

ESSAI PRÉSENTÉ À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN ERGOTHÉRAPIE (M.Sc.)

PAR
JUSTINE BLAIS

LES ENJEUX ÉTHIQUES LIÉS À LA JUSTICE SOCIALE ET LA JUSTICE
OCCUPATIONNELLE VÉCUES EN CAMP DE RÉFUGIÉS : PERCEPTIONS DE
TRAVAILLEURS HUMANITAIRES ET DE PERSONNES RÉFUGIÉES

AVRIL 2021

REMERCIEMENTS

Ce projet de recherche n'aurait pu voir le jour et être ce qu'il est sans le soutien et l'implication indispensables de plusieurs personnes dont il me faut inconditionnellement remercier.

Tout d'abord je tiens à souligner mon immense reconnaissance pour l'ensemble des participants, travailleurs humanitaires et réfugiés, qui ont accepté et qui ont eu assez confiance en mon projet pour partager leur vécu, puis livrer une brique de leur histoire au travers de ma recherche. Durant l'ensemble de cette étude, vos expériences m'auront été une inspiration constante à faire de cet essai un moteur de motivation afin de témoigner de la richesse de vos parcours. De ce fait, je ne peux passer sous le silence la contribution hors pair de tous ceux et celles qui m'ont aidé de près ou de loin à approcher et recruter les participants de cette recherche. Votre précieuse aide aura, sans nul doute, assuré le succès de ce projet.

Ensuite, je tiens à remercier tout particulièrement Marie-Josée Drolet, directrice de cet essai et professeure au département d'ergothérapie de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), pour sa disponibilité (sa patience!), son dévouement, sa collaboration et l'apport incontestable de ses réflexions qui m'ont poussé à voir en grand et me surpasser dans la création d'un projet qui me tenait à cœur. Ton soutien tout au long de ce parcours aura intensifié en moi cette volonté de faire partie d'une communauté d'ergothérapeutes engagés pour un avenir en changement.

Un grand merci à mes collègues de séminaire pour leurs critiques et leurs judicieux conseils qui ont fortement contribué à l'amélioration de ce projet de recherche tout comme à son évolution.

Enfin, c'est avec gratitude que je souligne tous les encouragements et l'écoute dont mes proches ont fait preuve à mon égard, durant ces dernières années. Collègue, amis et parents, vous n'êtes pas sans savoir que vous avez été d'un soutien inestimable pour m'aider à finaliser ce projet dont je suis on ne peut plus fière.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	i
LISTE DES TABLEAUX.....	v
LISTE DES FIGURES	vi
LISTES DES ABRÉVIATIONS.....	vii
RÉSUMÉ	viii
ABSTRACT.....	x
1. INTRODUCTION.....	1
2. PROBLÉMATIQUE.....	3
<i>2.1. Mouvements migratoires dans le monde.....</i>	<i>3</i>
2.1.1. Rétrospective des mouvements migratoires dans l'histoire.....	4
2.1.2. Mondialisation et ouverture des marchés	5
<i>2.2. Prémisses à la crise des réfugiés.....</i>	<i>5</i>
<i>2.3. Crise des réfugiés : portrait actuel</i>	<i>6</i>
<i>2.4. Urgence climatique.....</i>	<i>7</i>
2.4.1. Changements climatiques et migrations	7
2.4.2. Réfugiés climatiques.....	8
<i>2.5. Migrations et déplacements forcés</i>	<i>9</i>
<i>2.6. Vivre en camps de réfugiés</i>	<i>11</i>
2.6.1. Situation des camps de réfugiés	11
2.6.2. Enjeux éthiques : un état des lieux des injustices vécues par les réfugiés	12
2.6.3. Résilience des réfugiés.....	16
2.6.4. Enjeux occupationnels vécus par les réfugiés.....	16
<i>2.7. Pistes de solutions proposées</i>	<i>20</i>
<i>2.8. Questions et objectif de recherche.....</i>	<i>21</i>
<i>2.9. Pertinence scientifique, professionnelle et sociale de la recherche</i>	<i>22</i>
3. CADRE CONCEPTUEL	25
<i>3.1. Terminologie : réfugiés, migrants, demandeurs d'asiles ou déplacés internes.....</i>	<i>25</i>
3.1.1. Réfugiés	26
3.1.2. Personnes migrantes.....	27
3.1.3. Demandeurs d'asile.....	27
3.1.4. Déplacés internes	28

<i>3.2. Camp de réfugiés</i>	28
3.2.1. Qu'est-ce qu'un camp de réfugiés?.....	28
3.2.2. Création d'un camp.....	30
<i>3.3. Enjeux éthiques</i>	31
3.3.1 Notion d'éthique	31
3.3.2 Droits humains.....	32
3.3.3. Droits occupationnels.....	32
3.3.4. Justice occupationnelle	33
<i>3.4. Injustices occupationnelles</i>	36
3.4.1. Privation occupationnelle.....	37
3.4.2. Déséquilibre occupationnel.....	37
3.4.3. Apartheid occupationnel.....	38
3.4.4. Marginalisation occupationnelle.....	38
3.4.5. Aliénation occupationnelle	39
4. MÉTHODE.....	40
<i>4.1. Devis de recherche.....</i>	40
<i>4.2. Échantillonnage</i>	40
4.2.1. Critères de sélection.....	41
4.2.2. Recrutement	42
<i>4.3. Collecte des données.....</i>	43
<i>4.4. Analyse des données</i>	44
<i>4.5. Considérations éthiques.....</i>	45
5. RÉSULTATS.....	47
<i>5.1. Description des participants</i>	47
<i>5.2. Injustices sociales vécues en camps de réfugiés</i>	48
5.2.1. Injustices distributives	49
5.2.2. Injustices liées à l'ethnie et au genre	51
5.2.3. Environnements non capabilisants.....	53
<i>5.3. Injustices occupationnelles vécues en camps de réfugiés</i>	58
5.3.1. Privation occupationnelle.....	58
5.3.2. Déséquilibre occupationnel.....	62
5.3.3. Aliénation occupationnelle	64
5.3.4. Marginalisation occupationnelle/ apartheid occupationnel	66
6. DISCUSSION	70
<i>6.1. Retour aux questions et à l'objectif de la recherche.....</i>	70
<i>6.2. Comparaison des résultats de l'étude avec ceux documentés dans les écrits</i>	70
6.2.1. Enjeux éthiques d'ordre social vécus dans les camps : des injustices sociales	70

6.2.2. Ce que disent les écrits : des injustices occupationnelles	73
6.3. <i>L'œuf ou la poule : les injustices sociales ou occupationnelles?</i>	76
6.5. <i>Une histoire sans fin : jusqu'à quand les camps ?</i>	79
6.6. <i>Forces et limites de l'étude</i>	80
6.7 <i>Retombées potentielles de l'étude</i>	81
7. CONCLUSION	84
RÉFÉRENCES.....	86
ANNEXE A.....	101
ANNEXE B	102
ANNEXE C.....	103
ANNEXE D.....	107
ANNEXE E.....	109
ANNEXE F	111

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Critères pour un camp dans un espace humanitaire sécuritaire	31
Tableau 2. Droits occupationnels selon la FME	33
Tableau 3. Cadre relatif à la justice occupationnelle	35
Tableau 4. Description des participants réfugiés	47

LISTE DES FIGURES

Figure 1. La justice occupationnelle et les droits occupationnels associés.....	36
Figure 2. Les injustices sociales vécues dans les camps de réfugiés selon les participants.....	48
Figure 3. Caractéristiques des environnements non capabilisants que sont les camps selon les participants.....	54
Figure 4. Les injustices occupationnelles vécues dans les camps de réfugiés selon les participants.....	58
Figure 5. Facteurs menant au développement de marginalisation occupationnelle chez les femmes selon les participants.....	67

LISTES DES ABRÉVIATIONS

Covid-19	Coronavirus-2019
DSR	Détermination du statut de réfugiés
FME	Fédération mondiale des ergothérapeutes
HCR	Haut-Commissariat pour les réfugiés
IDP	Personne déplacée interne
OBNL	Organisation à but non lucratif
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU	Organisation des Nations unies
UE	Union européenne
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières
WFOT	World Federation of Occupational Therapists

RÉSUMÉ

Problématique : En 2019, le nombre de migrants a atteint le nombre record de 272 millions de personnes, soit une augmentation de 0.7% depuis le début du 21^e siècle (Nations Unies, 2019). Parmi ces individus, les réfugiés comptabilisent près de 26.3 millions d'individus dont plus du cinquième se verront réassigner vers des camps, où séjourner jusqu'à leur relocalisation vers un pays d'accueil (Help Refugees. n.d.; UNHCR, 2020a, 2020d). Plusieurs enjeux éthiques émergent lors du confinement de ces personnes dans des camps de réfugiés, notamment le manque d'opportunités occupationnelles (Whiteford, 2005). Ce manque de possibilités offertes aux réfugiés de réaliser des activités dans les camps affecte autant leur santé physique que mentale (Labys, Dreyer et Burns, 2017). **Objectif :** Cette recherche vise à explorer les injustices sociales et occupationnelles rencontrées par des réfugiés et leur famille ayant vécu dans un camp de réfugiés selon la perception de ces derniers et celle de travailleurs humanitaires ayant travaillé dans des camps de réfugiés. **Cadre conceptuel :** Pour cette recherche, les concepts de réfugiés et de camp de réfugiés sont définis, de même que les notions d'enjeux éthiques selon la conceptualisation proposée par Swisher, Arslanian et Davis (2005). De plus, les différents types d'injustices occupationnelles sont décrits soit : la privation, l'aliénation, la marginalisation, l'apartheid et le déséquilibre occupationnel (Durocher et coll., 2014b). **Méthode :** Pour atteindre l'objectif de cette recherche, un devis d'inspiration phénoménologique de type descriptive et transcendantale a été utilisé pour réaliser des entretiens semi-dirigés avec des travailleurs humanitaires canadiens et des réfugiés habitant désormais au Canada (Husserl, 1970, 1999). L'analyse des verbatim intégralement transcrits a été complétée suivant les étapes de Giorgi (1997) et en suivant une perspective occupationnelle. **Résultats :** Dix personnes ont pris part à l'étude, soit six réfugiés et quatre travailleurs humanitaires. Tous les participants discutent des injustices sociales et occupationnelles vécues en camps de réfugiés par les personnes réfugiées. Plus encore, les résultats de l'étude suggèrent que la présence de plusieurs injustices sociales prédispose et exacerbe les injustices occupationnelles (privation, déséquilibre, aliénation et marginalisation occupationnelle) vécues par des réfugiés durant leur séjour en camp. Des enjeux relatifs aux injustices sociales liées au genre et à l'ethnicité entre les habitants du camp même et les locaux se sont fréquemment nommés par l'ensemble des participants. De plus, les camps constituent des environnements non capabilisants selon les participants, en ce qu'ils contribuent aux sentiments d'injustice éprouvés par les réfugiés et perçus par les travailleurs humanitaires. De manière générale, les enjeux relatifs à la justice distributive au sein des camps sont également révélés par l'étude. D'autre part, la privation occupationnelle figure parmi les injustices occupationnelles les plus discutées par les participants, qu'ils soient réfugiés ou travailleurs humanitaires. Bien que plus ardu à comprendre par les participants-réfugiés, le concept de déséquilibre occupationnel a permis de révéler que les femmes et les enfants consacrent davantage leur temps à réaliser les tâches reliées à la subsistance de la famille, tandis que les hommes sont souvent contraints à la passivité et à l'oisiveté, par le manque d'opportunités de s'engager dans des occupations traditionnellement assignées à leur genre. **Discussion :** Cette étude relève la présence d'injustices interraciales et distributives au sein de la vie en camp de réfugiés, tout comme celles reliées au genre. Les injustices résultantes d'un partage inéquitable des ressources au sein des camps sont également des éléments alimentant les injustices sociales. L'aliénation et la marginalisation occupationnelles vécues par les réfugiés émanent des éléments

circonstanciels et des environnements non capabilisants qu'offrent les camps. Les résultats de l'étude ont permis d'articuler diverses réflexions éthiques, dont une portant sur les imprécisions conceptuelles liées à la terminologie utilisée pour circonscrire les différentes formes d'injustices occupationnelles et les raisons subjacentes à la perpétuation des camps de réfugiés dans le temps.

Conclusion : Cette recherche sied au sein du modeste bassin d'études visant l'exploration du vécu expérientiel des réfugiés vivant en camp, afin de faire valoir le droit à l'occupation signifiante pour tous, peu importe son lieu de résidence et que cette résidence soit temporaire ou permanente. Les injustices sociales et occupationnelles vécues par les réfugiés bénéficieraient à être mieux connues, non seulement par ce que celles-ci sont vécues par une population marginalisée et en croissance à l'heure actuelle à l'échelle mondiale, mais également parce que les ergothérapeutes sont et seront appelés à intervenir auprès de cette clientèle et pourraient ou même devraient être appelés dans le futur à occuper un rôle actif au sein de camps de réfugiés.

Mots-clés : camp de réfugiés, ergothérapie, injustice occupationnelle, injustice sociale, enjeux éthiques, réfugiés

ABSTRACT

Background: In 2019, the number of migrants reached a breaking point of 272 million people, which is an increase of 0.7% since the beginning of the 21st century (United Nations, 2019). Among these individuals, refugees account for nearly 26.3 million individuals, nearly one fifth of whom will be reassigned to camps, where they will stay until their relocation to a host country (Help Refugees. n.d.; UNHCR, 2020a, 2020d). Several ethical issues emerge when confining these individuals to refugee camps, including the lack of occupational opportunities (Whiteford, 2005). This lack of opportunities for refugees to engage in activities in the camps affects both their physical and mental health (Labys, Dreyer et Burns, 2017). **Objective:** This research aims to explore the social and occupational injustices experienced by refugees and their families who have lived in a refugee camp as perceived by them and by aid workers who have worked in refugee camps. **Conceptual framework:** For this research, the concepts of refugee and refugee camp are defined, as well as the notions of ethical issues according to the conceptualization proposed by Swisher, Arslanian and Davis (2005) are explained. In addition, the different types of occupational injustices are described: deprivation, alienation, marginalization, apartheid, and occupational imbalance (Durocher et al., 2014b). **Methods:** To achieve the objective of this research, a descriptive and transcendental phenomenological design was used to conduct semi-structured interviews with four Canadian aid workers and six refugees now living in Canada (Husserl, 1970, 1999). The analysis of the transcribed verbatim was completed following the steps of Giorgi (1997) and following an occupational perspective. **Results:** Ten people took part in the study, six refugees and four aid workers. All participants discuss the social and occupational injustices experienced in refugee camps by refugees. Further, the results of the study suggest that the presence of several social injustices predisposes and exacerbates the occupational injustices (deprivation, imbalance, alienation, and occupational marginalization) experienced by refugees during their settlement in camp. Issues of social injustice related to gender and ethnicity between the camp residents and the locals were frequently named by all participants. In addition, camps are non-enabling environments according to participants, in that it contributes to feelings of injustice experienced by refugees and perceived by aid workers. In general, issues of distributive justice within the camps are also revealed by the study. On the other hand, occupational deprivation is among the occupational injustices most discussed by participants, both refugees and aid workers. Although more difficult to understand for refugee-participants, the concept of occupational imbalance revealed that women and children spend more of their time performing tasks related to family sustenance, while men are often forced into passivity and idleness by the lack of opportunities to engage in occupations traditionally assigned to their gender. **Discussion:** This study identifies the presence of interracial and distributive injustices within refugee camp life, as well as some gender-related ones. The injustices resulting from inequitable sharing of resources within the camps are also elements that fuel social injustices. The occupational alienation and marginalization experienced by refugees emanates from the circumstantial elements and non-enabling environments that camps provide. The results of the study articulated a variety of ethical reflections, including one on the conceptual inaccuracies associated with the terminology used to circumscribe different forms of occupational injustice and the underlying reasons for the perpetuation of refugee camps over

time. **Conclusion:** This research fits within the modest pool of studies that aims to address the lived experience of refugees residing in camps, in order to assert the right to meaningful occupation for all, regardless of where they reside and whether that residence is temporary or permanent. The social and occupational injustices experienced by refugees would benefit from a greater understanding, not only because those injustices are experienced by a marginalized and growing population worldwide, but also because occupational therapists are and will be called upon to intervene with this clientele and may or may not be called upon in the future to take an active role in refugee camps.

Keywords: refugee camp, occupational therapy, occupational injustice, social injustice, ethical issues, refugees

1. INTRODUCTION

Durant la dernière décennie, les flux migratoires internationaux n'ont cessé d'augmenter, doublant ainsi le nombre de réfugiés (sous la responsabilité du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR)) qui sont passés de 10,4 millions à plus de 20,4 millions à travers le monde, et ce, sans compter les réfugiés qui ne se trouvent pas encore sous la protection de l'UNHCR (2020a). Les camps de réfugiés sont, pour 40% des personnes forcées de se déplacer, un lieu de premier refuge où s'abriter afin de fuir les violences et les dangers sociaux, politiques, culturels et environnementaux rencontrés dans leur pays d'origine et prémisses aux départs des réfugiés, et sont, ultimement, une mesure temporairement construite pour une durée anticipée de 12 ans (Agier, 2001; Sanyal, 2017; UNHCR, 2020b). Néanmoins, avec une baisse significative du nombre de réfugiés quittant les camps pour une réinstallation, peu de solutions politiques de rapatriements efficaces ont été actualisées pour permettre aux réfugiés de migrer vers un pays d'accueil, résultant ainsi en une pérennité et une multiplication des camps de réfugiés à travers le monde (UNHCR, 2020a). Outre les limitations évidentes engendrées par l'encampement, cette pérennisation et cette multiplication des camps de réfugiés occasionnent souvent des restrictions quant à l'accès aux soins de santé et aux services sociaux, à l'éducation et à l'emploi ou aux loisirs, en bref à une panoplie d'opportunités occupationnelles permettant de répondre aux divers besoins des réfugiés (Darawsheh, 2019; Help Refugees, s.d.; Labys, Dreyer et Burns, 2017; Posselt et coll., 2018).

C'est pourquoi, en 2014, la Fédération mondiale des ergothérapeutes (FME) a identifié les populations de réfugiés comme étant à haut risque de subir des violations à l'égard de leurs droits occupationnels, soulignant de ce fait la présence d'enjeux éthiques graves mettant en péril le respect de la justice occupationnelle et de la justice sociale en camps (FME, 2014; Huot, Kelly et Park, 2016). Plus encore, ces injustices engendrent une pluralité de conséquences négatives pour les réfugiés et leur famille, tant en matière de santé mentale, de santé physique que de bien-être, lesquelles peuvent s'échelonner bien au-delà de la durée de leur relocalisation (Bemak et Chung, 2017; Suleman et Whiteford, 2013; Turner, 2019; Whiteford, 2010). Or, bien qu'étant un phénomène encore peu documenté dans les écrits en ergothérapie, il importe de s'attarder aux différentes injustices occupationnelles et sociales vécues par les réfugiés vivant dans ces contextes si singuliers afin d'approfondir les réflexions éthiques ceinturant la vie en camp de

réfugiés et les concepts mêmes de la justice et de l'injustice occupationnelles. Il s'ensuit que ce projet de recherche vise à explorer les injustices sociales et occupationnelles rencontrées par des personnes réfugiées et leur famille ayant vécu dans un camp de réfugiés selon des réfugiés ayant vécu dans un camp et des travailleurs humanitaires.

Tout d'abord, cet essai critique présente la problématique à l'origine de ce projet, ainsi que les questions de recherche ayant mené à la formulation de l'objectif de l'étude. Ensuite, les concepts phares sous-tendant cette recherche sont définis à la section consacrée au cadre conceptuel de l'étude, laquelle est suivie par une description des méthodes de recherche utilisées pour atteindre l'objectif ici visé. Puis, au cœur de cette recherche, la section consacrée aux résultats de l'étude est présentée où une analyse des données obtenues est exposée. Par la suite, une discussion constituant en une interprétation des résultats émergeant de l'étude est présentée, puis cette section effectue un retour aux questions de la recherche et expose les liens existant entre les résultats de l'étude et ceux discutés dans les écrits actuels sur le sujet de l'étude. De plus, des réflexions éthiques découlant des résultats sont articulées, suivies de la précision des forces et des limites de la recherche, ainsi que les retombées potentielles de l'étude. Dans la conclusion, les éléments phares de cette recherche sont résumés. Enfin, comme l'indique la table des matières, les annexes comprennent des documents complémentaires qui peuvent soutenir la compréhension des lecteurs.

2. PROBLÉMATIQUE

Cette section de l'essai présente la problématique à l'origine de cette recherche. Elle fait un bref état des lieux de la situation complexe et multidimensionnelle de la crise mondiale actuelle des réfugiés. Ce faisant, la problématique brosse un portrait des éléments qui ont contribué et contribuent encore de nos jours à l'augmentation mondiale du nombre de réfugiés ainsi qu'à leur agglomération dans des camps. Cette section de l'essai met aussi en lumière les enjeux sociaux et occupationnels recensés dans les écrits qui contribuent à expliquer la problématique à l'origine de cette recherche. Plus précisément, la problématique se subdivise en plusieurs thématiques clés menant à l'élaboration des questions et de l'objectif de la recherche ainsi qu'à la description de la pertinence de mener cette étude. D'abord, le contexte des mouvements migratoires est décrit, suivi par une documentation des phénomènes sociaux, politiques et économiques responsables de la présente crise migratoire. Ensuite, les prémisses à la formation des flux migratoires chez les réfugiés sont abordées, succédant la présentation de la situation actuelle de la crise migratoire. Aussi, les conséquences de la crise environnementale existante ainsi que la répercussion de celle-ci sur la formation de camps de réfugiés sont adressées. Par la suite, une description du parcours effectué par les réfugiés jusqu'aux camps, ainsi que les enjeux sociaux et occupationnels soulevés par la vie dans un camp de réfugiés sont abordés. Puis, les questions à l'origine de cette étude sont articulées tout comme l'objectif de recherche qui en émane. Finalement, la pertinence de cette étude sur les plans scientifique, professionnel et social est spécifiée.

2.1. Mouvements migratoires dans le monde

En 2019, le nombre de migrants internationaux dans le monde a atteint 272 millions d'individus, représentant une augmentation de 51 millions par rapport aux données de 2010 (Nations Unies, 2019). Parallèlement à cette augmentation du flux migratoire mondial, le nombre de déplacés forcés à travers les frontières nationales et le nombre de demandeurs d'asile continuent d'augmenter annuellement (UNHCR, 2020c). À l'échelle mondiale, il s'agit de millions d'individus, qui en raison du contexte politique, social ou environnemental au sein de leur pays, de persécutions, de violences ou d'autres menaces à leur endroit, se voient forcés de fuir leur domicile. Seulement ceux qui parviennent à traverser une frontière d'un pays adjacent peuvent être considérés comme réfugiés par le Haut-commissariat pour les réfugiés (UNHCR, 2020a). À ce jour, plus de 26.3 millions de personnes dans le monde sont considérées comme des

réfugiés, soit près du double de personnes qu'au début de la décennie précédente (UNHCR, 2019; 2020a). Parmi ceux-ci, bon nombre se verront réassignés vers un emplacement où y vivre, voire y survivre jusqu'à ce que des autorités gouvernementales ou des organismes nationaux déterminent leur statut juridique; un processus pouvant prendre plusieurs années. De nos jours, les camps de réfugiés abritent près de 6 millions de réfugiés, soit un peu plus du cinquième de l'ensemble de cette population à travers le monde (Help Refugees, s.d.). Bien que les mouvements migratoires aient drastiquement augmenté au cours de la dernière décennie, le phénomène des migrations forcées n'en est pas plus récent pour autant; il remonte à plusieurs siècles, voire millénaires, dans l'histoire des civilisations humaines.

2.1.1. Rétrospective des mouvements migratoires dans l'histoire

Bien que cet essai ne se veut pas l'épitomé des causes ayant mené aux migrations des diasporas à travers le monde, une brève revue de certains facteurs tributaires des vagues grandissantes de réfugiés connus jusqu'à ce jour demeure essentielle. En effet, l'exile de peuples à travers le monde en raison de guerres, de luttes politiques ou de persécutions figurent parmi les évènements fréquemment rapportés dans la chronologie de l'humanité, et ce, jusqu'aux plus anciens livres d'histoire. Cependant, la mondialisation, phénomène dont la croissance est exponentielle depuis la fin de la Guerre froide, a grandement contribué, et ce, de manière non négligeable, à la façon de concevoir les mouvements migratoires, dont les migrations forcées, telles que nous les comprenons actuellement (Zolberg, Suhrke et Aguayo, 1989). De nos jours, les migrations forcées ne sont pas l'unique résultat de crises humanitaires disparates, mais davantage une résultante commune des relations Nord-Sud à travers le monde (Castles, 2003). Il importe de souligner que lorsqu'il est question des rapports entre le Nord et le Sud, ces derniers ne se définissent pas par leurs caractéristiques géographiques des hémisphères nord et sud, mais se réfèrent plutôt à des critères d'ordre social et politique des sociétés qui les composent. Ainsi, aujourd'hui, à l'ère de la mondialisation, « la migration forcée est à la fois un résultat et une cause de la transformation sociale dans le Sud » [traduction libre] (Castles, 2003, p. 17). Dans les faits, depuis les années 1960, de nombreux conflits, situations d'exil et guerres civiles généralisées ont émergé du contexte de la décolonisation, succédant à la Deuxième Guerre mondiale (Zolberg, Suhrke et Aguayo, 1989). Pour parvenir à la formation des états indépendants, la décolonisation rapide de certaines régions a renforcé le concept bilatéral des sociétés Nord-Sud. En effet, les intérêts économiques des pays du Nord quant à ces nouvelles

sociétés étatiques tendent à intensifier un climat d'instabilité et de conflit menant à la création ou au prolongement de guerres locales pour les ressources dans ces régions (Castles, 2003).

2.1.2. Mondialisation et ouverture des marchés

Comme reconnue par plusieurs auteurs sur le sujet, la mondialisation qui s'est accentuée depuis le début du 21^e siècle a grandement contribué à l'augmentation des migrations internes et transfrontalières caractérisées par un nombre grandissant de personnes désireuses d'avoir de meilleures opportunités et connaissant désormais les moyens de se déplacer vers d'autres régions (Annan, 2006; Castles 2018; Sanderson, 2009). Par ailleurs, la mondialisation s'est caractérisée avec les années par une augmentation des échanges, des investissements et des transactions transfrontalières de toutes sortes créant ainsi un système complexe de réseaux à travers les deux hémisphères (Castells, 2001). De la même façon, cette croissance du flux transfrontalier se voit naturellement accompagnée d'une pléiade de mouvements migratoires des populations du Sud vers le Nord, en raison d'un effacement graduel des frontières nationales, soit un concept devenant de plus en plus anachronique à l'époque de la mondialisation. Puis, l'accès à des outils technologiques offrant un réseau d'informations et de communications outre les frontières nationales des migrants contribue également à l'accroissement des populations en migration (Castles 2003, 2018). La libération des marchés internationaux, la mise en place de multinationales dans des pays en voie de développement et les ajustements structurels des politiques locales consistent en des instruments de transformation sociale dans les régions du Sud, exacerbant les disparités avec les sociétés dites libérales, caractéristiques du Nord (UNHCR, 2006). De ce fait, la mondialisation révèle davantage « d'un système d'inclusion et d'exclusion sélective de zones et de groupes spécifiques, qui maintient et exacerbe les inégalités » aux dépens d'un système où il y aurait « une participation équitable à une économie, une société et un système politique mondiaux équitablement structurés » (Castles, 2003, p. 4). Au détriment des modes de production ancestrale, l'industrialisation massive de plusieurs pays du Sud a pris de l'ampleur et forcé le déplacement des populations vers les zones urbaines où le travail n'est pas toujours garanti (Sanderson, 2009; UNHCR, 2006).

2.2. Prémices à la crise des réfugiés

C'est dans les années 1970 que la perception d'une crise humanitaire globale s'est développée suivant l'apparition de flux massifs de nouveaux groupes d'immigrants et de réfugiés

provenant d'Asie, d'Afrique et du sud de l'Amérique latine attribuables à divers conflits internationalisés (Zolberg, Suhrke et Aguayo, 1989). À cette époque, le nombre de réfugiés ne cesse d'augmenter dans les pays en voie de développement, notamment en raison de la formation de nouveaux États subsistant à la décolonisation et les confrontations ethniques et nationales; évènements, qui encore, continuent d'alimenter la génération de conflits complexes et violents menant au déplacement de milliers de réfugiés et déplacés internes (Castles, 2018). Parallèlement à ces contextes politiques difficiles, un haut taux de chômage dans les pays industrialisés du Nord vient fragiliser les marchés internationaux et ainsi provoquer l'imposition de critères plus sévères à l'immigration dans les pays néolibéraux (Zolberg, Suhrke et Aguayo, 1989). En effet, l'entrée dans une économie mondiale est pour certains pays du Sud suivie de grands bouleversements d'ordre sociétal entraînant des migrations à l'intérieur et l'extérieur de certains états, changeant le tissu sociétal autant des régions d'origine que des régions d'accueil des personnes déplacées (UNHCR, 2006). Bien que les gouvernements accueillent favorablement les avantages financiers et commerciaux tirés de cette ouverture des marchés internationaux, ces derniers demeurent, malgré tout, ambivalents quant au déplacement de personnes au-delà de leurs frontières nationales (Castles, 2018; McLeman, 2019). Ce repli des pays riches à l'égard des individus issus de l'immigration non économique, notamment les personnes réfugiées et celles dites « moins qualifiées », apporte son lot de conséquences. Parmi celles-ci, le confinement de ces individus dans des camps de fortune au sein de pays déjà désavantagés par une économie plus frêle figure comme répercussion fragrante de ce phénomène (UNHCR, 2006). De ce fait, ces camps ont également contribué à la formation de la crise actuelle des réfugiés à travers le monde.

2.3. Crise des réfugiés : portrait actuel

Les développements politiques en conjoncture avec les développements économiques ont rapidement changé le visage de certains pays Sud et se présentent comme des causes à la racine même de ces vagues de réfugiés faisant partie intégrante de la mondialisation du 21^e siècle (Castles, 2018; Zolberg, Suhrke et Aguayo, 1989). Cependant, de manière proximale, les exodes forcés des populations de réfugiés sont également exacerbés par les violences politiques internalisées et les actions de gouvernements ne respectant pas les droits humains promus au sein de leur pays (Schmeidl, 1997). Aujourd'hui, bien que la vaste majorité des populations réfugiées

demeurent dans leur région d'origine, les raisons menant aux mouvements mixtes (déplacement de migrants et de réfugiés) se sont complexifiées et sont devenues plus politiquement chargées (UNHCR, 2020a). L'importance des changements sociétaux subséquents à la migration réside en la répartition de ces déplacements dans seulement certains pays et régions dans le monde. En effet, selon une étude de Zlotnik (1999), suivant les tendances en matière de migration vers la fin du 20^e siècle, 90% des migrants (réfugiés, déplacés internes et immigrants) à travers le monde provenaient de 55 pays uniquement, causant ainsi autant de bouleversements, et ce, à la fois pour les pays hôtes et les pays à l'origine de ces déplacements. Plus encore, l'augmentation importante dans les dernières années des migrations internationales a apporté de nouveaux défis pour les sociétés et les responsables politiques que ces derniers n'avaient pas nécessairement anticipés (Castles, 2018).

La complexité des flux de population s'est accrue à mesure que le changement climatique, la mauvaise gouvernance, le développement inéquitable, la violence urbaine, le crime organisé et les réseaux extrémistes transnationaux faisaient des ravages et semaient le désespoir dans les communautés et les régions. Le nombre de réfugiés a continué à augmenter à mesure que ces lignes de faille se sont élargies [traduction libre] (UNHCR, 2020a, p. 10).

2.4. Urgence climatique

Prenant des proportions considérables vers la fin du 20^e siècle, l'urgence climatique n'est pas sans relation avec le nombre croissant de mouvements migratoires à travers le monde (McLeman, 2019). Plus encore, aujourd'hui et dans les années à venir, plusieurs défis accompagnent l'analyse des causes complexes expliquant la crise des réfugiés seront liés aux conséquences éminentes des changements climatiques (Sanderson, 2009; UNHCR, 2012; 2020a). En effet, selon le rapport *Groundswell; se préparer aux migrations climatiques internes* (Rigaud et coll., 2018) publié pour le groupe de la Banque mondiale, il est estimé que d'ici 2050 : ce seront près de 143 millions d'individus qui se regrouperont sous le chapeau de réfugiés climatiques. Plus encore, dans les prochaines années, le nombre croissant de réfugiés climatiques tendra à surpasser le nombre de réfugiés issus des conflits de nature politique (UNHCR, 2012).

2.4.1. Changements climatiques et migrations

Bien que le phénomène des migrations climatiques ne soit pas nouveau, l'urgence climatique actuelle occasionnera une intensification des déplacements tant internes, c'est-à-dire à l'intérieur d'une même région étatique, que transfrontaliers (McAdam, 2010). Les trois régions

qui risquent d'être confrontées vivement par l'augmentation de ses mouvements migratoires sont : l'Asie du Sud, l'Afrique subsaharienne et l'Amérique du Sud (Rigaud et coll., 2018). Comme abordé dans les sections précédentes, ces régions figurent parmi les zones du Sud déjà fragilisées et désavantagées quant à leurs conditions sociopolitiques variables et précaires. De surcroît, les changements climatiques amplifieront le nombre de réfugiés et de déplacés internes, contribuant ainsi aux phénomènes corolaires à ces populations, tels que les conflits locaux, l'urbanisation et les iniquités socio-économiques (UNHCR, 2012). Alors que les relations entre les mouvements migratoires et les changements climatiques sont de nature très complexes et ne peuvent être isolées de l'impact économique et politique des instances gouvernementales (McLeman, 2019), certaines migrations découlent logiquement de répercussions de la crise environnementale sur les populations déplacées.

2.4.2. Réfugiés climatiques

L'augmentation de populations compétitionnant pour des ressources qui s'amenuisent mène à des déplacements forcés des populations de manière temporaire ou permanente (UNHCR, 2012). En effet, en raison d'une perte de la biomasse et de la biodiversité, les sécheresses intensifiant l'insécurité alimentaire et diminuant l'accès aux points d'eau (McLeman, 2019), la hausse du niveau de la mer menaçant les habitants des états insulaires, tout comme l'amplification de la sévérité et la fréquence des catastrophes naturelles (typhons, ouragans, cyclones, inondations, glissements de terrain, etc.), chaque année, des milliers de personnes se voient forcées de se déplacer et de trouver un nouveau refuge pour y vivre (Hugo, 2010). D'ailleurs, faisant écho à l'urgence climatique et ses conséquences prédisposant aux déplacements forcés des individus, ce n'est qu'en 2020 que l'Organisation des Nations unies (ONU) s'est finalement positionnée quant au statut des réfugiés climatiques. En ce sens, en raison de l'augmentation annuelle du nombre de migrants issus des causes directes et indirectes de la crise environnementale actuelle, l'ONU a déclaré que « les gouvernements doivent désormais prendre en considération les violations des droits humains causées par la crise climatique » avant d'expulser des demandeurs d'asile (Amnesty internationale, 2020). En d'autres termes, le principe de non-refoulement, comme entendu par la Convention des droits de l'Homme, particulièrement le droit des réfugiés, proscrit la possibilité de renvoyer une personne dans un pays où la crise climatique porterait atteinte à sa vie ou le menacerait de subir un traitement cruel, inhumain ou dégradant, bien que cette définition du terme « réfugié »

climatique » au sens juridique n'ait pas encore été ratifiée (Thompson, 2019). Pour les besoins conceptuels de cette recherche, il est entendu que le principe de non-refoulement constitue :

Un principe fondamental du droit international des droits de l'Homme et du droit des réfugiés qui interdit aux États de renvoyer des personnes, de quelque manière que ce soit, vers des territoires où elles risquent d'être soumises à des persécutions, à la torture ou à d'autres formes de préjudice grave et irréparable (UNHCR, 2020e, p. 282).

Tandis que les déplacements issus de l'urgence climatique se concentrent dans certaines régions du monde et forment majoritairement des populations de personnes déplacées internes (McDonnell, 2018), ce ne sont pas tous les migrants climatiques qui s'arrêtent forcément aux frontières nationales (Rigaud et coll., 2018). En effet, les changements climatiques agissent comme catalyseurs aux migrations transfrontalières, en exacerbant les vulnérabilités des certaines diasporas n'ayant d'autre choix que de se déplacer vers de nouveaux foyers d'immigration pour assurer leur subsistance et améliorer leur qualité de vie (UNHCR, 2012).

2.5. Migrations et déplacements forcés

Comme souligné précédemment, les trajectoires migratoires peuvent mener à une réinstallation provisoire ou permanente des individus en déplacement (Hugo, 2010; Shultz et coll., 2020; UNHCR, 2012). Dans tous les cas, la route vers la réinstallation n'est pas un gage de sécurité pour les personnes forcées de se déplacer vers une autre région ou un autre pays, même s'ils ont fui les raisons préliminaires qui les contraignaient à partir. Ces dangers sont d'autant plus réels pour les migrants traversant les frontières, ne disposant désormais plus de la protection civile entendue par leur citoyenneté, ainsi que des ressources pour pallier leurs différents besoins vitaux (Roads to Refuge, 2020). En effet, entre 2014 et 2017, c'est plus de 25 000 migrants qui furent portés disparus ou retrouvés morts dans leur tentative de rejoindre un pays hôte, confirmant que la migration vers des installations temporaires ou des emplacements plus permanents n'est souvent pas sécuritaire ni exempte de risques (IOM, 2017). Le parcours effectué par les réfugiés les prédispose à un plus haut risque de subir des violences structurelles résultantes des inégalités systémiques des régions de transit, telles qu'une pénurie de ressources, du sexism, de l'exploitation, du racisme, des agressions sexuelles ou encore de la pauvreté (Schultz et coll., 2020).

Encore aujourd’hui, un large éventail d’études portant sur les réfugiés se concentre sur les causes et les conséquences de la migration, alors que la période intermédiaire, c’est-à-dire la transition elle-même reste peu documentée (BenEzer et Zetter, 2015). Plus encore, la corrélation entre les épreuves vécues pendant le parcours des réfugiés, leurs occupations et leur bien-être constitue également un sujet émergent au sein des sciences occupationnelles qui commencent tout juste à s’y intéresser, contrairement à des disciplines telles que l’anthropologie, la sociologie, la psychologie et la politique où ce champ d’études est comparativement bien implanté (Trimboli et Taylor, 2016). Pourtant, cette période allant de quelques mois à plusieurs années, voire de décennies pour certains réfugiés, est signifiante et teinte considérablement la vie ultérieure de ces personnes ainsi que leur engagement occupationnel au quotidien (Bemak et Chung, 2017; BenEzer et Zetter, 2015; Shultz et coll., 2020; Suleman et Whiteford, 2013; Whiteford, 2000). Débutant par un évènement déclencheur lié à des persécutions soit de nature politique, sociale, géographique, climatique, économique ou précédant une catastrophe naturelle, une période de déplacement s’ensuit vers un emplacement de refuge que les personnes ou communauté exilés espèrent plus sûr et sécuritaire pour leur intégrité et leur vie. Il se dessine différents patrons de migration que les réfugiés ont pu emprunter par le passé et continuent d'emprunter pour trouver refuge (Barnett et Webber, 2010). Toutefois, si certaines voies migratoires assurent un passage au-delà des frontières vers des emplacements dédiés à leur accueil et chapeautés par des organismes locaux ou internationaux, d’autres ne sont pas si sécuritaires ni légaux, risquant ainsi d’accentuer les vulnérabilités déjà présentes chez les populations réfugiées (Roads to Refuge, 2020). Pour certains réfugiés, l’unique moyen de se rendre à destination est par le recours à des passeurs ou des groupes issus de réseaux criminels pouvant les assujettir à divers types d’abus, de violences ou d’exploitations (Ben Farhat et coll., 2018; Mancini et coll., 2019;). Malgré l’obligation de protéger les réfugiés et les demandeurs d’asile, il fut même rapporté que certaines autorités étatiques prennent part aux violences perpétrées à l’encontre de ces groupes les forçant ainsi à rebrousser chemin (UNHCR, 2017).

Le parcours de personnes réfugiées se voit une expérience unique et idiosyncrasique à chacune d’entre elles (Shultz et coll., 2020; Roads to Refuge, 2020). La perspective et la signification du parcours réalisé par les réfugiés dépendent de plusieurs facteurs pouvant faciliter ou empirer l’expérience vécue par ces derniers. Que ce soit le genre, l’âge, la présence d’un support social ou le fait de se déplacer seul ou en groupe, différentes caractéristiques influencent

la perception des réfugiés quant à ce parcours, à ce temps de migration (BenEzer et Zetter, 2015). Autant que certains facteurs représentent un avantage pour le développement personnel (BenEzer et Zetter, 2015) et l'adaptation occupationnelle (Suleman et Whiteford, 2013), d'autres caractéristiques augmentent drastiquement la vulnérabilité de certains individus. Par exemple, nombreuses sont les femmes interrogées durant une étude dirigée par Freedman (2016) qui racontaient avoir subi des violences de diverses natures (sexuelles, psychologiques ou physiques) lors de leur migration vers l'Union européenne (UE). En effet, pour une femme se déplaçant seule ou avec des enfants, le risque d'être prise d'assaut par des groupes armés, la milice locale, d'autres réfugiés, des trafiquants ou encore des passeurs, rappelle les conditions risquées et dangereuses auxquelles s'exposent les migrants, notamment les migrantes, préalablement en position de précarité. Subséquemment, plusieurs des dangers et incertitudes auxquels font face les réfugiés, lors de leur migration vers des installations temporaires ou permanentes, accentuent leur risque de développer des problèmes de santé mentale se manifestant parfois plusieurs années après la fin de leur parcours migratoire (Ben Farhat et coll., 2018; Giacco, Laxhman et Priebe, 2018; Li, Liddell et Nickerson, 2016).

2.6. Vivre en camps de réfugiés

Contrairement aux pensées populaires, ce n'est pas l'ensemble des populations de réfugiés qui résident en camps. En effet, plusieurs réfugiés préfèrent habiter dans des établissements érigés en zones urbaines ou encore clandestinement en banlieues de grandes villes (UNCHR, 2020c) qu'en camps de réfugiés. Cependant, bien que les camps ne soient pas un emplacement de choix (Agier, 2010), ils demeurent une option plus sécuritaires que certaines de ces installations informelles en zones urbaines qui offrent peu, voire aucune, protection ou système de supervision des réfugiés qui y vivent (Sanyal, 2017). L'établissement en camp de réfugiés permet « d'assurer une protection immédiate et une assistance aux gens ayant été forcés de fuir leur pays en raison de conflits, violences ou de persécutions » [traduction libre] (UNHCR, 2020d, What is a Refugee Camp section, paragr. 1).

2.6.1. Situation des camps de réfugiés

Les camps de réfugiés sont pour 40% des personnes forcées de se déplacer un lieu de premier refuge (UNHCR, 2020b). Ultimement, un camp de réfugiés est une mesure temporaire construite selon un modèle ayant une durabilité d'environ 12 ans (UNHCR, 2020b) où, dans

certains cas, à l'exemple des camps de Dadaab au Kenya ou Zaatari en Jordanie, le séjour des réfugiés converge graduellement vers une installation plus permanente (Agier, 2001; Sanyal, 2017). Bien que pouvant expérimenter un semblant d'organisation sociale et spatiale donnant différentes opportunités occupationnelles pour les réfugiés (Whiteford, 2000), la vie en camp comprend certains paradoxes ou contrastes d'avec la réalité externe. Le système humanitaire en place, c'est-à-dire les politiques, les autorités étatiques, locales ou encore les organismes à la tête du camp, peuvent offrir de l'assistance et des opportunités aux réfugiés habitants le camp. Cependant, ces derniers ne peuvent uniquement qu'y accéder « au titre d'un statut reconnu de victimes » (Agier, 2001) consistant à la fois en un renfort et un frein à leur émancipation dans la société à l'extérieur du camp. Ainsi, le sentiment d'urgence et de crise généralisée véhiculé dans les camps se conjugue avec une ambivalence et un climat d'attente, à l'écart de la société, pouvant conséquemment miner l'engagement occupationnel des personnes réfugiées (Bjertrup et coll., 2018). Au sujet de ces camps, Agier (2001) ajoute que « c'est la liminalité de toutes ces situations qui donne un caractère frustré, inachevé à ce type d'"urbanisation", bien plus que ses aspects matériels » (p. 136).

Pour d'autres réfugiés, leur parcours migratoire est ponctué par de multiples déplacements entre différents camps, offrant peu de stabilité et modulant également leur engagement dans diverses occupations (Suleman et Whiteford, 2013). En somme, l'expérience migratoire est unique pour chaque réfugié et se dessine aux antipodes d'un cheminement linéaire et uniforme. La réinstallation (qu'elle soit temporaire ou plus permanente) est un processus complexe qui demande une grande capacité d'adaptation de la part des individus afin de jongler avec les composantes environnementales changeantes à tous les niveaux (micro, méso et macro) (Nunn et coll., 2017). Néanmoins, l'engagement et la participation à des occupations signifiantes, outre celles requises à la survie durant la période de migration forcée, constituent un droit et non un privilège pour les réfugiés vivant en camp comme pour tout humain (WFOT, 2014).

2.6.2. Enjeux éthiques : un état des lieux des injustices vécues par les réfugiés

Si le niveau de vie dans les camps de réfugiés est certes meilleur que celui ayant mené au départ des réfugiés de leur pays d'origine, les conditions de vie à l'intérieur de ces infrastructures liminaires ne sont pas sans lacune (Bemak et Chung, 2017). En effet, au cours des dernières

années, plusieurs auteurs se sont affrérés à documenter et à analyser différentes injustices vécues par les réfugiés durant leur parcours migratoire, incluant le temps passé en camps. Les paragraphes qui suivent présentent une synthèse de ces injustices. Six thèmes sont discutés : a) santé et bien-être lacunaires, b) insécurité et manque de logement, c) pauvreté et insécurité alimentaire, d) violences et abus à l'endroit des femmes, e) manque de connaissances de leurs droits et f) incertitudes existentielles.

2.6.2.1. Santé et bien-être lacunaires

Les réfugiés vivent fréquemment de l'exclusion sociale, des expériences traumatisantes, des pertes familiales et de leur réseau social, de la violence, de l'instabilité, une diminution marquante de leur bien-être et de leur condition de santé en général, tout en jonglant avec plusieurs problématiques de santé mentale (Blount et Acquaye, 2018; Fazel, Wheeler et Danesh, 2004; Moreno et Gibbons, 2002; Schweitzer et coll., 2006; Taylor, 2004; Tomita et coll., 2018; Ziersch et Due, 2018). À cela s'ajoute une vulnérabilité accrue due aux maladies infectieuses et aux maladies mentales (Hollifield et coll., 2002), laquelle est accentuée par la pénurie et l'inaccessibilité à des soins de santé et des services sociaux comprenant des programmes de prévention et de promotion de la santé (OMS, 2019). Par ailleurs, plusieurs déterminants sociaux de la santé présents chez les réfugiés contribuent à accentuer les inégalités déjà existantes entre ces populations et les individus n'ayant pas été forcés de traverser une frontière nationale (Amnesty internationale Belgique, 2016).

2.6.2.2. Insécurité et manque de logement

Le manque de sécurité et de protection dans certains camps (Johnson, 2011; Rueff et Viaro, 2010), combiné à des installations sanitaires rudimentaires, voire parfois défaillantes, telles que l'aménagement lacunaire de points d'eau et de latrines (Alnsour et Meaton, 2014), ont un impact direct sur les déterminant sociaux de la santé des réfugiés. Plus précisément, ces problèmes de logement à l'intérieur des infrastructures hétéroclites et fragmentaires de certaines habitations fréquentées par des réfugiés contribuent à l'asservissement de ces derniers au sein du camp et à la détérioration contiguë de leur santé physique et mentale durant leur séjour dans un camp (Ziersch et Due, 2018). Que ce soit le surpeuplement des logements, la qualité ou la salubrité de ces derniers (isolement et matériaux), le manque d'intimité ou les problématiques

liées aux habitations des réfugiés dans les camps consistent en des facteurs nuisant à la qualité de vie des réfugiés des camps (Ziersch et Due, 2018).

2.6.2.3. Pauvreté et insécurité alimentaire

Alors que certaines personnes vivent déjà dans une situation de pauvreté dans leur pays d'origine, d'autres proviennent de milieux instruits et économiquement plus aisés avant de devenir réfugiés (Taylor, 2004). Cependant, pour la majorité des migrants, la condition de réfugié est communément associée à la pauvreté, puisqu'elle se conjugue avec la perte d'emploi, l'abandon des amis et de la famille restés dans le pays échappé, l'incertitude liée à l'encampement et éventuellement les coûts associés à la relocalisation (Taylor, 2004). Lors de situation de pauvreté persistante, l'actualisation des droits humains fondamentaux pour les réfugiés devient critique (Pavlish, Ho et Rounkle, 2012). En ce sens, plusieurs réfugiés dénoncent leur piétre situation financière ou leur inaccessibilité à un emploi comme barrière principale à fournir une alimentation adéquate pour leur famille (Basak, 2012). En effet, l'insécurité alimentaire, notamment chez les enfants, entraîne souvent des conséquences négatives sur le développement et la santé de ces derniers (Salti et Ghattas, 2016). Malgré les rations de nourriture fournies par les ONG ou le UNHCR dans les camps pour assurer la sécurité alimentaire de tous les habitants (UNHCR, 2020d), ces portions sont souvent insuffisantes pour couvrir les réels besoins nutritionnels de tous les réfugiés (Khawaja et coll., 2008). Cette difficulté de subvenir à leurs besoins fondamentaux amène souvent les réfugiés à trouver des emplois, parfois illégaux, les exposant ainsi à de potentiels abus et violations de leurs droits (Blount et Acquaye, 2018; Khawaja et coll., 2008). Ainsi, la pauvreté et les mauvaises conditions de santé révèlent la corrélation qui se présente entre le non-respect des droits de l'homme, la présence d'injustices sociales et la mauvaise santé des individus, tels que les réfugiés, vivant dans des situations précaires (Pavlish, Ho et Rounkle, 2012).

2.6.2.4. Violences et abus à l'endroit des femmes

De plus, au sein même des populations de réfugiés vivant dans les camps, certains groupes se trouvent encore une fois désavantagés, soit par leur ethnie, leur genre ou leur âge (Johnson, 2011; Pittaway et Bartolomei, 2001). En effet, les femmes réfugiées doivent faire face à une pluralité de défis durant leur cheminement migratoire auxquels la majorité des hommes réfugiés n'auront pas à vivre, tels le risque élevé de violences ou d'abus physiques ou sexuelles

et un accès plus limité aux ressources humanitaires (UNHCR, 2001). De surcroît, il est important de noter que les abus sexuels perpétrés à l'encontre des femmes figurent parmi les événements traumatisants les plus propices à augmenter la sévérité des conséquences négatives associées à l'état de stress post-traumatique chez les réfugiées (Tomita et coll., 2018). Par ailleurs, certaines femmes se verront automatiquement assignées à des tâches exigeantes reliées à tort à leur statut et non officiellement reconnues afin d'assurer la subsistance de leur famille et l'entretien de leur logis, réduisant ainsi leur chance d'accéder à un emploi de leur choix (Caron et Damant, 2014; Jabbar et Zaza, 2016; Pittaway et Bartolomei, 2001). Les injustices rencontrées par l'assignation à des tâches discriminatoires chez ces femmes sont également exacerbées par l'insécurité liée à un environnement inconnu autour d'elles et le manque de ressources pour favoriser leur accommodation à la vie dans les camps (Freedman, 2016).

2.6.2.5. Manque de connaissances sur leurs droits et les ressources

Par ailleurs, un manque apparent de connaissances quant aux droits humains, aux violations des droits humains et aux différentes responsabilités des organismes nuit à l'adaptation générale des réfugiés dans les camps (Ben Farhat et coll., 2018). Conséutivement, selon une étude menée par Pavlish, Ho et Rounkle (2012), lorsqu'interrogés sur la définition du terme « droit humain », plusieurs réfugiés se réfèrent uniquement aux violations des droits humains perpétrés à leur égard, en termes de discrimination, de marginalisation, de violence sexuelle et d'exploitation, et n'abordent aucunement les ressources ou les possibilités auxquelles ils ont droit. De ce fait, un manque de connaissances en regard de leurs droits, mais surtout quant aux diverses ressources existantes pour les assister, contribue également à l'exacerbation de la détresse vécue par plusieurs réfugiés.

2.6.2.6. Incertitudes existentielles

Également, les sentiments d'incertitude, de perte de contrôle et d'instabilité partagés par plusieurs réfugiés nuisent au développement de leur autodétermination et alimentent leur état de détresse chronique dans lequel ils sont plongés durant l'attente d'une remédiation de leur situation (Bjertrup et coll., 2018; Nunn et coll., 2017). Le statut de réfugié s'associant souvent à une perte de contrôle, contrôle sur leur propre vie et celle de leur famille, plusieurs réfugiés peuvent ressentir une diminution de leur sentiment de satisfaction et de confiance quant à leur qualité de vie (Blount et Acquaye, 2018). Bien que certains réfugiés aient accès à une variété de

stratégies pour les aider à gérer les facteurs préoccupants de leurs environnements dans les camps, tels que le recours à la religion, la culture ou les liens communautaires entre réfugiés (Khawaja et coll., 2008; Lavie-Ajayi et Slonim-Nevo, 2017), ces éléments peuvent s'avérer peu utiles, voire inutiles durant une période prolongée d'incertitude et déséquilibre (Posselt et coll., 2018). De la même façon, l'absence de ces stratégies adaptatives positives peut aussi être liée à des degrés plus élevés d'impuissance, de désespoir et d'inutilité, alimentent les idéations suicidaires parmi les réfugiés en transit durant de longues périodes (Labys et coll., 2017). Compte tenu de la vulnérabilité déjà existante quant aux problématiques de santé mentale des réfugiés, cet élément s'ajoute aux injustices importantes rencontrées par cette population (Giacco, Laxhman et Priebe, 2018). En somme, les incertitudes existentielles vécues par les réfugiés contribuent aux nombreux défis rencontrés par cette population et accentuent en quelque sorte les situations de vulnérabilité dans lesquelles elle se trouve.

2.6.3. Résilience des réfugiés

Malgré ces défis et l'inadéquation des soins de santé et des services sociaux avec lesquelles les réfugiés doivent composer quotidiennement, une étude réalisée par Simish et ses collaborateurs (2005) a noté que plusieurs réfugiés parviennent de manière remarquable à faire preuve de résilience et d'une volonté à coopérer avec d'autres réfugiés pour combler les lacunes des soins et des services. L'adoption de plusieurs stratégies cognitives et comportementales, en plus du soutien de leur famille figurent parmi les facteurs prépondérants à la résilience de réfugiés durant les temps de transition (Khawaja et coll., 2008; Lavie-Ajayi et Slonim-Nevo, 2017; Pavlish, 2005).

2.6.4. Enjeux occupationnels vécus par les réfugiés

Alors que la mission des camps est d'offrir une protection et une assistance aux réfugiés quant à leurs besoins vitaux, tels qu'un abri, des services d'urgence, de l'eau, des espaces sanitaires, de la nourriture et parfois des conseils légaux (UNHCR, 2020d), la pénurie d'occupations signifiantes et significatives est bien réelle chez les populations vivant en camp (Bjertrup et coll., 2018; Darawsheh, 2019; Huot, Kelly et Park., 2016; Labys, Dreyer et Burns, 2017; McElroy et coll., 2012; Posslet et coll., 2018). En effet, comme révélé par l'étude de Schultz et ses collaborateurs (2020), comme tout humain, les réfugiés et les personnes en déplacement forcé ont des besoins qui dépassent ceux uniquement reliés à leur survie. En effet,

les réfugiés, comme tous les individus, ont également besoin de s'épanouir et de contribuer à leur communauté attestant ainsi de l'importance de leurs besoins qui varient des plus basiques (accès à de l'eau, de la nourriture et un abri) à des besoins plus élaborés (autoactualisation et contribution à la société) (Kendrick et coll., 2010).

2.6.4.1. Besoins occupationnels non répondus

En 2014, dans le cadre d'une prise de position, la Fédération mondiale des ergothérapeutes (FME/WFOT) a identifié les réfugiés comme des populations à haut risque de subir des violations quant à leurs droits occupationnels, en raison des contextes politiques et sociaux complexes desquels ils sont issus et dont ils évoluent. Bien que le sujet demeure peu abordé en ergothérapie et dans les sciences occupationnelles, plusieurs auteurs discutent de la pertinence de cerner les besoins occupationnels et les droits occupationnels des réfugiés (Bjertrup et coll., 2018; Darawsheh, 2019; Hammell et Iwama, 2012; Huot, Kelly et Park, 2016; McElroy et coll., 2012; Posslet et coll., 2018; Trimboli et Taylor, 2016; Whiteford, 2000). Alors que la définition même de la justice occupationnelle sous-entend des éléments de choix, de participation et de signifiance pour l'individu engagé dans des occupations, il devient possible d'argumenter que la justice occupationnelle figure parmi les éléments clés de la santé et du bien-être des individus (AlHeresh et coll. 2013), dont font partie les réfugiés, voire les migrants. Or, les situations de privation occupationnelle (Whiteford, 2000), d'apartheid occupationnel, d'aliénation occupationnelle, de marginalisation occupationnelle et de déséquilibre occupationnel (Stadnyk et coll., 2010) sont des formes d'injustices qui sont susceptibles d'être vécues par les personnes réfugiées ou forcées de se déplacer¹.

En ce sens, en plus d'être en contradiction avec les postulats formulés par les droits de l'homme, ces situations se doivent d'être adressées sérieusement en raison de la myriade de conséquences négatives pouvant émaner de ces injustices, tels des problèmes de santé majeurs (dépression et fragilité physique) vécus par les réfugiés en particulier et les migrants en général (Turner, 2019; Whiteford, 2010). Par ailleurs, la perte d'occupations que de nombreux réfugiés vivent en étant confinés dans des camps dépasse le simple fait de ne plus pouvoir s'engager dans des activités. Il s'agit d'une perte du sens, d'identité, du contrôle, de valeur et du potentiel qui

¹ Ces concepts centraux de l'étude seront définis de manière plus exhaustive à la section portant sur le cadre conceptuel au fondement de cette étude.

résulte également de la participation occupationnelle (McElroy et coll., 2012). De même, en faisant référence aux camps de réfugiés, Whiteford (2010) ajoute que :

Dans ces installations temporaires et transitoires, il est très difficile pour les réfugiés de s'engager dans les occupations signifiantes et ayant caractérisé leur vie dans leur pays d'origine. Le manque d'installations, d'espace, d'artefacts et d'outils, puis la dislocation de leur contexte socioculturel normatif posent de grandes difficultés à la réalisation des occupations qui, auparavant, donnait un sens et une signification à leur vie [traduction libre] (p. 317).

Ainsi, le manque d'opportunités occupationnelles au sein des camps de réfugiés perturbe inévitablement la santé mentale, physique et le bien-être des réfugiés qui y sont confinés (Labys, Dreyer et Burns, 2017). À ce jour, seulement quelques études scientifiques documentent les injustices occupationnelles vécues par les réfugiés vivant dans des camps (Trimboli et Taylor, 2016), faisant de cette recherche une contribution au développement des connaissances quant aux enjeux éthiques relatifs aux injustices sociales et occupationnelles vécues par des réfugiés vivant dans les camps.

2.6.4.2. Privation occupationnelle dans les camps de réfugiés

Comme mentionné précédemment, le parcours de chaque réfugié est une expérience idiosyncrasique (Shultz et coll., 2020; Roads to Refuge, 2020). Néanmoins, un point en commun ralliant tous ces réfugiés est le manque de contrôle que ceux-ci ont à l'égard de décisions majeures de leur vie, les menant souvent à de nombreuses pertes occupationnelles (Huot, Kelly et Park, 2016). Pareillement, le manque de choix quant au type d'occupations pouvant être réalisées dans l'enceinte du camp constitue un autre cas de figure vécu par les réfugiés; de manière générale, les barrières environnementales et sociales, telles que les restrictions et les règlements adoptés par certaines autorités constituent en diverses formes de contraintes allant au-delà du contrôle des réfugiés vivant en camps qui limitent leurs choix et leurs opportunités occupationnelles (Steindl, Winding et Runge, 2008). De ce fait, en portant une attention particulière aux conditions dans lesquels les réfugiés vivent durant leur séjour dans un camp de réfugiés, il appert que la privation occupationnelle est une des formes les plus communes d'injustices occupationnelles vécues par cette population (AlHeresh et coll., 2013; Whiteford 2005).

Plus encore, plusieurs auteurs dans les études portant sur les réfugiés ciblent le manque ou l'inaccessibilité à des opportunités d'emploi comme des facteurs prépondérants à la dégradation du bien-être et de la santé de ces derniers (Jabbar et Zaza, 2016; Labys, Dreyer et Burns, 2017; Lintner et Elsen, 2018; Mirza, 2012; Pavlish, Ho et Rounkle, 2012; Posselt et coll., 2018). À cet effet, occuper un emploi, durant une période occasionnant plusieurs pertes pour les réfugiés, ne consiste pas seulement en une possibilité de gagner un revenu financier améliorant leurs conditions de vie (Taylor, 2004), mais aussi en une occasion favorisant une image positive de soi, le développement de leur santé mentale et d'une vision méliorative leur avenir, tout en contribuant à une perception d'être utile (Burchett et Matheson, 2010; Labys, Dreyer et Burns, 2017; Lavie-Ajayi et Slonim-Nevo, 2017; Smith, 2018).

2.6.4.3. Déséquilibre occupationnel dans les camps de réfugiés

Les multiples changements occupationnels accompagnant l'expérience de déplacements des réfugiés compromettent également l'équilibre occupationnel de ces derniers (Steindl Winding et Runge, 2008). En effet, plusieurs réfugiés vivant dans des camps de manière prolongée déplorent le manque d'opportunités à s'engager dans des activités variées et signifiantes au sein des infrastructures du camp (Darawsheh, 2019; Morville et Erlandsson, 2013; Huot, Kelly et Park, 2016). La vie avant le camp et celle au sein du camp ne sont évidemment pas structurées par les mêmes horaires occupationnels, de sorte que des déséquilibres se manifestent en raison des nombreuses contraintes liées à la vie en camp de réfugiés. La perturbation des routines et de leur horaire occupationnel amène chez les réfugiés une diminution de leur estime personnelle, un sentiment de déshumanisation, de la frustration, une détérioration de leur santé et une baisse de leur bien-être (Darawesh, 2019).

2.6.4.4. Enfants réfugiés

Le parcours d'un réfugié est criblé de défis et de dangers pouvant potentiellement mettre en péril sa sécurité et sa qualité de vie (Trimboli, 2017). Selon les estimations du HCR, parmi les 79,5 millions de personnes recensées affectées par les migrations forcées, dont les réfugiés, près de 40% sont des enfants, c'est-à-dire entre 30 et 34 millions d'individus forcés de fuir leur pays n'ont pas encore 18 ans (UNHCR, 2020a). De surcroît, les enfants réfugiés sont spécialement affectés par les déplacements forcés et le système de relocalisations, soit les centres de détentions et les camps de réfugiés, et ce, pour de nombreuses raisons (Trimboli, 2017). Chez les enfants,

de tels environnements restrictifs affectent directement leur développement, leur santé physique et psychologique ainsi que leurs performances scolaires (Sultan et O'Sullivan, 2001).

Alors que bien des adultes développeront des mécanismes de défense et des stratégies d'adaptation (Lavie-Ajayi et Slonim-Nevo, 2017), les enfants, de manière générale, n'ont pas, ou peu accès aux stratégies leur permettant de gérer positivement les événements perturbateurs survenant durant ces périodes de transit, en plus de gérer leurs propres changements développementaux (Adjukovic et Adjukovic, 1993). Encore une fois, les situations d'abus, de violences, de torture ou le manque d'accès aux nécessités de base, telles de la nourriture, de l'eau potable, un abri et des services sanitaires adéquats, sont des exemples d'éléments qui accentuent la vulnérabilité des enfants réfugiés (Trimboli, 2017). De cette façon, les diverses expériences traumatisques et stressantes vécues durant l'enfance dans les camps de réfugiés ou avant l'arrivée dans un camp peuvent se répercuter en diverses conséquences négatives sur la santé et le bien-être des enfants à l'âge adulte (Adjukovic et Adjukovic, 1993). Bien que peu d'études en ergothérapie ou provenant des sciences occupationnelles décrivent précisément les injustices occupationnelles auxquels les enfants issus des migrations forcées doivent faire face, les défis occupationnels pendant la transition et après la relocalisation, sont bien réels (Copley et coll., 2011; Driver et Beltran, 2010). En ce sens, il fut observé que la performance occupationnelle des enfants réfugiés à l'école, une fois réinstallés, continue d'être affectée par les événements traumatisants et les carences occupationnelles vécus précédemment et durant leur passage dans un camp; ces événements et carences engendrent des difficultés d'attention, de concentration, de coordination, lesquelles peuvent nuire à la réalisation d'activités, telles que l'écriture et le découpage.

2.7. Pistes de solutions proposées

Quelques pistes de solutions ont été proposées au cours des dernières années pour résoudre les différents enjeux éthiques et occupationnels vécus par les réfugiés vivant dans les camps, luttant ainsi contre certaines difficultés affectant la santé mentale et le bien-être des réfugiés. Comme chaque situation vécue par la personne réfugiée est unique, complexe et multidimensionnelle, les solutions répertoriées dans les écrits sont rarement généralisables à l'ensemble des personnes migrantes ou réfugiées, en raison de la diversité des situations et des contextes dans lesquels les camps de réfugiés se situent et les personnes évoluent. Néanmoins,

stimuler l'économie locale à même les camps de réfugiés figure parmi les pistes de solution favorables à l'engagement des femmes et des hommes dans des occupations qui, au-delà d'alléger le fardeau financier, promeut le bien-être et la santé des individus (Agier, 2001; Schultz et coll., 2020). Par le fait même, l'autonomisation des femmes vivant dans le camp de réfugiés, notamment par la participation de ces dernières aux activités économiques et à des programmes de formations sur l'agriculture ou sur le rôle de mère leur permettraient d'augmenter leur confiance en soi, leur estime d'elle-même et l'établissement de saines relations : des éléments prédisposant à une bonne santé mentale (Jabbar et Zaza, 2016). De plus, ces dernières propositions corroborent avec l'affirmation de Steindl et de ses collaborateurs (2008) soulignant l'importance d'offrir des stratégies adaptatives aux réfugiés vivant dans les camps afin de les outiller à faire face aux multiples changements sociaux et environnementaux résultant de la migration forcée.

2.8. Questions et objectif de recherche

Il ressort de notre recension des écrits que peu d'écrits en ergothérapie ou issus des sciences occupationnelles abordent les enjeux éthiques et les pistes de solutions afin de surmonter les enjeux occupationnels, voire éthiques, vécus par les réfugiés pendant leur période d'encampement. Comme souligné par Huot, Kelly et Park dans leur étude de portée (2016), la majorité des recherches associées aux sciences occupationnelles sont conduites en ciblant principalement le thème de la réinstallation des réfugiés dans des pays où les services en ergothérapie sont d'ores et déjà bien implantés. Ces auteurs précisent que ces éléments limitent notre compréhension des différentes expériences occupationnelles pouvant être vécues par les réfugiés qui vivent dans les camps ou par ceux qui se réinstalleront dans des pays non occidentaux. En effet, en ayant circonscrit nos axes de recherche à certaines zones et certains contextes géographiques, les résultats des recherche actuels se voient peu représentatifs de la réalité complexe qu'est le phénomène international des migrations forcées. Plus encore, les études analysant la perception des différentes formes d'injustices occupationnelles et sociales vécues par les réfugiés lors de leur passage en camp ne sont que peu documentées jusqu'à ce jour. Par conséquent, il s'avère pertinent d'explorer le vécu expérientiel, voire les perceptions de personnes réfugiées et de travailleurs humanitaires ayant œuvré en camp des injustices sociales

et occupationnelles afin de contribuer à la documentation des enjeux éthiques soulevés par la vie en camp de réfugiés.

Il s'ensuit que les questions à l'origine de la présente recherche sont les suivantes : a) quelles sont les injustices sociales et occupationnelles auxquelles furent confrontées des personnes réfugiées et leur famille ayant vécu dans un camp de réfugiés ? b) quelles sont les injustices sociales et occupationnelles auxquelles sont confrontées les personnes réfugiées et leur famille dans un camp de réfugiés selon des travailleurs humanitaires ? L'objectif de ce projet de recherche est le suivant : explorer les injustices sociales et occupationnelles rencontrées par des personnes réfugiées et leur famille ayant vécu dans un camp de réfugiés selon les perceptions de personnes migrantes ayant vécu dans un camp et de travailleurs humanitaires.

2.9. Pertinence scientifique, professionnelle et sociale de la recherche

Cette recherche est pertinente aux plans scientifique, professionnel et social. Premièrement, du point de vue scientifique, cette étude est pertinente puisqu'elle contribuera à l'avancement des connaissances sur les enjeux éthiques relatifs à la justice sociale et occupationnelle vécues par des populations migrantes ayant vécu dans un camp de réfugiés. En d'autres termes, les enjeux éthiques relatifs à l'encampement de réfugiés sont, à notre connaissance, encore trop peu documentés dans les écrits scientifiques, notamment en ergothérapie. Il s'ensuit que la documentation de ces enjeux consiste en de nouvelles avenues de recherche intéressantes pour des professions en émergence, tels que l'ergothérapie, car ces préoccupations correspondent à dans des champs traditionnellement considérés inhérents aux sciences sociales (Trimboli et Taylor, 2016). Plus encore, le développement des connaissances quant aux injustices sociales et occupationnelles permettra d'alimenter les réflexions en éthique appliquée par rapport à la crise migratoire actuelle, puis de porter un regard critique sur certaines présomptions et pratiques répandues dans le domaine humanitaire au sein des camps de réfugiés (Parekh, 2014). Par ailleurs, en fonction du phénomène croissant de la mondialisation et des mouvements migratoires (Castles, 2018; Zolberg, Suhrke et Aguayo, 1989), notamment en lien avec les changements climatiques, il apparaît primordial d'enrichir et d'affiner les connaissances quant aux répercussions multidimensionnelles, transdisciplinaires et complexes qu'imposent les migrations forcées d'êtres humains, notamment sur la vie des réfugiés (McElroy et coll., 2012).

Deuxièmement, cette recherche est également pertinente sur le plan professionnel. Sur le plan théorique, cet essai contribuera à nourrir les réflexions en ergothérapie sur le concept de justice occupationnelle, lequel est encore émergent en ergothérapie et assurément sources de réflexions éthiques pertinentes. Comme mentionné précédemment, il est crucial d'approfondir les connaissances relatives aux injustices occupationnelles, puisque celles-ci demeurent encore peu documentées (Steindl, Winding et Runge, 2008; Trimboli, 2017). Par le fait même, les réflexions sur le concept d'injustice occupationnelle et les différents types d'injustices occupationnelles permettront d'approfondir notre compréhension de l'occupation et des différents contextes pouvant moduler l'accès et l'engagement des personnes réfugiées dans leur quotidien dans des occupations (Huot, Kelly et Park, 2016; Hammell, 2017). Plus encore, l'intérêt de cette recherche vise également à la création de liens concrets entre les divers aspects parfois jugés hétéroclites ou imprécis dans la terminologie afférente à la justice occupationnelle (Durocher et coll., 2014a). Par ailleurs, sur le plan pratique, la documentation de ces injustices permettra aux ergothérapeutes de mieux comprendre la réalité occupationnelle des réfugiés et de leur famille vivant en camp, ce qui permettra de les aider à répondre plus adéquatement aux besoins occupationnels de ces personnes lorsqu'ils les ont comme clients. En effet, sachant que la pratique en ergothérapie se base sur la compréhension des occupations et leurs impacts sur la santé et le bien-être des personnes, puis sachant que bon nombre de personnes réfugiées ont des besoins occupationnels non répondus (WFOT, 2014), cette recherche souhaite mettre en lumière le potentiel des ergothérapeutes à intervenir davantage et à faire une réelle différence dans l'amélioration de la vie de ces populations marginalisées (Trimboli et Taylor, 2016). Enfin, l'intérêt de cet essai est cohérence avec le rôle actif et nécessaire que les ergothérapeutes seront probablement appelés à jouer, dans les prochaines années, dans le contexte des migrations internationales grandissantes, afin de minimiser les perturbations occupationnelles reliées à ce phénomène global (Darawsheh, 2019).

Finalement, d'un point de vue social, cette étude est pertinente puisqu'elle donnera la parole à des personnes souvent marginalisées. Elle permettra ainsi d'explorer les perceptions de personnes réfugiées ayant séjourné en camp, tout en leur donnant un médium valorisant leurs expériences et leur permettant de raconter leur histoire et de décrire les enjeux auxquels ils ont pu faire face durant leur parcours (BenEzer et Zetter, 2014). Comme l'engagement occupationnel fait partie intégrante du bien-être et que le bien-être se voit indissociable lié aux droits humains,

dès lors, il est possible de comprendre que les enjeux relatifs à l'engagement occupationnel, tel que traité dans cet essai, sont directement liés à l'avancement des droits humains en ergothérapie et dans le domaine des sciences occupationnelles (Hammell et Iwama, 2012). De plus, cette recherche abonde dans le sens d'une pratique ergothérapique adaptée et culturellement sensible aux besoins particuliers des personnes issues ou ayant séjourné dans un camp de réfugiés (Darawsheh, 2019; Schottland-Cox et Hartman, 2019; Trimboli et Taylor, 2016). Il est souhaité, par cette étude, que la clientèle migrante ayant séjourné dans un camp de réfugiés sera susceptible de recevoir des services en ergothérapie plus sensibles à la dimension culturelle des interventions, favorisant ainsi la justice occupationnelle. Dans le contexte actuel où en Occident, les réfugiés gagnent en importance dans les clientèles desservies en ergothérapie, il importe que cette réalité soit mieux comprise par les ergothérapeutes.

3. CADRE CONCEPTUEL

Cette section présente les concepts centraux de la présente étude. Ils y sont définis afin d'assurer la compréhension de l'orientation choisie pour cette recherche et de rendre ainsi manifestes les assises théoriques et conceptuels au fondement de celle-ci. Cette section dédiée au cadre conceptuel articule donc « l'agencement logique de concepts et de sous-concepts liés entre eux et réunis en raison de leur affinité avec le problème de recherche » (Fortin et Gagnon, 2016, p. 119). Dans un premier temps, le concept de réfugiés et de camp de réfugiés sont définis, en prenant de les distinguer de concepts apparentés. Dans un second temps, les notions d'éthique, plus particulièrement d'enjeux éthiques selon la conceptualisation proposée par Swisher, Arslanian et Davis (2005) sont expliquées au moyen de l'exposition des valeurs compromises reliées à la justice occupationnelle dans le cadre de la vie en camp de réfugiés. Dans un troisième temps, les injustices occupationnelles, soit la privation, l'aliénation, le déséquilibre, la marginalisation et l'apartheid occupationnels sont définies.

3.1. Terminologie : réfugiés, migrants, demandeurs d'asiles ou déplacés internes

Le nombre de personnes déracinées à travers le monde ne cesse de s'accroître au fil des ans; dans les 20 dernières années, une hausse record des mouvements migratoires a été observée (UNHCR, 2019). L'analyse des migrations forcées dans le contexte de la globalisation est un phénomène d'intérêt émergeant au sein des études et domaines traitant des mouvements migratoires (Castles, 2003). Le phénomène de la migration est une expérience sociopolitique qui bouleverse l'ensemble des aspects d'une vie humaine, voire sociétale; c'est pourquoi il ne peut se définir et être analysé de manière adéquate à l'aide d'une seule discipline (Bjertrup, et coll., 2018; Bemak et Chung, 2017; Castles, 2003; Suleman et Whiteford, 2013). Les mouvements migratoires se traduisent en transitions occupationnelles majeures chez les individus forcés de fuir leur pays, c'est-à-dire en changements drastiques dans leur engagement dans des occupations vers d'autres occupations (Townsend et Polatajko, 2013). Le manque de choix, lors des épreuves vécues durant la période de déplacements décrites par la Fédération mondiale des ergothérapeutes (WFOT, 2014) comme « le départ forcé de personnes de leur foyer en raison de situations telles que la guerre, la persécution et les catastrophes » (p. 1), contribue à l'édification d'obstacles supplémentaires à leur engagement dans des occupations signifiantes.

Pour ces personnes qui doivent fuir leur pays natal ou de vie, leur réinstallation se produit souvent brusquement à la suite de circonstances imprévues ou de catastrophes les obligeant à partir avec trop peu de ressources et les confrontant à un avenir incertain quant à la possibilité de rentrer chez soi éventuellement (Huot, Kelly et Park, 2016). Lorsqu'il est question de migrations forcées, ce phénomène regroupe une pluralité groupes incluant les réfugiés, les migrants, les demandeurs d'asile et les déplacés internes (IDPs) qui, malgré leurs ressemblances en raison des circonstances dans lesquels ils sont plongés, se distinguent autant au sens de la sémantique que de la portée politique de leur statut. En 2019, plus de 79.8 millions individus se sont vus déracinés de leur domicile sur le plan mondial dont 45.7 millions de déplacés internes, 26.3 millions de réfugiés et 4.2 millions de demandeurs d'asile (UNHCR, 2020c). Dès lors, il devient essentiel de comprendre les différences de statuts chez ces populations afin de convenir des termes exacts à utiliser dans le cadre de cette étude, voire de cet essai.

3.1.1. Réfugiés

La définition du terme « réfugié » telle que présentée dans la problématique est essentielle à la compréhension de l'objet de recherche présenté dans cet essai et se doit d'être approfondie afin d'en comprendre l'ensemble des subtilités qu'elle sous-tend. La définition même d'un réfugié, tel que convenu par les lois internationales depuis la parution de la Convention de Genève en 1951 et son protocole de 1961, stipule que :

Un réfugié est une personne craignant avec raison d'être persécutée, du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner (UNHCR, 2007, p. 16).

De ce fait, les personnes réfugiées se trouvent forcées de quitter leur pays d'origine, en raison de persécutions, de violences ou de menaces ne pouvant être remédiées, mettant leur vie et celles de leur famille en danger. Au sens large du terme et de manière implicite, le mot « réfugié » repose sur l'hypothèse suivant laquelle la personne dont il est question « mérite d'être aidée et, si nécessaire, protégée contre les causes et les conséquences de la fuite » [traduction libre] (Goodwin-Gill et McAdam, 1996, p. 15). Plus encore, le statut de « réfugié » est octroyé à toute personne répondant « aux critères d'éligibilité énoncés par la définition du réfugié établie

par les instruments internationaux ou régionaux relatifs aux réfugiés applicables, dans le cadre du mandat du Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), et/ou dans la législation nationale » (UNHCR, 2020e, p. 283). La protection des réfugiés est encadrée par de nombreuses lois et principes juridiques définissant les obligations des États d'accueil à l'égard de ces individus, dont le principe fondamental énonçant que les réfugiés ne peuvent se faire expulser ou renvoyer vers un emplacement où il y aurait un danger pour leur vie et leur liberté (UNHCR, 2007). Cette protection revêt de nombreux aspects dont les États en détiennent la majeure responsabilité, appuyée par le HCR. Parmi ceux-ci, s'inscrit l'accès à des procédures d'asile justes et efficaces, puis à des mesures visant le respect des droits fondamentaux afin d'assurer aux réfugiés une vie dans la dignité et la sécurité, tout en les épaulant dans la recherche de solutions à plus long terme (UNHCR, 2015).

3.1.2. Personnes migrantes

Bien que l'amalgame soit répandu dans le langage commun, la distinction entre le terme de « migrant » et celui de « réfugié » révèle des points cruciaux, notamment auprès des instances gouvernementales, institutionnelles et juridiques (Agier, 2016). Il est à noter que le terme « migrant » n'accorde pas la même valeur aux raisons ayant mené au déplacement des individus que celles des réfugiés (UNHCR, 2015). En effet, bien qu'aucune définition universelle soit acceptée quant au terme « migrant », l'appellation désigne généralement une personne franchissant une frontière étatique qui n'a pas besoin d'une protection internationale pour assurer sa sécurité, son intégrité physique ou son accès à des droits fondamentaux, mais plutôt à des fins d'amélioration de qualité de vie, notamment pour des motifs reliés à l'emploi, l'éducation, la réunification de leur famille ou autres (UNHCR, 2020e, p. 281). De ce fait, les pays gèrent les migrants en vertu de leurs lois respectives d'immigration et non selon les normes internationales pour la protection des réfugiés et de l'asile aux réfugiés (Amnesty International, n.d.). Ainsi, bien que les réfugiés soient des migrants, de même que les demandeurs d'asile comme nous le verrons, les réfugiés sont des migrants qui ont un statut juridique particulier, lequel leur permet d'obtenir des protections étatiques que les « simples » migrants n'ont pas.

3.1.3. Demandeurs d'asile

Contrairement aux réfugiés qui ont déjà été reconnus à juste titre auprès des États ou du HCR, les demandeurs d'asile sont encore en attente du processus juridique ou administratif

déterminant s'ils répondent ou non au statut de réfugiés, tel que convenu en vertu des critères établis par le droit régional, national et international (UNHCR, 2020e, p. 280). La définition reconnue par les juridictions internationales mentionne que « le demandeur d'asile est une personne en quête d'asile ayant exercé son droit de demander une protection internationale selon la Convention de Genève des Nations Unies de 1951 et qui se trouve en attente d'une décision définitive quant à son statut » (UNHCR, 2020e, p. 279). Autrement dit, les demandeurs d'asile sont des personnes ayant quitté leur pays en raison de persécutions, de menaces ou d'atteintes graves à leurs droits fondamentaux qui demandent à être protégées par leur demande d'asile et à obtenir le statut légal de réfugiés. Finalement, la détermination du statut de réfugiés (DSR) est le processus usuel par lequel les demandeurs d'asile sont évalués pour déterminer s'ils correspondent aux critères d'admissibilité relatifs au terme de réfugiés en vertu de la Convention de 1951 ou du Protocole de 1961 (UNHCR, 2020e, p. 280).

3.1.4. Déplacés internes

À l'instar des termes précédents, ce ne sont pas toutes les personnes issues des migrations forcées qui devront franchir une frontière étatique. En effet, ce sont les circonstances et les conditions menant au départ, qu'elles soient de nature sociale, politique, économique ou environnementale, qui résultent davantage en l'objet d'une migration forcée, plutôt que la destination d'arrivée de la migration (Huot, Kelly et Park, 2016). Ainsi, le caractère contraignant de la migration forcée se conjugue par les contextes entourant le départ et non le fait qu'elle peut engendrer des déplacements transétatiques. En ce sens, les déplacés internes, contrairement aux réfugiés, ont fui au sein de leur propre pays et n'ont traversé aucune frontière en quête de sécurité (UNHCR, 2020c). Les déplacés internes demeurent donc sous la protection de leur propre gouvernement, bien que celui-ci puisse parfois être la cause de la migration (UNHCR, 2020c). Enfin, contrairement aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, les déplacés internes ne sont pas des migrants, en ceci que ces derniers contrairement aux premiers n'ont pas franchi la frontière étatique d'une autre autre État.

3.2. Camp de réfugiés

3.2.1. Qu'est-ce qu'un camp de réfugiés?

Plusieurs personnes issues des migrations forcées vivent dans un état transitoire, ne pouvant retourner chez elles après leur déplacement, et vivent dans des pays d'accueil, pays tiers,

ou des camps en attendant leur réinstallation ultérieure ou d'autres solutions du HCR. Le rapatriement volontaire dans le pays d'origine, la réinstallation dans un pays tiers et l'intégration à une communauté hôte figurent parmi les solutions durables identifiées par l'HCR (UNHCR, 2020a). Cependant, en réalité, plusieurs de ces personnes attendent de nombreuses années que ces solutions durables se réalisent et demeurent dans ce contexte de transition pendant une durée pouvant aller parfois jusqu'à plusieurs années, leur causant plusieurs atteintes en regard de leur santé mentale et de leur bien-être (Posselt et coll., 2018; Sultan et O'Sullivan, 2001).

Alors que mondialement le nombre de réfugiés atteint 26.3 millions de personnes, seulement une fraction de ce nombre substantiel réside dans ce qui est couramment appelé des camps de réfugiés (UNHCR, 2020c). En effet, environ 78% de la population portant le statut officiel de réfugié vit dans des zones urbaines, des bidonvilles, des centres collectifs ou des établissements informels de pays tiers ou limitrophes plutôt que dans des camps de réfugiés (Help Refugee, n.d., UNHCR, 2020d). Ces derniers vivront clandestinement parfois dans l'espoir de meilleures opportunités économiques, bien qu'illicites ou simplement pour ne pas rester « enfermés » dans un camp (Agier, 2010). Cependant, pour certains, la réalité est toute autre. Plusieurs réfugiés se verront réassignés vers un emplacement où survivre jusqu'à leur prise en charge par des autorités nationales du pays tiers ou des organismes internationaux. De ce fait, un peu plus du cinquième de la population de réfugiés, soit près de 6 millions d'individus sont établis et vivent en camp de réfugiés répartis à travers le monde (UNHCR, 2020d). Initialement, les camps de réfugiés sont décrits comme :

[Des] installations temporaires construites pour fournir une protection et une assistance immédiates aux personnes qui ont été contraintes de fuir en raison d'un conflit, de violences ou de persécutions. Bien que les camps ne soient pas destinés à fournir des solutions durables permanentes, ils offrent un refuge aux réfugiés où ils reçoivent des traitements médicaux, de la nourriture, un abri et d'autres services de base en cas d'urgence [traduction libre] (UNHCR, 2020d).

Tel que cité précédemment, malgré leur visée temporaire, ces hébergements d'urgence que sont les camps se retrouvent souvent institutionnalisés, ainsi le but et les services requis par les résidents-réfugiés se voient modifiés avec le temps. Visant initialement à assurer la sécurité des réfugiés sur le plan médical, alimentaire, sanitaire et social, les camps de réfugiés agglomèrent de plus en plus d'individus pour des périodes allant au-delà de celle d'urgence (Agier, 2001). La transformation d'un logis d'urgence vers un logement à long terme évolue et

donne au camp un nouveau visage comprenant son lot de défis. Progressivement les camps se modulent au diapason des communautés qui y vivent et tendent à être hôtes de l'organisation de leur espace, le façonnement de systèmes de pouvoir, d'économie et d'une certaine vie sociale pouvant être similaire à celle de villes ou tout autre système économique (Help Refugees, n.d.).

Bien que le camp de réfugiés engendre des expériences de socialisation pluriethnique où les résidents se côtoient et peuvent échanger, un système de classe sociale et de sens identitaire remet toujours le statut des individus qui habitent le camp à celui de « victimes » (Agier, 2001). En effet, il n'est pas rare que les réfugiés vivant en camp soient confrontés à un accès limité aux soins de santé, aux services sociaux, à l'éducation publique, aux possibilités d'emploi ou aux terres adjacentes au camp qui leur permettraient de travailler et de répondre à certains de leurs besoins (Darawsheh, 2019; Help Refugees, n.d.; Labys, Dreyer et Burns, 2017; Posselt et coll., 2018). En ce sens, comme mentionné dans la problématique, le système humanitaire, à savoir les autorités locales ou les ONG qui chapeautent la création et l'administration des camps, génère paradoxalement une dépendance chez leurs habitants et une incitation à la passivité. De cette façon, plusieurs camps de réfugiés « ont évolué en tant qu'enclaves parallèles à la société ordinaire » (Help Refugee, n.d.).

3.2.2. Crédit d'un camp

Lors d'une crise humanitaire provoquant des déplacements de populations, le Haut Commissariats pour les réfugiés des Nations unies mobilise dans les premières 72 heures une équipe d'intervention chargée d'évaluer la situation et le bien-être général de la population en fuite (UNHCR, 2020d). Par la suite, l'équipe présente aux autorités gouvernementales et aux partenaires locaux les résultats primaires de l'évaluation qu'elle a réalisée et négocie la localisation d'un espace humanitaire permettant de garantir la sécurité des personnes en fuite (voir Tableau 1).

Tableau 1

Critères pour un camp dans un espace humanitaire sécuritaire (UNHCR, 2020d)

Sécurité	Devrait être à une distance sécuritaire de la frontière, soit pas plus qu'une journée de marche si possible.
Géographie	Devrait avoir un accès facile aux réserves d'eau, des caractéristiques géographiques sûres (sol stable, zones ombragées) et des capacités de gestion des déchets pour assurer des conditions saines et confortables. L'aménagement du site doit également permettre à chaque réfugié de disposer d'une surface d'au moins 480 pieds carrés pour assurer sa dignité et atténuer le risque de crises sanitaires.
Accessibilité	Devrait être accessible aux gros véhicules pour permettre la logistique et l'arrivée importante de provisions. Selon l'urgence de la situation, il peut également nécessiter une piste d'atterrissement pour les équipements de sauvetage.
Autres considérations	Devrait protéger l'environnement et contribuer à prévenir les incendies et les épidémies. La nourriture, les points d'eau et les latrines doivent être correctement éclairés et suffisamment proches des habitations pour protéger les femmes et les jeunes filles contre la menace de violences sexuelles et sexistes.

3.3. Enjeux éthiques

En dépit des efforts mis en place par les autorités des camps de réfugiés pour assurer la protection et la sécurité de la population y habitant, certaines injustices sur le plan médical, social, économique, culturel ou occupationnel demeurent incontestablement présentes au sein de la population vivant dans un camp de réfugiés (Bjertrup et coll., 2018; Darawsheh, 2019; Steindl, Winding et Runge, 2008; Trimboli et Taylor, 2016; Whiteford, 2005). En ce sens, ces injustices représentent des enjeux éthiques importants de la vie en camp de réfugiés par la compromission de plusieurs valeurs liées à l'ergothérapie. Cependant, avant d'aborder la notion d'enjeux éthique, encore est-il important de comprendre ce qu'est l'éthique pour mieux comprendre la notion d'enjeux éthique, voire celle d'injustice.

3.3.1 Notion d'éthique

La définition proposée par Drolet (2014a) est retenue dans le cadre de cet essai compte tenu de son applicabilité clinique en ergothérapie et sa pertinence quant à l'objectif de recherche. De cette manière, « l'éthique est une discipline philosophique [qui] peut être conçue comme une réflexion rationnelle et critique qui a pour objet d'étude les valeurs, les vertus, les principes ou les normes du vivre ensemble d'une société » (Drolet, 2014a, p. 23). L'éthique tente de guider la réflexion individuelle et collective vers le respect des valeurs et des principes éthiquement désirables, et ce par-delà les normes sociales (Drolet, 2014a). Néanmoins, l'éthique est une discipline philosophique distincte de la morale (issue des dogmes religieux ou laïques), du droit (au sens de la juridiction) ou de la déontologie professionnelle. En effet, l'éthique se voit critiquée

envers la morale, le droit et la déontologie professionnelle, sans pour autant prétendre à une prééminence de ses valeurs, principes ou vertus quant à ces autres disciplines normatives (Drolet, 2014a). De ce fait, l'éthique encadre la réflexion relative à l'essence du juste, du bien et du vertueux, et encourage l'utilisation de la raison critique aux dépens des règlements, des croyances ou des dogmes (Weinstock, 2006; Drolet, 2014a). En somme, l'éthique vise à engager tout individu vers une réflexion perpétuelle et évolutive, suivant les changements de valeurs accompagnant les époques, les cultures, les connaissances, les découvertes, les us et coutumes, puis les expériences personnelles et collectives.

3.3.2 Droits humains

Lorsqu'il est question de valeurs éthiques et universelles, la justice s'immisce souvent dans les premiers rangs des valeurs communément répandues à travers les sociétés occidentales. Par le fait même, les questions relatives à la justice font souvent, voire systématiquement, référence aux droits humains (Larivière, Drolet et Jasmin, 2019). L'universalisation des droits de la personne à titre de droits internationaux fut déclarée aux lendemains de la Deuxième Guerre mondiale en 1948 par la Déclaration universelle des droits de l'Homme. En ce sens, les droits de la personne, tel que rapporté par Sen (2004) et Nickel (1987), sont d'abord des demandes éthiques, c'est-à-dire « des revendications au nom de différentes valeurs comme la justice sociale et la liberté » (Larivière, Drolet et Jasmin, 2019, p. 146). La Déclaration universelle mentionne que les droits de la personne sont des droits ancrés dans la dignité et la valeur intrinsèque de l'être humain, donc par le fait même s'inscrivent comme des standards minimaux pour tous (Nickel, 1987). L'attribution de droits à tous individus, organisations ou sociétés s'accompagne indubitablement de devoirs (Drolet, 2014a), soit des incitations à l'action en d'actualiser un agir éthique.

3.3.3. Droits occupationnels

Puisque les droits visent à actualiser des opportunités d'agir et que l'ergothérapie s'intéresse aux conditions qui permettent ou limitent les actions, le concept de droit occupationnel devient particulièrement pertinent à adresser au sein de la profession (Hammell et Iwana, 2012). Les droits occupationnels sont décrits comme « le droit de tout individu de s'engager dans des occupations signifiantes qui contribuent positivement à leur propre bien-être et celui de leur communauté » (Hammell, 2008, p. 62, cité dans Hammell, 2015). Le concept de

droits occupationnels est aussi repris par la Fédération mondiale des ergothérapeutes (FME) adhérant par le fait même à la Déclaration universelle des droits de l'Homme, notamment quant à l'activité humaine et l'importance de la participation occupationnelle (FME, 2006). Dans cette prise position, la FME stipule quelques principes relatifs aux droits humains comme l'illustre le tableau 2.

Tableau 2
Droits occupationnels selon la FME (2006)

Participer à une variété d'activités permettant de s'épanouir, de développer son potentiel et d'éprouver de la satisfaction en harmonie avec sa culture et ses croyances.
Être encouragé à participer à des activités et être inclus et valorisé comme membre à part entière de sa communauté.
Avoir une liberté de choix : ne pas subir de pressions, d'influences ou de coercition qui menacent sa sécurité, sa survie ou sa santé, ou qui constraint les personnes à des activités déshumanisantes, dégradantes ou illégales, lors de la participation à des activités.
Prendre part à l'activité comprenant la dimension civique, éducative, productive, sociale, spirituelle et thérapeutique/réparatrice.
Être doté d'un accès équitable à l'activité sans restriction liée à la différence sur le plan de la société.

Bien que reconnus en ergothérapie, les droits occupationnels peinent encore à outrepasser les frontières de la profession et être intégrés dans les chartes et juridictions (Durocher et coll., 2014a). En dépit de ce fait, les droits occupationnels restent malgré tout un concept pertinent et intimement lié à l'ergothérapie, où la justice occupationnelle s'exprime à titre de valeur centrale de la profession. Comme rapporté par Larivière, Drolet et Jasmin, « les droits occupationnels sont des demandes éthiques qui concerne l'être humain en tant qu'être occupationnel » (2019, p. 148). Lorsqu'une situation compromet au moins une valeur qu'elle soit individuelle, professionnelle ou universelle, un enjeu éthique ressurgit (Swisher et coll., 2005). En ce sens, le non-respect de la valeur qu'est la justice occupationnelle ou les droits qui en découlent mène à des enjeux éthiques. C'est donc dire que derrière chaque situation d'injustice occupationnelle, un enjeu éthique est soulevé. Ainsi, les individus vivant dans les camps de réfugiés sont susceptibles de vivre diverses injustices occupationnelles menant entre autres à des enjeux éthiques pouvant compromettre la valeur qu'est la santé (Trimboli et Taylor, 2016).

3.3.4. Justice occupationnelle

À partir de l'instant où les êtres humains sont considérés comme des êtres occupationnels (Drolet 2014b; Townsend et Polatajko, 2013), c'est-à-dire des êtres qui se définissent par le fait de s'engager dans des occupations signifiantes et significatives, la justice occupationnelle

devient un concept éthique central. En ergothérapie, le concept de justice occupationnelle se voit complémentaire et subsidiaire au concept de justice sociale (Townsend et Wilcock, 2004). Alors que le concept de justice sociale s'intéresse aux possibilités réelles des individus d'exercer leurs droits humains dans un environnement donné et d'avoir 'accès aux ressources sociales soutenant l'exercice de ces droits de manière équitable dans un contexte social spécifique (Jasmin, 2019), la justice occupationnelle porte davantage sur les possibilités et ressources disponibles aux personnes afin que celles-ci puissent s'engager dans des occupations permettant de prendre part à une société équitable et capabilisante (Durocher, 2017; Townsend et Wilcock, 2000). De ce fait, « la justice occupationnelle se base sur l'interrelation entre les occupations individuelles et tous les aspects de la santé » [traduction libre] (Christiansen et Townsend, 2010, cité dans Durocher, 2017, p. 9). De la même manière que la FME citée précédemment, Wilcock et Townsend (2004) ainsi que Whiteford et ses collaborateurs (2017) ont établi une série de droits occupationnels pouvant s'exprimer à titre de valeurs prônées en ergothérapie, qui lorsque bafoués corresponds à divers types injustices occupationnelles. Ces injustices occupationnelles peuvent provenir de différents facteurs tant liés à la structure d'une société qu'aux contextes dans lesquels les individus évoluent. En effet, Larivière, Drolet et Jasmin (2019) décrivent un cadre relatif à la justice occupationnelle comprenant une pluralité de facteurs pouvant avoir des conséquences positives ou négatives en matière de justice occupationnelle (voir Tableau 3).

Tableau 3
*Cadre relatif à la justice occupationnelle*²

Facteurs structurels		Facteurs contextuels	Conséquences en matière de justice occupationnelle
Déterminants occupationnels	Programmes ou services occupationnels	Facteurs personnels, sociaux, historiques et spatiaux	Respect ou non des droits occupationnels
<ul style="list-style-type: none"> › Type d'économie › Politiques › Idéologie politique › Valeurs dominantes dans la société 	<ul style="list-style-type: none"> › Services de santé et services sociaux › Programmes d'aide financière › Logement › Éducation › Emploi › Transport › Installations récréatives › Conception universelle › Technologies › Médias et communication 	<ul style="list-style-type: none"> › Âge › Sexe/genre › Orientation sexuelle › Capacité/incapacité › Revenu, épargnes, possessions › Niveau de scolarité › Catégorie socioprofessionnelle › Origine ethnique › Religion › Nationalité › Milieu urbain ou rural › Domicile › Soutien et réseau sociaux 	<p>Conséquences positives:</p> <ul style="list-style-type: none"> › Droit à l'équilibre occupationnel › Droit à l'engagement occupationnel › Droit à la signification occupationnelle › Droit à l'épanouissement de son être occupationnel › Droit aux choix occupationnels <p>Conséquences négatives situations d'injustice occupationnelle:</p> <ul style="list-style-type: none"> › Déséquilibre occupationnel › Privation occupationnelle › Aliénation occupationnelle › Marginalisation ou apartheid occupationnels

Note: La liste des facteurs structurels et contextuels n'est pas exhaustive.

Source: Adaptée de la théorie évolutive de Stadnyk *et al.* (2010), inspirée de la figure 13-2 dans Stadnyk *et al.* (2010, p. 336) et de la figure 3.2 dans Polatajko, Molke *et al.* (2013, p. 96).

Plus encore, les conséquences positives ciblées dans ce tableau correspondent aux cinq droits occupationnels illustrés à la Figure 1, soit : le droit à l'équilibre occupationnel, le droit à l'engagement occupationnel, le droit aux choix occupationnels, le droit à l'épanouissement occupationnel ainsi que le droit à la signification occupationnelle (Larivière, Drolet et Jasmin, 2019).

² Reproduit ici avec l'autorisation en date du 12 janvier 2021 des Presses de l'Université du Québec.



Figure 1. La justice occupationnelle et les droits occupationnels qui y sont associés³

3.4. Injustices occupationnelles

Lorsqu'une personne se voit privée de certains droits occupationnels comme énoncé précédemment, que ce soit pour des raisons contextuelles ou structurelles, une situation d'injustice occupationnelle se produit. Une injustice occupationnelle se décrit comme : « le manque ou l'absence de possibilités pour une personne de s'engager dans une occupation qui ultérieurement générera des avantages pour le développement de ses capacités, la formation de son identité, sa contribution à la société, puis son accès à la santé à titre de droits humains » [traduction libre] (Durocher, 2017, p. 10). Globalement, une situation d'injustice occupationnelle survient lorsqu'il y a violation d'un droit occupationnel. Dans les écrits portant sur la justice occupationnelle, on distingue de manière générale, cinq types d'injustices occupationnelles, soit : la privation occupationnelle, le déséquilibre occupationnel, la marginalisation occupationnelle, l'apartheid occupationnel ainsi que l'aliénation occupationnelle (Durocher et coll., 2014b).

³ Source : Adaptée de la théorie sur la justice occupationnelle de Durocher et coll., 2014b et inspirée du tableau 5.1 dans Larivière, Drolet et Jasmin (2019, p. 140) et du tableau 2-1 dans Durocher (2017, p. 10).

3.4.1. Privation occupationnelle

La privation occupationnelle figure parmi les injustices occupationnelles les plus souvent traitées dans les sciences occupationnelles (Durocher, 2017). La privation occupationnelle correspond à un état de contrainte empêchant une personne de s'engager dans des occupations vitales ou signifiantes, en raison de facteurs extrinsèques et hors de son contrôle immédiat (Whiteford, 2000). La privation occupationnelle se distingue du concept de perturbation occupationnelle, bien qu'elle soit parfois confondue avec celle-ci. En effet, alors que le terme perturbation occupationnelle renvoie à un état temporaire qui se résout habituellement dans le cours « normal » d'une vie (Whiteford, 2000), la privation occupationnelle fait référence aux restrictions constantes que doivent affronter des individus en raison de facteurs externes ou environnementaux plutôt qu'individuels (Townsend et Polatajko, 2013). Ces facteurs qui se présentent comme des restrictions peuvent être de nature culturelle, sociale, institutionnelle, politique, économique, géographique ou encore technologique (Townsend et Wilcock, 2004; Whiteford, 2000). Pour illustrer une situation impliquant de la privation occupationnelle, considérons le manque d'accessibilité aux transports collectifs pour une personne à mobilité réduite. Dans ce scénario, les environnements non adaptés engendrent de la privation occupationnelle pour la personne, l'empêchant de participer à certaines activités qui ne peuvent lui être accessibles en fauteuil roulant.

3.4.2. Déséquilibre occupationnel

Le concept de déséquilibre occupationnel peut être analysé suivant plusieurs angles, notamment individuel ou sociétal (Durocher, 2017). Sur le plan individuel, un déséquilibre occupationnel s'observe lorsqu'un temps excessif est accordé à une occupation au détriment d'autres occupations ou lorsqu'une occupation engendre des effets secondaires néfastes sur d'autres occupations (Stadnyk, Townsend et Wilcock, 2010). En ce sens, il peut s'agir d'un surinvestissement ou d'un sous-investissement de temps dans certaines occupations qui meublent le quotidien d'une personne, lequel sur ou sous-investissement impacte négativement d'autres occupations. Sur le plan sociétal, un déséquilibre occupationnel peut se référer à une répartition inéquitable des bénéfices et des priviléges associés à la participation à une occupation au sein de la société (Townsend et Wilcock, 2004). Ce déséquilibre mène inévitablement à des disparités sur le plan économique et social, en raison d'une répartition inégale des droits, priviléges, avantages et bénéfices associés aux occupations (Durocher et coll., 2014b). Afin d'illustrer cette

injustice, l'exemple d'un travailleur essentiel étant obligé, par manque d'employés, de réaliser des heures supplémentaires quotidiennes au détriment de ses loisirs et de ses autres activités peut être considéré comme un déséquilibre occupationnel. Ce type d'injustice occupationnelle est susceptible de nuire à la santé et la qualité de vie du travailleur concerné.

3.4.3. Apartheid occupationnel

L'apartheid occupationnel est un terme à forte connotation péjorative puisqu'il prend en effet ses origines à partir du contexte de l'Apartheid connu en Afrique du Sud (Larivière, Drolet et Jasmin, 2019). En ce sens, l'apartheid occupationnel fait référence à l'exclusion volontaire d'un certain groupe d'individus sur la base de caractéristiques personnelles, telles que l'âge, le genre, l'ethnie, la race, la religion, le statut socioéconomique, etc. (Kronenberg et Pollard, 2005 cité dans Durocher 2014b). Ce type d'injustice réfère à des situations où des personnes, voire des groupes plus marginalisés, se voient refuser ou offrir de participer à des occupations par le biais de leurs caractéristiques individuelles. Cependant, le terme apartheid occupationnel « devrait être réservé à des contextes où l'accès à l'occupation signifiante est refusé, non pas par peur ou ignorance, mais résultant plutôt d'une volonté organisée politique ou sociale d'empêcher intentionnellement tout accès à l'occupation signifiante » (Polatajko et coll., 2013, p. 93). Par exemple, au Canada, la mise en place du système de réserves autochtones et l'application des lois s'adressant spécifiquement aux peuples des Premières Nations, aux Inuits et aux Métis continue d'engendrer de l'apartheid occupationnel chez ces personnes. En effet, ces populations sont encore de nos jours exclues ou marginalisées via des contraintes souvent systémiques des strates sociales, juridiques, économiques ou encore culturelles sur la base de leurs caractéristiques personnelles divergentes de la population blanche « dominante ».

3.4.4. Marginalisation occupationnelle

À l'instar de la privation ou l'apartheid occupationnel, la marginalisation occupationnelle survient insidieusement et de manière invisible, en s'appuyant sur les normes sociales ou les attentes standardisées quant aux choix occupationnels des individus (Townsend et Wilcock, 2004, Stadnyk, Townsend et Wilcock, 2010). De ce fait, la marginalisation occupationnelle repose « sur le concept de marginalisation, un processus qui conduit généralement à l'exclusion sociale des individus et des groupes qui ne peuvent se conformer aux attentes et aux normes de la culture dominante » (Larivière, Drolet et Jasmin, 2019, p. 143). Ainsi, cette injustice se

manifeste lorsqu'une personne se voit restreinte dans ses choix occupationnels et ses possibilités occupationnelles, en raison de normes implicites et liées aux contextes dans lequel la personne évolue (Durocher, 2017; Townsend et Wilcock, 2004). Pour exemplifier ce concept, attardons-nous aux difficultés professionnelles survenant pour une femme dans un domaine majoritairement masculin. En ce sens, non seulement plusieurs femmes se voient confrontées à des disparités salariales par rapport aux hommes, mais elles peuvent également être confrontées à de la marginalisation occupationnelle par le biais d'inégalités en termes d'offres d'emplois, sur le prétexte qu'elles ne peuvent se conformer aux normes de la culture dominante masculine d'un domaine professionnel donné. Le fait aussi que, encore de nos jours, les femmes soient souvent contraintes de réaliser les responsabilités familiales ou celles relatives à l'entretien du domicile, en plus de leurs responsabilités professionnelles, constitue un autre exemple de marginalisation occupationnelle.

3.4.5. Aliénation occupationnelle

L'aliénation occupationnelle réfère à l'impossibilité pour un individu de s'engager dans une occupation signifiante pour lui et en adéquation avec son potentiel, ses aspirations et ses capacités (Stadnyk et coll., 2010, cité dans Durocher, 2017). L'aliénation occupationnelle fait référence à une « expérience prolongée de déconnexion, d'isolement, de vide, d'absence d'identification, d'une sensation de limitation ou de confinement ou d'un sentiment d'insignifiance » [traduction libre] (Townsend et Wilcock, 2004, p. 80) résultat de la participation limitée ou forcée dans une ou plusieurs occupations n'ayant aucun sens pour la personne (Durocher et coll., 2014b). Ainsi, lorsque les choix occupationnels d'une personne lui sont imposés et ne correspondent pas à ses aspirations et au plein potentiel de cette dernière, une situation d'aliénation occupationnelle émerge (Polatajko et coll., 2013). Finalement, l'exemple d'un immigrant, habitant désormais au Québec, dont le diplôme d'études professionnelles n'a pas été reconnu, et qui se voit obligé de travailler dans un emploi qui ne correspond aucunement à ses capacités et aux compétences précédemment acquises dans son pays d'origine correspond à une situation d'aliénation occupationnelle. Tels sont les principaux concepts au fondement de ce projet de recherche.

4. MÉTHODE

Cette section de l'essai présente la démarche scientifique ayant été utilisée dans le cadre de cette recherche afin de répondre aux questions à l'origine de cette étude ainsi que d'atteindre l'objectif qui en découle. Plus exactement, le devis de recherche, les méthodes d'échantillonnage, la collecte des données et l'analyse de celles-ci sont présentés, tout comme les considérations éthiques ayant présidé la réalisation de cette étude.

4.1. Devis de recherche

Dans le cadre de cette recherche, un devis qualitatif inductif s'avérait tout indiqué puisque l'état des connaissances quant aux enjeux éthiques reliés aux injustices sociales et occupationnelles vécues par des réfugiés et leur famille en camp de réfugiés demeure à ce jour limité (Fortin et Gagnon, 2016). De plus, comme la perception qu'ont les personnes réfugiées et leur famille, ainsi que les travailleurs humanitaires de ces enjeux et des moyens pour les contrer est l'objet interrogé, un devis d'inspiration phénoménologique a été utilisé (Carpenter et Suto, 2008; Fortin, 2010). Comme l'indiquent Hunt et Carnevale (2011), ce choix d'une méthode qualitative de type phénoménologique est approprié pour explorer l'expérience subjective de personnes confrontées à des enjeux éthiques. En effet, le devis phénoménologique permet d'étudier et de comprendre un phénomène par l'entremise de l'expérience vécue par les personnes qui sont l'objet de la recherche, et ce, par le biais « d'entrevues ou d'observations non structurées » (Fortin et Gagnon, 2016, p. 34). Enfin, la méthode d'investigation phénoménologique de type descriptive et transcendantale de Husserl (1970 et 1999) a été utilisée dans le cadre de cette recherche.

4.2. Échantillonnage

Pour ce type de devis et afin d'obtenir la saturation des données, un nombre de 6 à 12 participants est souhaité comme le suggèrent Thomas et Pollio (2002). En raison du sujet d'intérêt de recherche, soit les injustices sociales et occupationnelles vécues en camp de réfugiés par les réfugiés, la perception de personnes réfugiées ou de personnes ayant pu côtoyer des réfugiés ayant vécu en camp était essentielle. Pour enrichir les perceptions recueillies et trianguler les informations obtenues, il fut décidé de cibler une diversité de participants ayant visité et travaillé dans des camps de réfugiés à travers le monde. Afin de favoriser la justice

épistémique (Leblanc et Kinsella, 2016), il était souhaité de recruter un nombre équivalent de personnes réfugiées et de travailleurs humanitaires. Un souci d'égalité et de diversité dans la composition de l'échantillon pour chacun de ces deux groupes a guidé la sélection des participants pour éviter tout potentielles injustices épistémiques. Pour les travailleurs humanitaires, cette diversité s'est définie par leurs années de pratique dans le milieu, leur champ professionnel et leurs formations initiales (soins infirmiers, gestion de projets, ergothérapeute, etc.), ainsi que le type d'expériences vécues lors de leurs missions humanitaires (durée du séjour, organismes chapeautant les missions, fonctionnement des camps visités, stade d'alerte des camps, etc.). Pour ce qui est des personnes réfugiées, la diversité des personnes sélectionnées était évaluée en termes de genre (homme, femme ou autre), d'âge lors de leurs séjours en camp (enfant ou adultes), de la durée du séjour en camp et du pays où se trouve le camp. Bien qu'il ne fut pas visé ici d'établir un échantillon représentatif de la population ciblée par la présente recherche (tel n'est pas le but des études qualitatives), il était souhaité d'obtenir un bassin riche et diversifié d'individus ayant vécu des expériences toutes aussi différentes les unes que les autres afin de ratisser le plus largement possible un phénomène global encore méconnu. Finalement, il était souhaité que, d'une certaine manière, la pluralité des injustices sociales et occupationnelles discutées, le cas échéant, par les participants soient transférables aux expériences vécues par d'autres réfugiés ayant vécu en camps de réfugiés.

4.2.1. Critères de sélection

En raison de la difficulté d'entrer en contact avec des personnes ayant été réfugiées et, qui plus est, ayant séjourné dans un camp de réfugiés combiné aux limites liées aux mesures sanitaires liées à la pandémie à la Covid-19, les critères d'inclusion pour participer à cette étude pour les réfugiés étaient peu restrictifs. Ceux-ci étaient : 1) d'avoir séjourné dans un camp de réfugiés, 2) idéalement, de comprendre et de parler le français ou l'anglais (ou d'avoir recours à un interprète) et 3) d'être volontaire pour participer à l'étude. Pour le premier critère d'inclusion, une spécification fut rajoutée en cours de recherche, soit celui d'inclure également les personnes ayant séjourné dans des camps de IDPs (personnes déplacées internes). Cet assouplissement du critère provenait du fait que plusieurs travailleurs humanitaires se verront attirer aux multiples programmes issus de différentes ONG œuvrant autant au sein de camps de réfugiés que de camp de IDPs. Bien que différents quant à la sémantique accordée entre le terme de réfugié et celui de IDP, les enjeux occupationnels et sociaux dont il est principalement question dans cet essai

demeurent similaires dans ces deux types d'urbanisation (Huot, Kelly et Park, 2016). En ce sens, afin de favoriser l'inclusion de participants ayant travaillé à l'humanitaire et dont le lot d'expériences vécues autant en camp de réfugiés qu'en camp de IDP peut être difficilement dissociables, les travailleurs recrutés pour cette recherche devaient avoir travaillé en camp de réfugiés ou en camp de IDPs. Ainsi, pour ce qui est des travailleurs humanitaires, le contexte de la pandémie a également eu un effet défavorable pour le recrutement à cette étude, notamment en raison de leur relocalisation dans des missions à même la province du Québec. Les critères pour participer à cette étude, pour les travailleurs humanitaires, étaient donc les suivants: 1) avoir travaillé dans au moins un camp de réfugiés ou en camp de IDPs, 2) idéalement, comprendre et parler le français et 3) être volontaire pour participer à l'étude. Finalement, aucun critère d'exclusion ne fut utilisé pour cette recherche. Compte tenu de la difficulté de recruter de tels participants, les critères d'inclusion se voulaient les plus inclusifs que possible.

4.2.2. Recrutement

Un ensemble de trois différentes stratégies a été utilisé pour recruter les participants de l'étude. Pour ce qui est des travailleurs humanitaires et des réfugiés, dans un premier temps, le recrutement des participants a été réalisé selon une méthode d'échantillonnage par réseaux et également par l'utilisation de la méthode « boule de neige » auprès des participants potentiels (Fortin et Gagnon, 2016, p. 272). Des travailleurs humanitaires connus du réseau du travail humanitaire au Québec répondant aux critères d'inclusion ont été informés et contactés par courriel par l'étudiante-rechercheuse. Par la suite, les personnes intéressées ont été invitées à solliciter d'autres participants potentiels, en transmettant le courriel de recrutement ainsi que la lettre d'information et le formulaire de consentement de la présente recherche à ces derniers. Pour les réfugiés, le même processus fut utilisé, en passant par des organismes œuvrant auprès des immigrants et des réfugiés de différentes régions du Québec et des personnes pivots auprès des communautés de réfugiés de diverses villes du Québec. De ce fait, des responsables et intervenants d'organisme à but non-lucratif (OBNL) favorisant l'accueil des immigrants et réfugiés au Québec furent contactés afin qu'ils puissent solliciter, à leur tour, des participants potentiellement intéressés par l'étude via leur réseau sociaux respectifs en partageant une affiche informative (Annexe A).

Dans un second temps, à la suite d'une invitation d'un participant travailleur humanitaire, dans le but d'atteindre un plus grand nombre de participants de divers horizons, une sollicitation a été effectuée sur une plateforme web professionnelle, soit la page Facebook ESPACE HUMANITAIRE. Une sollicitation a aussi été effectuée via la page web professionnelle ERGOTHÉRAPIE QUÉBEC (voir l'Annexe B). Selon Fortin et Gagnon (2016), ces deux méthodes de recrutement correspondent à un échantillonnage non probabiliste accidentel, dit de convenance, consistant en la sélection de participants selon leur disponibilité à un endroit et un moment particulier. Pour ce qui est des participants réfugiés, une sollicitation générale sur la plateforme web de Facebook fut réalisée afin de partager les informations présentée à l'Annexe B et repartagée par des contacts de l'auteure de cette recherche dans leurs réseaux respectifs.

Dans un troisième temps, un échantillonnage intentionnel, dit également « échantillonnage par choix raisonné » (Fortin et Gagnon, 2016, p. 271), fut utilisé pour recruter des sujets répondants aux critères d'inclusion de l'étude. Autant auprès des travailleurs humanitaires que des personnes réfugiées, cette méthode d'échantillonnage a été utilisée afin d'élargir le nombre de participants potentiels et d'assurer la diversité de l'échantillon. Ces personnes ont été rejointes par courriel, par contact téléphonique ou par message direct sur la plateforme web Messenger.

4.3. Collecte des données

Pour cette recherche, des participants furent contactés par courriel où, selon leur accord, les documents nécessaires à la collecte de données leur furent acheminés, c'est-à-dire le formulaire d'information et de consentement (voir l'Annexe C) et le schéma d'entrevue semi-structurée (voir l'Annexe D et E). Pour d'autres participants, les documents leur furent acheminés par la poste par le biais d'une personne-ressource afin qu'eux aussi puissent également prendre connaissance des documents de la recherche avant d'y prendre part et ainsi consentir de manière libre et éclairée à l'étude avant la date d'entrevue. En somme, les participants furent invités à signer et renvoyer la lettre d'informations et le formulaire de consentement remplis afin de participer dûment à l'étude avant la collecte des données. À la suite du consentement écrit donné, les participants étaient contactés via téléphone ou courriel par l'étudiante-rechercheuse afin de décider d'un moment à leur convenance pour réaliser l'entrevue. En raison de la pandémie à la Covid-19, la majorité des participants ont pu être rencontrés par le

biais de la plateforme Zoom pour une entrevue qualitative semi-dirigée d'une durée d'environ 60 à 90 minutes, dépendamment des participants. Les autres participants, n'ayant pas de connexion internet pouvant supporter le format numérique de l'entrevue, furent rencontrés en présentiel. Pour ce qui est des entrevues en présentiel, au moment de l'entretien, ces rencontres respectaient les consignes émises par la santé publique. Des participants ont eu recours à un interprète présent sur les lieux pour traduire le contenu de l'entrevue du français vers l'arabe et vice versa. L'ensemble des entrevues ont été enregistrées sur une bande audionumérique pour faciliter la transcription intégrale des entretiens, laquelle était nécessaire à l'analyse approfondie des données. Le schéma d'entrevue conçu pour les fins de cette étude comprenait quatre parties, soit une partie sociodémographique, une autre portant sur leurs perceptions des injustices sociales et occupationnelles, une section abordant les moyens de contrer ces injustices, puis une dernière demandant aux participants de quantifier à l'aide d'échelle allant de 1 à 10 leur perception des injustices occupationnelles et sociales auxquelles les réfugiés furent confrontés durant les trois stades de leur migration, c'est-à-dire dans leur pays d'origine, dans le/les camps de réfugiés et une fois établis au Canada. Deux schémas d'entrevue ont été créés comportant les mêmes questions, mais adressés différemment, soit un destiné aux participants réfugiés (voir l'Annexe D) et un autre destiné aux travailleurs humanitaires (voir l'Annexe E).

4.4. Analyse des données

Une fois la transcription des verbatim terminée, une analyse qualitative de ces derniers suivant les principes fondamentaux de la réduction phénoménologique de Husserl (1970 et 1999) a été réalisée à l'aide du logiciel Nvivo. Plus précisément, les cinq étapes de Giorgi (1997) proposées pour appliquer concrètement la méthode husserlienne furent réalisées pour réaliser l'analyse qualitative des verbatim, soit : 1) la collecte des données verbales et leur transcription intégrale; 2) la lecture répétée des données narratives transcris; 3) la division graduelle des données en unités de sens; 4) l'organisation et la formulation des données brutes dans le langage disciplinaire; et 5) la synthèse des résultats (Corbière et Larivière, 2014). Cette méthode d'analyse permet de « décrire le sens d'une expérience à travers la reconnaissance de thèmes significatifs » (Fortin et Gagnon, 2016, p. 367). Plus précisément, l'approche phénoménologique descriptive husserlienne met l'accent sur un concept clé de cette perspective, soit celui de la réduction phénoménologique qui préconise la compréhension des caractéristiques principales

d'un phénomène aussi détaché du contexte culturel que possible (Dowling, 2007). Ainsi, cette méthode d'analyse des discours permet de faire ressortir le sens que les réfugiés et leur famille ainsi que les travailleurs humanitaires attribuent aux enjeux éthiques reliés aux injustices sociales et occupationnelles ainsi qu'aux moyens pour les contrer. Après plusieurs lectures, des unités de signification ont émergé de l'analyse des verbatim, lesquelles ont été organisées et énoncées dans le langage disciplinaire. Tout au long du processus d'analyse, les préconceptions, les valeurs, les préjugés et les connaissances relatives au phénomène étudié de l'étudiante-rechercheuse ont donc été mis entre parenthèses, de façon à laisser toute la place aux discours des réfugiés et à celui des travailleurs humanitaires (Dowling, 2007). Aussi, tout au long de la recherche, un journal du chercheur a été complété par l'étudiante-rechercheuse, de façon à bien documenter chacune des étapes de la recherche et à consigner les impressions de celle-ci au fur et à mesure de l'avancement de la recherche.

4.5. Considérations éthiques

Cette étude fut approuvée par le Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec à Trois-Rivières (voir le certificat éthique à l'Annexe F). Pour assurer l'obtention d'un consentement libre, éclairé et continu de la part de potentiels participants, une lettre d'informations associée à un formulaire de consentement fut acheminée à chacun d'entre eux, celle-ci y expliquant en détail l'objectif et le déroulement des entrevues. Tout le long de l'étude, les participants furent avisés qu'ils pouvaient retirer leur consentement, partiellement ou en totalité, à tout moment sans préjudice. La préservation de la confidentialité des participants a également été une considération éthique importante durant cette recherche. En ce sens, les données recueillies durant les entrevues ont été conservées dans un dossier sur l'ordinateur de l'étudiante-rechercheuse requérant une identification et un mot de passe pour y accéder. Les seules personnes qui y ont eu accès ont été l'étudiante-rechercheuse et sa directrice de recherche ayant toutes deux signé un engagement à la confidentialité. Les données seront détruites, c'est-à-dire supprimées de tout support informatique, au plus tard sept ans après la collecte des données. Par ailleurs, dans le cadre d'une démarche d'anonymisation des données recueillies durant les entretiens, toute information nominative fut enlevée des extraits des verbatim transcrits dans cet essai à la section suivante consacrée aux résultats, et ce, afin de préserver la confidentialité des participants comme promis et requis. Un numéro aléatoire accompagné du terme réfugié ou

travailleur humanitaire fut attribué à chacun des participants afin de respecter cette mesure de protection de la confidentialité lors de la diffusion des résultats. Enfin, lors des entretiens, l'étudiante-rechercheuse a mis de l'avant ses compétences et valeurs professionnelles afin que les participants se sentent à l'aise et en confiance de partager leurs vécus expérientiels.

5. RÉSULTATS

Cette section présente les résultats de l'étude et comprend trois parties. Dans un premier temps, une description des participants est réalisée. Dans un deuxième temps, les injustices sociales vécues en camp de réfugiés sont décrites. Des extraits de verbatim des entretiens réalisés avec les participants illustrent celles-ci. Dans un troisième temps, les injustices occupationnelles vécues en camp de réfugiés sont décrites, lesquelles sont ici aussi illustrées par des extraits des verbatim.

5.1. Description des participants

Dix participants ($n=10$) ayant résidé ou travaillé dans un camp de réfugiés ont participé à l'étude. De ce nombre, six ($n=6$) étaient des réfugiés ayant séjourné dans un camp de réfugiés pour une durée variant entre 19 mois et 11 ans (voir le Tableau 4) Parmi ces participants, trois étaient originaires de pays d'Afrique de l'Ouest, soit la République Démocratique du Congo ($n=2$) et le Rwanda ($n=1$), puis trois provenaient du Moyen-Orient, soit la Syrie ($n=3$). La majorité des réfugiés affirme avoir séjourné dans plusieurs camps de réfugiés limitrophes ou adjacents à leur pays d'origine (Tanzanie, Malawi, Jordanie) avant leur relocalisation au Canada. À l'exception d'une participante réfugiée ($n=1$), l'ensemble des réfugiés interrogés s'identifiait comme des hommes ($n=5$). Tous les réfugiés faisaient partie de familles comprenant entre sept à dix membres. Enfin, au moment de la collecte de données, les participants étaient âgés entre 15 et 50 ans et résidaient tous au Canada depuis minimalement 18 mois.

Tableau 4
Caractéristiques des participants réfugiés

Participant	Âge	Genre	Pays de nationalité	Pays des camps visités	Durée de séjour en camps
Réfugié 1	22 ans	Homme	Rwanda	Tanzanie	11 ans
Réfugié 2	50 ans	Homme	Syrie	Jordanie	19 mois
Réfugié 3	21 ans	Homme	RDC	Malawi	10 ans
Réfugié 4	32 ans	Homme	RDC	Malawi	10 ans
Réfugié 5	48 ans	Femme	Syrie	Jordanie	19 mois
Réfugié 6	15 ans	Homme	Syrie	Jordanie	19 mois

En plus de ces six réfugiés, quatre participants ($n=4$) étaient des travailleurs humanitaires canadiens ayant participé à différentes missions humanitaires en camp de réfugiés ou d'IDP pour des durées variant entre 5 mois et 20 mois. Parmi les emplacements visités, trois travailleurs

humanitaires ($n=3$) ont œuvré dans des camps de réfugiés se situant à l'est et à l'ouest du continent africain, deux travailleurs humanitaires ($n=2$) ont également travaillé dans des camps situés au Moyen-Orient et un travailleur humanitaire ($n=1$) a réalisé une mission en Asie du Sud. Les travailleurs humanitaires étaient issus de différentes formations professionnelles, soit les sciences infirmières ($n=2$), l'ergothérapie ($n=1$) et la gestion de projet ($n=1$). Parmi les travailleurs humanitaires, la moitié s'identifiait comme femme ($n=2$) et l'autre moitié comme homme ($n=2$). Au moment de la collecte de données, les travailleurs humanitaires étaient âgés de 34 à 62 ans et avaient une durée cumulative d'expériences dans le domaine humanitaire variant entre 5 mois et 27 ans.

5.2. Injustices sociales vécues en camps de réfugiés

L'analyse des verbatim des entretiens réalisés avec les participants a permis de constater que les réfugiés vivent une pluralité d'injustices sociales lorsqu'ils séjournent en camp de réfugiés. L'ensemble des participants ($n=10$) rapporte avoir vécu ou été témoins d'injustices sociales durant leur(s) séjour(s) en camp de réfugiés. Trois unités de sens distinctes émergent des données, soit : des injustices distributives, des injustices liées à l'ethnie ou au genre, ainsi que la présence d'environnements non capabilisants (voir la Figure 2).



Figure 2 : Les injustices sociales vécues dans les camps de réfugiés selon les participants

5.2.1. Injustices distributives

La justice distributive se caractérise par un partage équitable des ressources sociales parmi les membres d'une même communauté. Cependant, dans le contexte de gestion d'un camp de réfugiés, la répartition équitable de l'ensemble des ressources entre les habitants du camp représente un défi logistique qui peut parfois entraîner des injustices au sein de la population. Bien qu'employant des concepts similaires à la pauvreté généralisée issue d'un environnement non capabilisant, la justice distributive fait davantage écho à la manière de répartir les ressources matérielles au sein d'un groupe. Ainsi, l'objet d'intérêt se présente dans le procédé de répartition, plutôt que l'unique résultat issu de cette répartition.

De cette façon, l'ensemble des réfugiés ont rapporté avoir manqué de nourriture durant leur séjour en camp. Ces derniers mentionnaient que les rations offertes par les autorités des camps dans lesquels ils ont résidé étaient toujours insuffisantes pour le nombre de personnes par famille, les forçant souvent à trouver, par le biais de divers moyens monétaires ou non, de la nourriture supplémentaire chaque mois. Ainsi, un des participants rapporte que la nourriture restante à la suite des distributions était revendue au sein de la population, il précise ceci sur ce sujet :

On ne recevait pas assez de nourriture. Si tu avais des amis auprès de la police, tu vas recevoir plus de la nourriture pour durer plus longtemps [dans le camp]. Si tu n'as pas d'ami dans le système, bien tu ne pouvais pas avoir plus. Si tu avais de l'argent, on te valorisait et tu recevais plus de nourriture (réfugié 3).

Selon les participants, avoir des relations avec des figures d'autorité du camp favorisait l'accès à de meilleures conditions de vie dans le camp, à commencer par des priviléges pour la quantité de nourriture reçue. De surcroît, un autre participant rapporte les injustices omniprésentes dans le système de distribution des ressources parmi les réfugiés pointant les abus du personnel responsable du camp issus de l'armée du pays hôte:

Le budget qui était destiné pour les réfugiés était géré par les militaires du pays d'accueil. Donc eux, ils prenaient 90% de l'argent [destiné aux réfugiés], puis ils donnaient 10% aux réfugiés, comme un compte-goutte pour nourrir les familles, puis ils interdisent les réfugiés par exemple de se déplacer pour aller acheter des choses dans les villages d'à côté [...]. Il y avait beaucoup d'arnaques quant au prix de revente de plusieurs aliments [dont une majorité] étaient déjà expirés, surtout pour les réfugiés. La même nourriture était vendue beaucoup plus cher (réfugié 2).

Plusieurs sous-systèmes de revente et de trocs sont organisés, illicitement, dans les camps afin de survivre ou gagner un peu d'argent. Cependant, les transactions ne sont pas contrôlées ni surveillées à l'aide de barèmes équitables, certains échanges peuvent rapidement devenir des situations de corruptions. Bien que différents d'un camp à l'autre, les deux exemples présentés démontrent le laxisme qui peut parfois prendre forme à l'intérieur de certains systèmes de gestion moins règlementés que ceux des ONG (organisation non gouvernementale) et générer des injustices sociales, ici de nature distributive.

Certaines injustices distributives ne résultent pas de gestes délibérés, mais sont circonstancielles. Elles peuvent être dues par exemple à la date d'arrivée des réfugiés dans le camp. Un travailleur humanitaire souligne que certains réfugiés peuvent être avantagés comparativement à d'autres s'ils arrivent plus tôt dans un camp, mais que la situation peut également être inversée :

Des fois, [les réfugiés] arrivent, puis il n'y a rien qui est mis en place, donc ils doivent s'organiser pendant quelques jours, puis après des fois les populations plus lointaines [...] arrivent plus tard, puis à ce moment, l'accès à l'eau est bien rodé, parce que le camp existe depuis un petit bout de temps et c'est plus facile de trouver un emplacement, etc. Alors qu'il y en a d'autres qui vont arriver plus tardivement, puis le camp est déjà plein, donc là ils s'empilent les uns sur les autres, ils se retrouvent dans une maison où ils sont tous coincés. C'est toujours différent (travailleur humanitaire 1).

Ainsi, certaines injustices liées à la répartition des ressources résultent de circonstances hors du contrôle des dirigeants des camps. Au même titre, un autre participant mentionne la complexité que relève le fait d'effectuer des distributions de ressources plus inhabituelles comme des lots de vêtements issus de dons. En raison du nombre limité d'effectifs destinés à la population d'un camp, une stratégie de priorisation doit être établie pour tendre vers une certaine justice :

Il y avait des listes de remise de vêtements en fonction des critères de vulnérabilité que j'avais essayés à établir en fonction des standards des Nations-Unis. Un moment donné, ça devient [difficile comme] c'est relatif : un aveugle ou une femme seule. Ça finit par être difficile de quantifier le niveau de vulnérabilité. On a des limites là aussi (travailleur humanitaire 4).

De ce fait, il est possible de comprendre que certaines injustices provenant d'un système de distributions tel celui d'un camp de réfugiés ne sont pas perpétrées intentionnellement, mais demeurent une conséquence inéluctable à un contexte où les ressources sont grandement limitées et où il y a parfois présence de corruption.

5.2.2. Injustices liées à l'ethnie et au genre

Aussi, les injustices liées à l'ethnie ne sont pas étrangères au quotidien des réfugiés vivant en camp. À cet effet, huit participants sur dix (n=8) mentionnent avoir pu vivre ou observer la présence de discriminations raciales, voire de racisme au sein du camp, perpétrés entre réfugiés ou par des populations locales du pays hôte. Un participant précise que le fait de parler une autre langue que celle qui domine dans le camp représentait un obstacle à de meilleures conditions de vie et menait parfois à des tensions ou des restrictions dans l'accès à certaines ressources du camp :

Quand je suis arrivé en Tanzanie, il a fallu que j'apprenne le swahili [...]. Mais le fait que les Rwandais et les Congolais se haïssent pas mal, [il y avait] toujours cette friction-là, de tous habiter à la même place en conflit et donc de toujours passer en dernier comme d'habitude. Par exemple, si on [allait] chercher de l'eau au robinet, vu que je ne parle pas du tout le swahili et que je ne suis pas Congolais, bien je passais toujours en dernier (réfugié 1).

Bien qu'il existe des tensions entre les populations à même le camp, plusieurs situations discriminatoires ou racistes sont rapportées par les participants ayant trait à la manière dont les réfugiés sont perçus et traités à l'extérieur de l'enceinte du camp, par les habitants des villes et des villages avoisinant. Il s'agit d'ailleurs de facteurs nuisant souvent et considérablement à l'obtention d'emplois ou à la poursuite de cours à l'extérieur des frontières du camp pour les réfugiés. Plusieurs ont mentionné avoir été insultés ou maltraités sur la base de différences ethniques et n'avoir pas pu dénoncer ces injustices en raison de l'incertitude liée à leur statut migratoire :

[Les réfugiés] faisaient attention, parce que s'il y arrivait un malentendu [lors du contrat d'embauche] avec les citoyens de Jordanie, les militaires pouvaient refouler la famille ou la personne en Syrie, ce qui était très dangereux et les empêchait de revenir dans le camp. C'est pour ça qu'ils [devaient] toujours faire attention. C'était comme une humiliation par les militaires et par les citoyens, parce que si une personne [se faisait insulter] ou recevait des mauvaises actions [violences physiques] par les citoyens, il ne disait rien, il était obligé de garder le silence sinon il risquait d'être refoulé vers la Syrie (réfugié 2).

Je sais que les réfugiés, aussitôt qu'ils sortaient un petit peu du camp, étaient très mal reçus par la population comme telle. Entre le message officiel qui se disait et le message officieux, parce qu'officiellement c'était bienvenu au Bangladesh : "Nous sommes Musulmans, nous recevons des Musulmans, donc vous êtes les bienvenues"; mais concrètement sur les lieux les réfugiés étaient comme une sous-classe de la population (travailleur humanitaire 2).

Ces injustices liées à l'ethnie occasionnent des injustices occupationnelles, notamment de la marginalisation occupationnelle, ce dont il sera question ultérieurement.

Les inégalités entre les hommes et les femmes, bien que souvent liés à la culture à laquelle les réfugiés appartiennent, sont exacerbées dans le contexte des camps. Entre autres, les nombreuses responsabilités que traditionnellement les femmes endosSENT quant au travail domiciliaire viennent à incomber davantage à ces dernières, notamment en raison du peu de soutien offert et de la perte de leur réseau social, mais également puisqu'elles ne peuvent s'adonner à d'autres activités que celles reliées à la survie et au bien-être de la famille. À cet effet, un participant témoigne que « *les femmes, elles sont toujours assignées à la maison, donc ce sont surtout les jeunes et majoritairement les hommes qui participent aux activités du camp s'il y a lieu* » (réfugié 1). Plusieurs participants notent d'ailleurs cet aspect communément présent dans les camps. Lorsqu'il y a des programmes, des cours d'éducation, des offres d'emplois ou des activités de loisirs dans le camp, s'il n'y a pas d'attention particulière au groupe ciblé, les femmes sont laissées pour compte. Un participant explique la manière dont ces inégalités basées sur le genre prennent place dans un camp où il a travaillé :

Les femmes ont beaucoup moins accès à la nourriture quand il y a une distribution de nourriture. Ce sont presque toujours les gros bras qui sont en avant de la file et qui s'approprient la bouffe. Donc moi, dans mon expérience, le gros des injustices, ce sont les femmes, ce sont des injustices de ce type-là. Quand il y a des programmes spéciaux pour un petit peu d'éducation, un petit peu de loisirs, encore une fois : les femmes sont laissées pour compte : c'est chronique (travailleur humanitaire 3).

De plus, l'accessibilité aux services et aux installations des camps est loin d'être optimale pour assurer la sécurité et le bien-être des femmes, ce qui exacerbe le facteur de vulnérabilité des femmes dans ces infrastructures souvent lacunaires. À ce titre, l'ensemble des travailleurs humanitaires interrogés mentionne que plusieurs femmes se font violer dans les camps ou en

péphérie de ceux-ci lorsqu'elles font des sorties pour être en mesure d'effectuer les besognes domiciliaires. Comme le mentionne un participant : « *les femmes ont moins accès aux installations sanitaires parce que dès qu'elles se pointent pour aller aux toilettes ou aux douches : il y a un risque de viol* » (travailleur humanitaire 3).

Dans le même ordre d'idées, des participants soulignent que le fait d'aller chercher l'eau ou le bois rende les femmes propices aux violences physiques et sexuelles. À ce propos, un travailleur humanitaire précise que l'éloignement de certaines femmes occasionné par leurs responsabilités familiales et domiciliaires représente un risque pour leur sécurité :

Il n'y avait pas beaucoup de forêts [où le camp était situé], puis le principal combustible, dans le camp, c'est le bois. Et pour aller chercher le bois, c'était très loin, mais [culturellement] c'étaient les femmes et les enfants qui allaient chercher le bois. Puis parfois, il y avait des gens qui profitaient de cet éloignement-là pour abuser sexuellement des femmes. C'est sûr que les femmes étaient généralement en danger, si elles n'étaient pas avec un homme, qu'elles n'avaient pas un mari ou un grand fils ou un cousin qui était dans la même cellule familiale, c'était un critère de vulnérabilité supplémentaire au fait d'être une femme (travailleur humanitaire 4).

Certes, les exemples ciblés précédemment relève d'injustices sociales liées au genre, mais sont également exacerbées par un environnement peu adapté aux besoins des femmes, compliquant de ce fait, toutes les activités devant être réalisées dans de pareilles conditions.

5.2.3. Environnements non capabilisants

Tous les participants estiment que les camps de réfugiés ne sont pas des environnements capabilisants, en ceci que ce ne sont pas des environnements qui permettent aux individus de s'actualiser. En effet, plusieurs facteurs environnementaux et contextuels font en sorte que les réfugiés se heurtent à un sentiment de finitude quant à leur condition, les positionnant en situation de survie et non d'actualisation de leur personne (voir Figure 3). À cet effet, les conditions de vie à l'intérieur d'un camp demeurent fragmentaires à maints égards, en outre réfugiés et travailleurs humanitaires s'entendent tous pour mentionner que la sécurité dans les camps est lacunaire.

Environnements non capabilisants			
Insécurités	<i>Infrastructures lacunaires et non adaptées</i>	<i>Manque flagrant de ressources</i>	<i>Pauvreté généralisée</i>

Figure 3 : Caractéristiques des environnements non capabilisants que sont les camps selon les participants

5.2.3.1. Insécurités

La vie en camp de réfugiés est liée à un manque important de sécurité qui est alimenté par le climat conflictuel consécutif aux guerres ou aux hostilités ayant précédées la vie des réfugiés et qui suit les populations ayant fui vers les camps de réfugiés. Ce climat d'insécurité pèse continuellement sur les réfugiés. Sur ce sujet, un des participants réfugiés mentionne ceci :

Au niveau sécuritaire, ce n'est pas top, parce que tout le monde milite pour leur vie. Puis chaque personne a différentes histoires de la façon dont ils se sont retrouvés dans le camp, donc il y a toujours une espèce de méfiance envers l'autre. [...] Donc il y a toujours ce climat de conflits qui existe entre la population [...]. Tu ne sais jamais qui peut t'attaquer demain ou comment tu vas te réveiller le lendemain (réfugié 1).

La vie en camp de réfugiés est caractérisée par un lot de dangers potentiels, tels que les vols, les attaques physiques ou même les meurtres, notamment en raison du manque de surveillance policière permettant d'assurer la sécurité de tous et de la rareté des ressources menant à un état d'alerte et de survie. En effet, bien que certains agents de sécurité soient déployés, les ressources limitées des organismes chapeautant l'organisation du camp ne permettent pas d'assurer une aussi grande protection que s'il s'agissait d'une ville. À ce sujet, un participant mentionne que dans le camp, son ami a été tué par des voleurs : « *Ils ont voulu prendre son téléphone, puis comme il a insisté en mentionnant qu'il ne le donnerait pas comme que c'était son téléphone, les personnes lui ont donné des coups de couteau puis mon ami est mort* » (réfugié 4). Plus encore, certains réfugiés vont même jusqu'à éviter de mentionner ce type

d'incidents à la police ou aux autorités locales par peur de représailles sur leur famille ou leur statut éventuel de réfugiés. Sur ce sujet, un participant mentionne qu'il a préféré laisser tomber les charges contre les assaillants de sa femme ne sachant pas comment la famille, réfugiée également, des assaillants de son épouse, aurait pu réagir :

Dans le camp des réfugiés quand on vit comme cela, on ne connaît pas tout le monde. Peut-être que les arrestations auraient pu créer dans leur famille des répercussions et ils se seraient organisés pour régler mon compte étant donné que j'aurais été responsable de l'emprisonnement des trois garçons. On peut te faire mal à cause de cela (réfugié 4).

5.2.3.2. Infrastructures lacunaires et non adaptées

De plus, bien que certains camps soient aménagés de manière rudimentaire, mais somme toute convenablement, pour soutenir le mode de vie des réfugiés, les infrastructures d'autres camps sont souvent lacunaires et non adaptées. En fait, selon la période à laquelle les réfugiés rejoignent un camp, celui-ci peut être encore en phase de construction ou d'agrandissement si une grande affluence de réfugiés converge dans les mêmes temps vers le camp. Ainsi, l'accessibilité à l'eau et à un toit sont des éléments fondamentaux pour la vie en camp, mais peut nécessiter certains ajustements. À cet effet, un travailleur humanitaire mentionne ceci :

Au départ, c'est très limité, mais plus le camp se développe, mieux on est capable d'approvisionner en eau la population. Mais ça dépend aussi, des fois, il arrive 5000 personnes dans le camp, donc la quantité d'eau en une journée, elle n'a pas doublé. Donc il faut qu'on se réajuste et ça peut prendre peut-être une semaine avant que tout soit correct (travailleur humanitaire 1).

Bien que l'accès à l'eau et à un toit soit éventuellement répondu pour l'ensemble de la population réfugiée dans le camp, suivant les critères émis par le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), certains réfugiés n'hésitent pas à insister sur le fait que durant leur séjour en camp, les infrastructures n'étaient pas adaptées aux besoins des individus ou simplement au climat du pays d'accueil. Sur ce sujet, un des réfugiés mentionne avoir dû creuser un trou pour aller à la toilette par manque d'espace sanitaire au sein du camp : « *Pour de l'eau, il y avait des installations. Pour les toilettes, on devait nous-même s'en occuper, parce qu'il fallait qu'on creuse des trous pour faire une toilette* » (réfugié 3). Un réfugié mentionne qu'il n'avait jamais le contrôle sur la température de l'eau : « *C'était toujours de l'eau froide. Le soleil était vraiment*

chaud, c'était de l'eau froide. Il faisait froid, il y avait de la neige : c'était de l'eau froide. C'était la même chose » (réfugié 2).

5.2.3.3. Manque flagrant de ressources

Les travailleurs humanitaires ont été plusieurs à noter le manque de ressources alternatives et complémentaires pour les réfugiés, notamment concernant la promotion de la santé physique et mentale pendant la durée des premières phases d'établissement du camp. Les ressources limitées intensifient ainsi la difficulté d'actualisation pour certains réfugiés qui nécessiteraient davantage de soutien ou de traitements particuliers dès les débuts de leur relocalisation comme le mentionne un travailleur humanitaire :

On vient malheureusement à s'habituer à ce genre de situation qu'à un moment donné notre travail a des limites. On est dans des situations qui sont extrêmement complexes. Le trois-quarts du temps, on n'a pas les traitements qu'ils ont besoin, mais juste d'apporter un peu de réconfort même temporairement c'est déjà mieux que rien. Il y en a qu'on va être capable de traiter leurs problématiques, mais il y en a beaucoup, la plupart, voire une majorité qu'au final, notre intervention ne changera rien, du moins pour les interventions à court terme d'urgence (travailleur humanitaire 2).

Plus encore, dans les secondes phases d'établissement du camp, où les ressources dites de base étaient plus accessibles, quelques barrières se présentent malgré tout devant certains réfugiés qui présentent des besoins plus particuliers. Bien que des groupes de soutien et de partage soient parfois offerts dans les camps, ce n'est pas une pratique usuelle qui est adoptée par tous les réfugiés, notamment pour des raisons culturelles et également par manque de temps. En ce sens, un réfugié précise que « *ce qui [l] a tellement marqué dans le camp, c'est qu'[il avait] beaucoup de souci et beaucoup de stress pour [son] épouse après qu'elle se soit fait violée et lorsqu'elle a [développé] des troubles de santé mentale [subséquemment]* » (réfugié 4). Le contexte de survie dans lequel les réfugiés en camp vivent les oblige incontestablement à revoir leurs priorités, en ceci que certains aspects de leur santé sont perçus comme moins prioritaires, telle que leur santé mentale. En effet, dans le camp, participer à des groupes de soutien peut apparaître moins important que trouver de la nourriture pour assurer la survie de leur famille.

5.2.3.4. Pauvreté généralisée

La pauvreté est généralisée dans les camps. Celle-ci semble liée à un sentiment de finitude qui mine la formation de l'espoir chez les réfugiés quant à leur futur. Plusieurs réfugiés précisent que par moment, lors de leur séjour en camp, la simple action d'entrevoir un avenir meilleur était tout simplement inconcevable. Sur ce sujet, un travailleur humanitaire mentionne ceci :

L'idée de cette insécurité alimentaire omniprésente, les gens il faut qu'ils aient de l'argent, il faut qu'ils mangent, il faut qu'ils nourrissent leur famille. Je pense que tout le monde se débat, mais à un moment donné, il y a une espèce de sentiment pour certains que c'est vain. Il n'y a pas de perspective. [...] Je pense que c'est clair, de façon générale, qu'il y a beaucoup de gens qui ne se réalisent pas à leur plein potentiel qui n'a pas les conditions sociales requises pour s'épanouir (travailleur humanitaire 4).

De la même façon, s'élever de cette condition de pauvreté extrême consiste également une entrave pour plusieurs réfugiés qui peinent à gagner et mettre un peu d'argent de côté. À cet effet, bien qu'il existe quelques opportunités offertes aux réfugiés, leur pouvoir d'agir, comprenant leur volonté, mais également les moyens fournis par leur environnement de concrétiser ces aspirations rendent quasi impossible tout projet. Un réfugié souligne cette situation en mentionnant que :

Souvent, ce n'est pas qu'on n'avait pas de privilège ...oui, on avait des priviléges, c'est juste le moyen de s'offrir ces priviléges-là qu'on n'avait pas! Car tout là-bas coutait de l'argent et on n'avait pas d'argent pour pouvoir nous investir dans quelque chose ou faire les activités que l'on aimait. C'est seulement le manque d'argent (réfugié 3).

D'ailleurs, la pauvreté généralisée dans ces milieux rend les camps de réfugiés des environnements non capabilisants et contribue également à la formation d'injustices occupationnelles, telles que la privation occupationnelle comme il sera question prochainement dans cette section de l'essai. L'adéquation de diverses contraintes sociales alimente ainsi un système dans lequel les réfugiés se voient confinés et peuvent difficilement s'en sortir pour espérer mieux de leur vie ou celles de leurs enfants.

Somme toute, il existe des injustices sociales relatives aux systèmes distributifs, à l'ethnie et au genre ainsi que d'autres injustices sociales corolaires aux environnements non capabilisants que sont les camps de réfugiés. Ces contextes difficiles sont d'ailleurs contributifs du manque

d'opportunités et de choix occupationnels vécu par la population réfugiée habitant en camp. Les paragraphes suivants approfondissent davantage ces dimensions, notamment celles se rapportant aux injustices occupationnelles et à la manière dont les environnements non capabilisants impactent toutes les formes d'injustices.

5.3. Injustices occupationnelles vécues en camps de réfugiés

Bien que des camps de réfugiés peuvent parfois offrir certaines opportunités occupationnelles aux réfugiés, il n'en demeure pas moins que, d'ordre général, ces emplacements restent des terreaux fertiles aux violations des droits occupationnels des réfugiés. En effet, l'ensemble des participants ($n=10$) mentionne avoir été témoins ou avoir vécu des situations où leurs droits occupationnels étaient brimés. Plus précisément, tous les participants ont rapporté avoir été confrontés à minimalement quatre injustices occupationnelles durant leur séjour en camp. Plus précisément, les concepts de privation occupationnelle, de déséquilibre occupationnel, d'aliénation occupationnelle ainsi que de marginalisation occupationnelle/apartheid occupationnel (voir la Figure 4) ont été abordés par les participants.

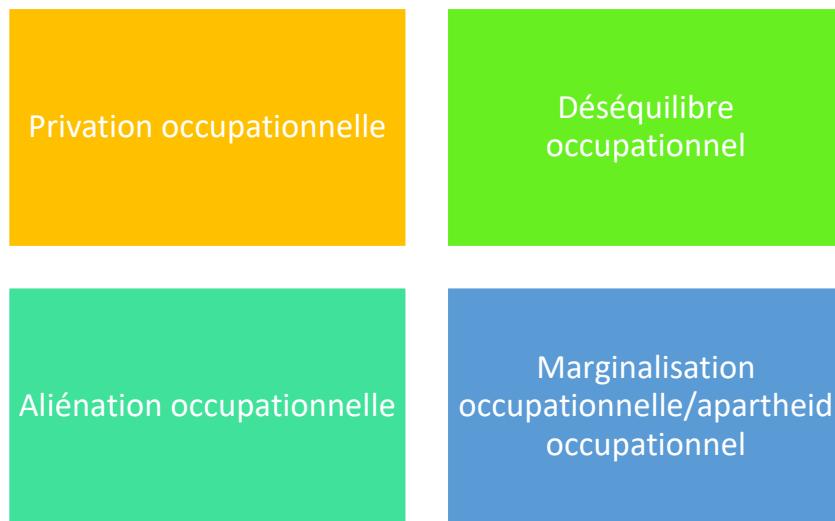


Figure 4 : Les injustices occupationnelles vécues dans les camps de réfugiés selon les participants

5.3.1. Privation occupationnelle

La privation occupationnelle figure parmi les injustices occupationnelles les plus discutées par les participants, qu'ils soient réfugiés ou travailleurs humanitaires. En fait, l'ensemble des participants ($n=10$) nomme avoir vécu ou été témoin de privations occupationnelles, c'est-à-dire

de restrictions dans les possibilités rarissimes offertes aux réfugiés de s'engager dans des occupations. Un travailleur humanitaire ayant travaillé dans un camp récemment créé en Asie du Sud décrit la situation suivante sur ce sujet :

Arrivé dans le camp de réfugiés, il n'y a absolument rien à faire. [Une fois que leur] maison est bâtie, l'activité du jour : c'est d'aller chercher de l'eau, d'aller chercher de la nourriture. À part de ça, il n'y a vraiment rien... il n'y a rien à faire (travailleur humanitaire 2).

Outre les occupations associées à la survie et à la construction d'infrastructures au camp, il y a peu, voire aucune attention particulière accordée aux occupations pouvant meubler le quotidien des réfugiés, telles que les activités professionnelles, éducatives ou de loisirs, comme en témoigne ce participant :

Mes parents n'avaient pas de travail. Ma mère avait un champ et on y cultivait des petites choses comme du maïs et des arachides, qu'elle vendait par la suite. Mais après, on n'avait pas ce genre de priviléges [celui d'avoir des loisirs], car on n'en avait pas les moyens. [...] Le reste du temps, ou plutôt la majorité du temps, on le passait à ne rien faire parce qu'on n'avait rien à faire. Pour mes parents, eux, ils passaient leur temps à chercher à manger : c'était la seule occupation (réfugié 3).

Deux autres participants réitèrent cette même idée : « *[en Jordanie, il n'y avait] pas de travail pour les réfugiés. [Dans le camp, il n'y avait] aucune activité mise à part la marche en famille pour les bidons d'eau* » (réfugiés 2 et 5). Ces exemples illustrent les conditions difficiles dans les camps qui sont liées à de la privation occupationnelle. Les conditions de vie dans les camps sont liées à un manque flagrant de ressources, disions-nous plutôt, voire de pauvreté généralisée. De fait, les environnements défavorables ne soutiennent aucunement la participation occupationnelle, ce qui amène un déconditionnement à la fois physique et mental chez la population réfugiée.

Dans les camps où les besoins essentiels des réfugiés et de leur famille sont rudimentairement répondus, cette privation occupationnelle, voire cette passivité contrainte engendre plusieurs effets nocifs. Un travailleur humanitaire précise que dans l'un des camps où il a travaillé, bien que les besoins fondamentaux, tels que manger, se loger et se laver étaient essentiellement satisfaits, le manque d'opportunités occupationnelles imposait une apathie chez

les habitants du camp qui rapidement engendrait des problèmes de santé mentale comme l'illustre cet extrait :

Il y avait pour ainsi dire zéro possibilité de loisir, il y avait zéro possibilité d'éducation. Vraiment les gens étaient assis, puis regardaient voler les mouches. Il n'y avait absolument rien d'autre. [...] Puis, ça n'a même pas besoin d'être prolongé cette privation-là avant qu'on voie des impacts majeurs sur la santé mentale [de la population]. C'est vraiment une question de deux ou trois semaines et après ça on voit une dégradation massive de la santé mentale (travailleur humanitaire 3).

Le même participant souligne que les choses peuvent être autrement. Ainsi, dans d'autres camps où il a travaillé, il note une différence notable en ce qui a trait aux opportunités de travail offertes aux habitants des camps ayant une plus petite population et chapeautés par des organismes locaux, lesquels sont plus près de la réalité locale et des besoins occupationnels des réfugiés :

[Dans le camp dirigé par l'organisme local], il y avait un horaire qui était vraiment plein, pas mal de 6h le matin à 6h00 le soir. Il y avait les activités et le soir, c'était de faire les repas en commun. Donc au niveau occupationnel c'était très riche, c'était vraiment bien structuré : on alternerait des périodes d'activités avec des périodes de repos et des périodes plus individuelles, mais avec beaucoup de périodes collectives, d'occupations collectives parce que c'était beaucoup plus proche à la culture locale (travailleur humanitaire 3).

Cela dit, trouver un emploi ou un contrat de travail demeure une priorité pour les réfugiés qui doivent néanmoins subvenir aux besoins de leur famille, en dépit des conditions de vie difficiles dans lesquelles ils se retrouvent. Dans certains camps mis en fonction depuis une plus longue période de temps, quelques commerces peuvent prendre racine à l'intérieur des camps, mais ces commerces demeurent reclus, circonscrits à la micro-économie du camp et ne créent pas suffisamment d'emplois pour tous les habitants du camp ni de stabilité de travail.

Il y avait quelques [réfugiés] qui étaient capables de recréer leur entreprise. Plusieurs Africains sont de petits entrepreneurs, alors on retrouvait des mécaniciens qui pouvaient reprendre leur champs d'expertise en mécanique vélo, il y avait des coiffeurs, il y avait des petits cafés, donc c'était possible pour eux de reprendre les opportunités et il y avait des subventions pour reprendre certaines activités, mais pour plusieurs je pense que c'est l'oisiveté qui planait et je pense que c'est limitatif pour eux, dans un contexte [où il y a peu] d'opportunités dans le camp, quand

même : une fois qu'on a quatre cafés dans le camp, c'est pas mal ça, pas besoin d'en avoir plus (travailleur humanitaire 4).

D'ailleurs, pour ce qui est du travail à l'extérieur du camp, les entretiens révèlent que les situations d'employabilité sont variables selon le contexte politique du pays hôte et les instances qui gèrent les camps. Certains réfugiés peuvent sortir relativement facilement de l'enceinte du camp pour trouver un emploi, alors que d'autres sont limités à l'intérieur du camp ou ne veulent simplement pas risquer de perdre leur statut migratoire advenant qu'un incident survienne à l'extérieur du camp, zone où leur protection ne peut plus être assurée. Cette peur de se faire révoquer un statut migratoire ou d'avoir une altercation avec la population locale pousse plusieurs réfugiés à rester dans le camp, malgré le manque d'opportunités occupationnelles. Sur ce sujet, un réfugié mentionne ceci : « *[une fois à l'extérieur du camp], il faut toujours [faire attention], car [les responsables du camp] ne peuvent prendre cette responsabilité [soit celle d'assurer notre protection]* » (réfugié 4).

Pour les enfants, la situation est particulière. Bien que certaines ressources existent dans les camps pour soutenir l'engagement ludique et scolaire des jeunes, beaucoup d'enfants se voient priver d'occupations de leur âge en raison de diverses circonstances et de facteurs environnementaux hors de leur contrôle. Un réfugié ayant passé son enfance dans des camps mentionne que les opportunités offertes dans un camp établi depuis plusieurs années en Tanzanie ne sont pas de réelles opportunités: « *Opportunité, c'est un grand mot [...]. Il y a des opportunités de s'engager dans des activités, mais elles ne sont pas là pour toi [...]. Ta destinée est de trainer dans les rues par manque d'éducation et, ensuite, tu deviens adulte* » (réfugié 1). Plusieurs enfants réalisent des tâches qui contribuent à la survie de leur famille, étant donné le manque de débouchés qu'une scolarisation peut amener à un réfugié qui vit en camp. Ainsi, les espaces de jeux sont assez limités et la fréquentation de l'école peut être compromise, notamment quand les enfants doivent s'occuper de leur famille, au détriment de leur éducation.

Pour clore cette partie, l'ensemble des verbatim révèle des différences entre les camps à travers du monde. Ces différences s'expliquent par divers facteurs comme l'ancienneté du camp, les ressources qui lui sont attribuées, le nombre d'habitants, l'organisation qui dirige le camp, etc. Cela dit, peu importe les camps, les privations occupationnelles semblent être une réalité universellement partagée.

5.3.2. Déséquilibre occupationnel

Bien que plusieurs situations de privation occupationnelle aient été rapportées par les participants, quelques réfugiés (n=3) et travailleurs humanitaires (n=3) discutent également d'un autre type d'injustice occupationnelle, soit le déséquilibre occupationnel. Comparativement à la notion de privation occupationnelle, le concept de déséquilibre occupationnel fut plus ardu à saisir et comprendre pour les réfugiés. Cela dit, après avoir fourni des explications plus concrètes certains d'entre eux étaient en mesure de rapporter des exemples manifestant un déséquilibre occupationnel. À ce sujet, certains hommes qui ne se trouvent pas de travail se retrouvent dans une posture de sous-investissement de leurs occupations productives, passant de grandes périodes de temps dans l'oisiveté et le vide occupationnel le plus complet :

Ils ne peuvent pas tous chercher des emplois, il n'y en a pas... Ils pouvaient s'entraider entre voisins [pour de menus travaux], mais il y avait beaucoup de gens qui étaient juste assis au sol, qui jasaient et qui ne faisaient rien (travailleur humanitaire 4).

De plus, plusieurs femmes et enfants vivent un surinvestissement dans des activités domestiques ou des activités bénéfiques pour la famille, au détriment d'autres occupations qui pourraient être plus significatives ou signifiantes pour eux. Sur ce sujet, une participante précise qu'elle n'est pas « *sortie du camp pendant les 19 mois qu'[elle] y a habité* », et ce, parce qu'elle était contrainte par les tâches domestiques. Elle ajoute n'« *avoir eu aucune activité [autres que les tâches domestiques], aucune rencontre ou séance informative avec d'autres femmes*

Les femmes ne perdent pas de temps, elles ont peu de temps pour elle, ça, c'est sûr. Ramasser le riz, faire le ménage, s'occuper des enfants, faire à manger : c'est un projet de plus de huit heures par jour, ça ne s'arrête jamais (travailleur humanitaire 4).

Les femmes pouvaient attendre trois heures pour avoir un bidon d'eau et c'est [seulement] un bidon par famille parce qu'[elles ne pouvaient] pas en prendre davantage. Donc c'est sûr que c'est un peu plus compliqué, ça leur prend leur journée juste pour aller chercher leur eau pour cuisiner et faire du lavage (travailleur humanitaire 1).

Un réfugié ayant passé son enfance dans un camp mentionne que rapidement, les rares périodes de jeux où il était libre de faire ce qu'il voulait se sont transformées en tâches contributives à la survie de sa famille, et ce, au dépend de son éducation :

[Initialement], j'allais à l'école pour passer le temps, ne pas trainer dans la rue, mais ça passait vraiment en dernier. Sinon, le travail que j'avais à faire, c'était toujours pour aider la maison : aller chercher du bois et de l'eau. Puis c'étaient vraiment de longues distances (réfugié 1).

En bref, tandis que les femmes et les enfants consacrent le plus clair de leur temps à réaliser les tâches garantissant la survie de la famille, les hommes de leur côté vivent de grandes privations occupationnelles : ils sont contraints à la passivité et à l'oisiveté, parce que leur rôle traditionnel de pourvoyeur ne peut pas être réalisé. Autrement, les femmes surinvestissent les tâches domestiques, pendant que les hommes sous-investissent le travail rémunérateur.

Dans un autre ordre d'idées, un réfugié dont la femme a été hospitalisée, s'est vu contraint d'abandonner les occupations de loisirs qu'il aimait réaliser avec ses enfants pour s'adonner aux tâches familiales qui normalement auraient été réalisées par son épouse. Il témoigne du manque de temps qu'il a vécu et de l'impossibilité de réaliser d'autres occupations :

J'avais envie de réaliser des loisirs et encourager mes enfants dans ces loisirs, mais avec le temps et l'hospitalisation de ma conjointe, je devais approvisionner ma famille, aller à l'hôpital pour voir ma femme et m'occuper des enfants et je ne pouvais pas [m'adonner] à des passe-temps comme ça. [Je n'avais pas de temps] pour les loisirs [malgré qu'ils y en eussent] quelques-uns d'offerts et d'organisés dans le camp par les dirigeants (réfugié 4).

Par ailleurs, quelques réfugiés éprouvent cependant de la difficulté à discuter du concept de déséquilibre occupationnel en lien avec leur séjour en camp et leur satisfaction par rapport au temps accordé à leurs activités quotidiennes, comme s'ils manquaient de référents culturels, expérientiels ou temporels pour y parvenir :

Dans les camps, tu ne te poses pas des questions existentielles sur [la manière que tu vis ou le temps que tu accordes aux activités]. C'est certain, lorsque je suis arrivé au Canada, [c'est à ce moment] que j'ai réalisé que je n'ai pas eu le temps de vivre d'enfance ou d'adolescence : là-bas, tu passes de la vie d'enfant à la vie d'adulte, il n'y a pas [d'entre-deux]! [...] Puis, être satisfait du temps que [j'accordais aux

[occupations], c'est difficile à dire puisque je n'avais jamais connu autre chose que ça (réfugié 1).

Comme en témoignent les extraits précédents, le manque de temps pouvait occasionner un déséquilibre dans la routine des réfugiés, mais également provoquer une perte de sens quant à leur existence durant leur séjour en camp. Cette caractéristique, comme un sentiment de déconnexion, est aussi présente dans les situations d'aliénation occupationnelle.

5.3.3. Aliénation occupationnelle

Contrairement à ce que certains travailleurs humanitaires ont observé lors de leur passage en camp, tous les participants réfugiés interrogés ($n=6$) sont d'accord pour dire que d'aucune façon, ils étaient obligés de réaliser des tâches dégradantes ou humiliantes dans l'enceinte du camp. C'est plutôt le manque de sens accordé aux activités du quotidien qui les marque davantage. Notamment, pour ce qui est des qualifications au travail, avant de devenir réfugiés, plusieurs des participants occupaient des emplois (chauffeur de taxi, journalier, professeur, journaliste, etc.), mais ont été contraints de réaliser d'autres occupations qui ne correspondaient pas nécessairement à leurs intérêts et leurs expériences antérieures, afin de subvenir aux besoins primaires de leur famille. Un travailleur humanitaire observe que « *certains ont des études, occupent un métier [...], puis ils vont se ramasser à faire totalement autre chose dans le camp ou travailler au champ parce que c'est la seule façon de survivre à ce moment-là* » (travailleur humanitaire 1).

Subséquemment, ce que les entretiens révèlent, c'est que la situation varie également en fonction des priorités et du climat sociopolitique des camps. Par exemple, dans l'éventualité d'une arrivée massive de réfugiés, de l'entrée dans une zone de guerre ou d'un temps d'accalmie, les priorités du camp changent et par la même occasion celles accordées aux occupations signifiantes. En ce sens, certains travailleurs ($n=3$) soulignent les efforts déployés par certains organismes dirigeant les camps pour mettre en valeur les réfugiés et leurs talents par l'entremise de subventions aux commerces locaux, alors que d'autres participants ($n=2$) ont plutôt souligné le fait qu'ils étaient livrés à eux-mêmes, montrant encore ici l'hétérogénéité qui se présente entre les camps. Sur ces sujets, un travailleur humanitaire spécifie que durant les périodes plus calmes,

les organismes peuvent davantage concentrer leurs efforts pour améliorer le sentiment de réalisation personnelle des réfugiés :

Il y a toujours une période d'accalmie [avant que le climat redevienne dangereux] et c'est à ce moment que les gens se sentent plus libres. Ils vont aller sortir dehors, explorer, voir s'ils peuvent retourner dans leurs régions. Donc il y a parfois des petits moments comme ceux-ci où peut-être certains organismes essaient de les revaloriser et de les aider à un niveau plus personnel (travailleur humanitaire 1).

Pour sa part, un réfugié mentionne que le manque de ressources pour l'épauler en tant que père de famille était tel que cela l'a conduit à être totalement englouti par les occupations reliées à la survie de sa famille.

[Je ne pouvais pas poursuivre des activités de loisir], j'étais tellement empêché, car j'avais beaucoup de charges à m'occuper, puisque mon épouse était hospitalisée pendant plusieurs mois. Je ne pouvais pas faire autre chose, je devais m'occuper et garder les enfants à la maison, m'occuper du petit commerce que l'on avait formé, trouver à manger et tout cela (réfugié 4).

Le même participant réfugié ajoute ceci : « *J'aurais voulu continuer à faire des sorties avec mes enfants pour faire des activités sportives [...], mais avec l'hospitalisation de ma conjointe, cela a tout arrêté, je devais toujours rester à la maison et m'occuper seul des enfants* ». Ainsi, le manque de ressources exacerbe cette aliénation occupationnelle dans des rôles rapportant peu de satisfaction au réfugié durant son séjour au camp et correspondant peu aux rôles traditionnels dans lesquels il avait développé ses compétences par le passé. Somme toute, la priorité accordée aux occupations signifiantes et à celles correspondant aux expériences antérieures des personnes ainsi qu'à leurs capacités et aspirations ne fait pas partie des priorités des camps.

Alors que chez les femmes et les filles vivant en camp, un sentiment d'insignifiance et de déconnexion que leur procurent les tâches auxquels elles doivent participer dans le camp pour subvenir aux besoins de la famille les gagne rapidement, le témoignage de cette participante suggère que les tâches associées au rôle qu'elle occupe traditionnellement dans son pays d'origine sont en fait exacerbées dans le contexte du camp :

Ce qui était dur à mon sens, c'était que j'étais la seule adulte avec huit enfants. Mon mari était toujours à l'extérieur pour aller chercher du travail ou d'autres choses,

mais cela faisait en sorte que c'était difficile pour moi d'aller chercher l'eau, de faire les tâches ménagères, d'autant plus que j'étais enceinte là-bas et j'avais déjà enfanté un précédent enfant. J'ai trouvé cela très dur mon séjour en camp (réfugié 5).

Cette expérience prolongée de déconnexion et de vide que plusieurs femmes ressentent durant leur séjour en camp s'apparente autant à de l'aliénation occupationnelle que de la marginalisation occupationnelle, notamment en raison de la norme culturelle associée aux tâches qu'une femme se doit de prendre en charge.

5.3.4. Marginalisation occupationnelle/ apartheid occupationnel

Finalement, tous les participants (n=10) ont discuté de situations qui révèlent la présence de marginalisation occupationnelle, voire d'apartheid occupationnel au sein des camps de réfugiés. Plus précisément, sept participants (n=7) estiment que les femmes sont généralement plus ciblées par ce type d'injustices occupationnelles. En effet, les femmes se retrouvent fréquemment non seulement restreintes dans leurs opportunités occupationnelles, mais également dans leurs choix occupationnels en raison de multiples facteurs (voir la figure 5), à commencer par une surcharge de travail dans les tâches domestiques. Comme celles-ci demeurent au domicile et ne sortent du camp que lorsqu'il y a des activités ménagères d'impliquées, elles assistent donc à une exclusion de la vie communautaire du camp.

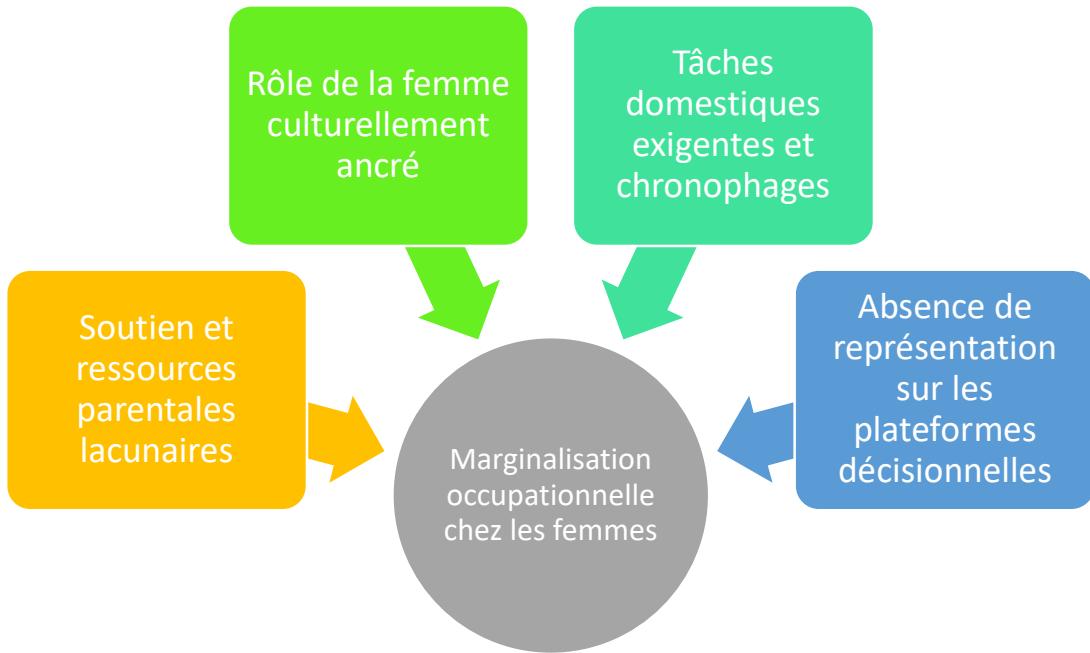


Figure 5: Facteurs menant au développement de marginalisation occupationnelle chez les femmes selon les participants

Alors que les hommes sont, de manière générale, plus libres de s'adonner aux occupations de leurs choix, les femmes peuvent rarement jouir de cette liberté de choisir les occupations qui leur semblent satisfaisantes. À ce sujet, un travailleur humanitaire avance que le phénomène se doit d'être considéré en tenant compte de la culture d'origine des réfugiés. Avant même de vivre dans le camp, certaines femmes vivaient d'emblée de la marginalisation occupationnelle dans leur propre pays. Cependant, ces injustices se retrouvent exacerbées par, ce qui peut être décrit comme, un environnement non capabilisant.

Il y a beaucoup dans la culture... pour l'homme [les activités auxquels il prend part] sont un peu différentes, mais pour la femme, ses activités restent d'aller chercher l'eau, de faire la nourriture, de faire son ménage, etc. Il n'y a pas beaucoup de choses qu'elles font [outre celles-ci]. [...] Puis après, les hommes bien ça reste que s'ils peuvent travailler, ils vont aller travailler, mais ils vont tout de même avoir le temps de prendre du thé (travailleur humanitaire 1).

Plus encore, afin d'arrimer les services et les opportunités occupationnelles à la population des camps, les organismes ou les autorités dirigeantes se réfèrent à des comités de consultation formés de membres estimés par les diverses communautés culturelles du camp. Néanmoins, à la suite des témoignages des participants (n=5), il apparaît que la plupart de ces

cercles décisionnels sont plutôt homogènes et ne comprennent pas de femmes ou de personnes ayant des handicaps ou des maladies mentales. De ce fait, leur absence des plateformes décisionnelles peut mener différentes injustices sur le plan occupationnel, étant donné que ces acteurs ne peuvent faire entendre leur voix.

Il y a quand même une forme de consultation dans les camps, mais ce que l'on voit le plus souvent ce sont des formes de consultation où les femmes sont absentes. Alors, encore là ce qui arrive, c'est que les femmes vont écoper de toutes les tâches que personne ne veut faire, les tâches les plus dégradantes. Les femmes ou les personnes handicapées... donc les tâches à haut-risque s'il y a de la manipulation de produits toxiques donc des nettoyants qui peuvent être dangereux et des peintures qui peuvent être dangereuses. [Ces types d'occupation] échouent presque toujours dans la cour des femmes et des personnes en situation de handicap. Alors que les comités encore une fois, ça va être le plus souvent des hommes qui vont se conserver entre eux des tâches qui comportent moins de risques et qui sont plus agréables (travailleur humanitaire 3).

Par ailleurs, le racisme et la discrimination sur les lieux de travail, ainsi qu'à l'école peuvent également figurer parmi les facteurs restreignant les réfugiés à s'adonner à diverses occupations. En ce sens, un réfugié ayant fréquenté une école en Jordanie durant son séjour en camp mentionne ceci :

Dans les écoles à l'extérieur des camps, nous vivions beaucoup de racisme et de discrimination, comme les enseignants : c'étaient des Jordaniens. [Par exemple], à chaque fois que nous répondions à des questions et que nous n'avions pas la réponse, ils nous disaient "tu ne l'as pas eu sal Syrien, ou quelque chose comme ça en arabe". J'ai donc arrêté d'aller à l'école (réfugié 6).

Aussi, un travailleur humanitaire témoigne de la restriction de participation aux occupations scolaires où une réfugiée allant à l'université au Bangladesh n'a pas pu continuer ses études supérieures à l'extérieur du camp :

Il y a une des réfugiées qui travaillait avec nous, qui a fini par aller à l'université dans la ville adjacente au camp. Puis quand cela s'est fait savoir qu'elle n'était pas originaire du pays, mais plutôt une réfugiée, elle s'est faite [expulser] de l'université à sa deuxième année, parce que les réfugiés n'ont pas le droit de sortir du camp de réfugiés (travailleur humanitaire 2).

De plus, la restriction aux opportunités d'embauche basée sur des normes culturelles est un exemple manifeste de marginalisation occupationnelle. Un des réfugiés voulant chercher des emplois pour subvenir aux besoins de sa famille relate la difficulté que les réfugiés ont de trouver du travail à l'extérieur des camps. Il discute également des violences auxquelles ils peuvent s'exposer par une telle pratique et comment ces éléments peuvent progressivement conduire à une restriction de leur engagement occupationnel :

J'étais obligé d'aller chercher un travail [pour subvenir aux besoins de ma famille]. Donc je suis sorti du camp la nuit, d'une façon qui n'était pas contrôlée par les militaires [qui nous refusaient habituellement l'accès], pour aller travailler. J'y suis resté trois ou quatre jours pour travailler [...] dans la construction [auprès d'un particulier], puis il est arrivé un malentendu, nous nous sommes disputés et j'ai été tabassé par des Jordaniens (réfugié 2).

Les deux témoignages précédents font également écho à l'apartheid occupationnel présent dans certains camps de réfugiés. Bien que moins discutée parmi les participants (n=3), cette injustice occupationnelle s'est manifestée clairement pour un travailleur humanitaire relatant la situation des apatrides au Bangladesh qui étaient exclus volontairement, en spécifiant que « *les réfugiés ne peuvent pas sortir du camp de réfugiés. Il n'y a aucune opportunité, donc ils [restent] toujours au même stade encore et encore [sans potentiel d'actualisation réellement]* » (travailleur humanitaire 2). De la même façon, un réfugié nomme avoir ressenti cette exclusion délibérée de la part du pays hôte à l'égard des Syriens. Il mentionne que cette exclusion s'est fait ressentir par des actions racistes au travers de l'ensemble des opportunités d'engagement occupationnel qu'il saisissait : « *là-bas, nous étions non désirés et les gens qui sont non désirés, c'est inacceptable en Jordanie. Ça se sentait de partout* » (réfugié 2).

6. DISCUSSION

Cette section de l'essai comprend une discussion critique des résultats obtenus dans le cadre de cette étude. D'abord, un retour aux questions et à l'objectif de la recherche est effectué, lequel est suivi par une comparaison des résultats obtenus avec ceux documentés dans les écrits. Par la suite, une interprétation des résultats est présentée. Trois thèmes sont alors abordés : la terminologie occupationnelle, l'ethnocentrisme du modèle de la justice occupationnelle ainsi que la persistance à travers les années de l'existence des camps de réfugiés. Finalement, les forces et les limites de l'étude sont abordées, de même que les retombées potentielles de l'étude sur les plans professionnel et éducatif, de même que ceux de la recherche et de la gouvernance.

6.1. Retour aux questions et à l'objectif de la recherche

Les questions à l'origine de la présente recherche étaient les suivantes : a) quelles sont les injustices sociales et occupationnelles auxquelles furent confrontées des personnes réfugiées et leur famille ayant vécu dans un camp de réfugiés ? b) quelles sont les injustices sociales et occupationnelles auxquelles sont confrontées les personnes réfugiées et leur famille dans un camp de réfugiés selon des travailleurs humanitaires ? Il s'ensuit que l'objectif de ce projet de recherche était le suivant : explorer les injustices sociales et occupationnelles rencontrées par des personnes réfugiées et leur famille ayant vécu dans un camp de réfugiés selon les perceptions de personnes migrantes ayant vécu dans un camp de réfugiés et de travailleurs humanitaires. Pour atteindre cet objectif, les perceptions de six réfugiés et de quatre travailleurs humanitaires ayant vécu ou travaillé dans un camp de réfugiés ont été colligées par le biais d'entrevues semi-dirigées.

6.2. Comparaison des résultats de l'étude avec ceux documentés dans les écrits

Cette section compare les résultats ici obtenus avec ceux documentés dans les écrits. Pour ce faire, une revue des principales ressemblances et différences entre ceux-ci ainsi qu'une description des résultats inédits ici obtenus sont effectuées.

6.2.1. Enjeux éthiques d'ordre social vécus dans les camps : des injustices sociales

En général, les résultats de la présente étude rejoignent ceux documentés dans les écrits. Cette section présente les trois principales ressemblances entre les résultats de l'étude et ceux des recherches similaires réalisées dans les domaines des sciences sociales ou adjacentes.

Premièrement, plusieurs écrits font mention des injustices sociales discutées par les participants de la présente étude, notamment en ce qui a trait à la présence d'environnements non capabilisants, c'est-à-dire non adaptés à l'épanouissement des personnes, de même qu'à l'actualisation de leurs compétences et potentiel. En ce sens, tout comme les participants qui ont souligné l'importance jouée par l'organisation et le climat social au sein du camp, nombreux sont les auteurs à corroborer ces résultats quant aux insécurités vécues dans le quotidien de ces habitations (Johnson, 2011; Rueff et Viaro, 2010), aux infrastructures lacunaires (Alnsour et Meaton, 2014; Rueff et Viaro, 2010), au manque de ressources prodiguées aux populations réfugiées (OMS, 2019; Silove, Ventevogel et Rees, 2017) ainsi qu'à la situation de pauvreté vécue par les habitants des camps (Basak, 2012; Pavlish, Ho et Rounkle, 2012; Taylor, 2004). Au même titre, une étude réalisée par Gascone (2017) discute des facteurs environnementaux de camps de réfugiés en Jordanie, tout particulièrement de la corrélation notée entre la surpopulation dans les habitations, d'une part, et les multiples problèmes reliés à la gestion des camps, d'autre part, dont les carences alimentaires, la pénurie de logements et l'augmentation du taux de criminalité au sein de la population. Ces problématiques illustrées par l'auteur rejoignent également les témoignages des participants quant au contexte liminaire de la vie en camp de réfugiés et l'omniprésence des insécurités (alimentaires, physiques et autres).

Deuxièmement, les injustices relatives au genre, en particulier celles vécues par les femmes, figurent également parmi les injustices sociales discutées à maintes reprises dans les écrits. Tout comme rapporté par quelques participants à l'étude, les écrits soulignent comment l'assujettissement des femmes aux violences physiques et sexuelles dans les camps ou en banlieue de ces derniers fait partie du quotidien de maintes femmes réfugiées (Goldman, 2019; Johnson, 2011; Pittaway et Bartolomei, 2001, UNHCR, 2001). Une étude menée par Moreno et Gibbons (2002) indique toutefois la sous-représentation de ce type d'agressions dans les écrits, en raison d'un fort stigmate associé à de telles violences. Cette spécification peut également être corroborée avec les différences que nous avons notées entre les témoignages rapportés par les travailleurs humanitaires et les réfugiés sur ce sujet. En effet, alors que l'ensemble des travailleurs humanitaire ont confirmé la présence de violences sexuelles à l'égard des femmes, seulement un réfugié en a fait mention.

Troisièmement, les résultats quant aux divers types de discriminations ethniques dont les réfugiés étaient la cible dans les camps peuvent être mis en parallèle avec d'autres phénomènes similaires répertoriés dans les écrits. Concernant les tensions entre les populations locales du pays hôte et celles des camps, certaines études (Martin, 2005; Pérouse de Montclos et Kagwanja, 2000) établissent aussi une relation entre les hostilités et les violences parfois explosives parmi les natifs et les réfugiés, en raison par exemple d'une compétition pour les mêmes ressources. Cette lutte s'inscrivant comme un aspect corolaire de l'aide humanitaire d'urgence apportée par les organisations non gouvernementales (ONG) dans les camps, creusant ainsi parfois un fossé entre les rares bénéfices des réfugiés comparativement à ceux inexistant des locaux, tels que l'accès à l'eau ou encore à une éducation. Ce rapport d'hostilité est également décrit par les participants comme une réalité quotidienne pour nombre d'entre eux lorsque les réfugiés doivent sortir du camp.

Bien que la majorité des résultats rejoignent ceux des écrits, cette étude a également permis de mettre en lumière deux injustices sociales qui n'ont pas, à notre connaissance, été discutées jusqu'à maintenant dans les écrits, soit : les injustices interraciales et les injustices distributives au sein des camps. Alors que certains écrits soulèvent les nombreuses situations de racisme et de discriminations ethniques auxquelles les réfugiés sont confrontés (Khawaja et coll., 2008; Pittaway et Bartolomei, 2001; Silove, Ventevogel et Rees, 2017), quelques participants remarquent une extension de ces injustices ethniques à même les populations qui vivent au sein de camps. Cette différence se révèle notamment dans les situations où plusieurs nations cohabitaient dans la même enceinte d'un camp où les peuples plus minoritaires se voyaient désavantagés ou insultés, en raison de caractéristiques divergentes d'avec la population majoritaire et dominante. Cette différence avec les études recensées peut être attribuable à la mixité des participants et aux différents types de camps qu'ils ont fréquentés. En effet, bon nombre d'études de cas ou d'études phénoménologiques sur les injustices sociales dans les camps s'attardent aux réfugiés ayant vécu dans des installations où un seul groupe culturel y était réfugié. Cependant, certains camps visités par les participants de la présente étude comprenaient divers groupes ethniques entre lesquels des tensions préexistantes étaient reconduites et même alimentées, créant ainsi des conflits et faisant apparaître de nouvelles injustices sociales interethniques à l'intérieur des camps.

Finalement, les injustices résultantes d'un partage inéquitable des ressources au sein des camps de réfugiés, en l'occurrence les injustices distributives, sont aussi un aspect nouveau parachevant les injustices sociales déjà documentées dans les écrits. Si les études précédentes discutent également de pauvreté, de carences alimentaires et d'environnements non capabilisants pour les réfugiés (Basak, 2012; Khawaja et coll., 2008; Pavlish, Ho et Rounkle, 2012; Salti et Ghattas, 2016; Taylor, 2004), la présence d'injustices liées à la distribution des ressources par les figures ou les groupes en position d'autorité dans les camps n'avait pas été notée, à notre connaissance, jusqu'à maintenant. Cet apport résulte peut-être des questions ciblées et détaillées dans les schémas d'entrevue sur les différentes perceptions à l'égard de la répartition des avantages et des opportunités occupationnels au sein des camps.

6.2.2. Ce que disent les écrits : des injustices occupationnelles

En général, les résultats de la présente étude relatifs aux injustices occupationnelles rejoignent également ceux des études antérieures réalisées dans le domaine des sciences occupationnelles. Cette section présente les situations de privation, de marginalisation et d'aliénation occupationnelles qui figurent parmi les injustices occupationnelles répertoriées tant dans les écrits que dans la présente étude.

Dans un premier temps, à l'instar de Suleman et Whiteford (2013) ainsi que de Darawsheh (2019), les participants à l'étude discutent de l'ennui et la désuétude vécus au quotidien dans les camps, lesquels sont occasionnés par le manque d'opportunités occupationnelles qui leur sont offertes en lien notamment avec le travail ou les loisirs. Ce faisant, ils explicitent la liminalité de cet environnement qui leur permet peu, voire pas de s'actualiser au plan occupationnel, voire humain ou encore d'envisager un avenir meilleur. Dans le même ordre d'idées, Whiteford (2005) insiste pour rappeler la forme socioculturelle du phénomène de privation occupationnelle, c'est-à-dire une injustice socialement construite et basée sur des valeurs culturelles créant de l'exclusion. Ce même phénomène fut également mentionné par les participants de l'étude. L'exclusion est un concept qui tend à prendre de l'ampleur dans le temps et à se manifester de différentes manières, en raison de facteurs extrinsèques et environnementaux pernicieux qui gravitent autour du quotidien des habitants des camps. Tout comme Bjertrup et ses collaborateurs (2018) le soulignent, certains participants de l'étude ont d'ailleurs mis en lumière l'aspect dévastateur que peut occasionner une passivité forcée sur la

santé mentale et le bien-être des réfugiés. Dépendamment de la phase d'établissement d'un camp, les priorités des autorités et des populations sont parfois redirigées vers des occupations secondaires, sans signification pour ces derniers, quoique nécessaires à leur survie. À ce titre, comme mentionnés par quelques réfugiés, certains écrits dans le domaine occupationnel soulignent la manière dont plusieurs réfugiés ont tendance à s'engager dans des activités ayant peu de valeur pour eux, afin de simplement passer le temps à titre de mécanismes d'adaptation (Huot, Kelly et Park, 2016; Morville et Erlandsson, 2013; Stephenson et coll., 2013; Suleman et Whiteford, 2013).

Dans un second temps, le fait que les réfugiés doivent s'engager, par défaut ou par obligation, dans des occupations pour lesquelles ils ne retirent aucune satisfaction ou n'ont aucun sens pour eux, et ce, afin de subvenir aux besoins familiaux, est aussi corroboré par plusieurs écrits (McElroy et coll., 2012; Posselt et coll., 2018; Steindl, Winding et Runge, 2008; Townsend et Wilcock, 2004). De plus, les résultats ont permis de mettre l'accent sur la situation vécue par les femmes dans maints camps, corroborant ainsi des résultats de l'étude menée par Jabbar et Zaza (2016). Ces auteurs discutent de situations d'aliénation et de marginalisation occupationnelles résultant du fait que les tâches domestiques sont réalisées presqu'exclusivement par les femmes et les jeunes filles, lesquelles occupent ainsi des rôles traditionnellement peu valorisants et valorisés ainsi que se voient limitées dans leurs choix occupationnels, en ceci qu'aucune attention particulière n'est donnée aux choix d'activités distinctes que celles liées aux tâches domestiques. De la même façon, les résultats de cette recherche permettent d'élargir le bassin d'études existantes en identifiant le contexte environnemental comme principale barrière à la poursuite d'occupations, voire d'occupations signifiantes au sein des camps (Basak, 2012; Huot, Darawsheh, 2019; Kelly et Park, 2016; Jabbar et Zaza, 2016; Pavlish et Ho, 2009; Rueff et Viaro, 2010). Les témoignages des participants à l'étude rejoignent également les constats réalisés par Burchett et Matheson (2010) quant au besoin crucial d'engagement occupationnel allant au-delà du sens accordé à l'occupation même, afin de briser l'isolement social et ainsi développer un sentiment d'appartenance. Ainsi, lorsqu'il est question d'injustice prédominante, l'empêchement de s'engager pour les réfugiés prime sur le manque de contrôle et de choix quant aux occupations réalisées. Plus encore, alors qu'occuper un emploi mettant en valeur les qualifications des réfugiés figure parmi les stratégies citées pour améliorer leur sentiment de compétences perçu et cultiver une santé mentale optimale (AlHeresh et coll. 2013; Labys, Dreyer

et Burns, 2017; Lintner et Elsen, 2018; Smith 2018), certaines études remettent en question la signification de ces occupations comme l'ont fait les participants lors des entretiens (Suleman et Whiteford, 2013). En effet, comme les précédents auteurs, quelques participants ont précisé qu'au-delà de leurs compétences pour un emploi particulier, leurs priorités en camp ne peuvent reposer que sur la simple satisfaction au travail, elles sont aussi liées à la survie en général, à la réponse à leurs besoins fondamentaux. Bien que les concepts occupationnels aient une prétention à l'universalité, il n'en demeure pas moins, que lorsque vient le moment de les utiliser dans des contextes précis, des adaptations culturelles demeurent nécessaires pour éviter certaines formes de colonialisme et d'ethnocentrisme. Comme l'affirment Whiteford et Wilcock (2000), encore aujourd'hui la conception occidentale de l'engagement occupationnel et de la participation occupationnelle signifiante domine les écrits sur le sujet. Or, plus d'apports pluriculturels, voire transculturels, seraient requis pour que les concepts occupationnels entourant la valeur qu'est la justice occupationnelle aient une véritable prétention à l'universalité et, qui plus est, soient valides dans divers contextes culturels. Un apport singulier de cette étude s'inscrit dans les preuves empiriques qu'elle amène et qui viennent étayer le fait que l'aliénation et la marginalisation occupationnelles sont des réalités vécues en camp de réfugiés, puis souvent dues à des éléments circonstanciels et des environnements non capabilisants.

Dans un troisième temps, de façon semblable, il peut être intéressant de noter la similarité entre les résultats obtenus et ceux d'autres études relativement à l'impact des discriminations raciales sur la participation occupationnelle des réfugiés. Comme le notent Labys, Dreyer et Burns (2017) au sujet de réfugiés en Afrique du Sud, plusieurs conséquences occasionnées par la méfiance et la discrimination perpétrée à l'endroit de populations locales du pays hôte mènent à des enjeux occupationnels importants, notamment dans l'accessibilité aux soins de santé, au travail et à l'éducation. Cette ghettoïsation insidieuse des réfugiés à l'intérieur des camps se fonde sur des préceptes racistes et parfois xénophobes à l'égard d'une population d'emblée affectée par les impacts de la privation occupationnelle. À l'instar de Ben Farat et de ses collaborateurs (2018) ainsi que de Darawsheh (2019), les résultats de cette étude révèlent les sentiments d'exclusion et d'isolement social ressentis par des réfugiés vivant dans des pays où la culture dominante ne s'arrime pas avec leurs besoins occupationnels. Qu'il s'agisse de marginalisation occupationnelle vécue ponctuellement ou à plus grande échelle, les écrits s'entendent pour affirmer que les situations de marginalisation occupationnelle et d'exclusion

sociales s'inscrivent également dans une vision plus systémique de l'influence des barrières socioculturelles et légales imposées aux réfugiés (Darawsheh, 2019; Kronenberg et Pollard, 2005 cités dans Durocher et coll., (2014b); Mirza, 2012; Pizarro et coll., 2018).

Dans un quatrième temps, certains résultats de la présente étude correspondent aux concepts de surinvestissement et sous-investissement occupationnels décrits par la plupart des études issues des sciences occupationnelles traitant du sujet (Darawsheh, 2019; Huot, Kelly et Park, 2016; Morville et Erlandsson, 2013), dont celles soulignant le déséquilibre occupationnel vécu par les femmes réfugiées (Mirza, 2012; Steindl, Winding et Runge, 2008). Cependant, certains résultats de cette étude semblent différer des quelques écrits discutant du concept de déséquilibre occupationnel chez la population réfugiée, notamment par la mise en lumière de la dimension culturelle, voire ethnocentrique de ce concept. Autrement dit, puisque ce concept est lié à une conception occidentale du temps, soit à une vision linéaire plutôt que circulaire du temps, plusieurs réfugiés ont eu une certaine difficulté à comprendre le concept, alors que tel ne fut pas le cas pour les autres types d'injustices occupationnelles. Ainsi, des explications supplémentaires ont été requises pour que les participants réfugiés puissent saisir cette forme d'injustice occupationnelle, ce qui ne fut pas nécessaire pour les travailleurs humanitaires issus de cultures occidentales. Comme illustré par certains témoignages, le déséquilibre occupationnel se formule plus aisément en tant qu'injustice une fois la comparaison possible entre deux réalités, soit deux contextes existentiels différents : l'existence avant la migration et celle après la migration. Cette nuance apportée aux résultats provient potentiellement du fait que les canevas d'entrevue utilisés ont permis de circonscrire précisément cette injustice, laissant les participants, notamment les réfugiés, porter un regard rétrospectif sur leur routine en camp de réfugiés.

6.3. L'œuf ou la poule : les injustices sociales ou occupationnelles?

Les résultats de la présente recherche révèlent une pluralité d'exemples et de situations rapportées par les participants où des enchevêtements se présentent entre les différentes formes d'injustice sociale et d'injustice occupationnelle. Quelles sont les limites conceptuelles entre ces catégories d'injustice? Les résultats attestent que les frontières conceptuelles sont poreuses entre ces injustices. Par exemple, est-ce le racisme ou le sexism qui amènent de la marginalisation occupationnelle ou plutôt la marginalisation occupationnelle qui prend la forme d'une quelconque discrimination ? Si une forme d'injustice occupationnelle est également une injustice

sociale ou vice versa, dès lors quelles sont les délimitations conceptuelles de ces injustices? Bien que les penseurs dans le domaine des sciences occupationnelles insistent pour distinguer les injustices sociales des injustices occupationnelles (Hocking, 2017; Stadnyk, Townsend et Wilcock; 2010; Townsend et Wilcock, 2004), les résultats de la présente étude montrent que les frontières entre ces injustices sont, à ce jour, peu claires et mériteraient d'être précisées. En effet, tel que relevé au travers des témoignages recueillis précédemment, que certaines femmes soient brimées d'exercer leurs occupations de manière libre et satisfaisante dû à leur genre ou qu'un certain groupe soit socialement restreint ou privé de possibilités d'engagement occupationnel en raison de leur ethnie, démontrent d'ores et déjà la fragilité des frontières conceptuelles entre les concepts de la justice sociale et de la justice occupationnelle. Ainsi, nous pouvons nous questionner : les injustices sociales mènent-elles aux injustices occupationnelles ou l'inverse ? Les injustices occupationnelles sont-elles toujours la résultante des injustices sociales ou en sont-elles plutôt complémentaires dans l'expression des violations des droits humains ? Plus encore, les différentes formes d'injustices occupationnelles mériteraient, elles aussi, d'être mieux conceptualisées pour qu'elles soient à même de circonscrire les phénomènes qu'elles prétendent représentées. Car encore là, il semble qu'une privation occupationnelle puisse par exemple aussi être présentée sous la forme de marginalisation occupationnelle, voire d'apartheid occupationnel. En bref, du ménage conceptuel est requis pour améliorer cette vision occupationnelle assurément riche des différentes types d'injustices sociales.

Nilsson et Townsend (2014) suggèrent que le modèle de la justice occupationnelle devrait être employé comme la lentille par laquelle les ergothérapeutes arriment les préceptes théoriques et axiologiques de la profession et l'être occupationnel à ceux de la pratique. Plus encore, Townsend (1993) résume les injustices occupationnelles comme la conséquence des politiques sociales et d'autres instances gouvernantes qui restreignent la participation aux occupations quotidiennes des populations et des individus par leur exercice du pouvoir. Néanmoins, alors qu'une distinction entre les deux concepts a été tentée dans les écrits des sciences occupationnelles (Hocking, 2017; Stadnyk, Townsend et Wilcock; 2010; Townsend et Wilcock, 2004), quelques auteurs pointent le manque de clarté conceptuelle dans les définitions et termes connexes liés au concept de la justice occupationnelle (Durocher, Gibson et Rappolt, 2014a; Hammell, 2017), tandis que d'autres tentent de rendre cette typologie plus cohérente (Larivière, Drolet et Jasmin, 2019). Il n'en demeure pas moins que cette ambiguïté et ces pourtours

conceptuels flous dans la différentiation des multiples injustices occupationnelles et sociales prennent également place dans la critique de ces auteurs à l'égard du caractère (censément) mutuellement exclusif de ces injustices. En ce sens, bien que la déclinaison en plusieurs types d'injustices occupationnelles dans les écrits contribue à la délimitation de nuances plus subtiles rattachées au modèle, ce raffinement conduit, par le fait même, à la perte de précision et de compréhension du concept global (Durocher, Gibson et Rappolt, 2014a). Certaines critiques sont allées jusqu'à remettre en question l'utilisation du terme de la justice occupationnelle, en se questionnant si celui-ci ne créait pas davantage « un fossé de communication artificiel et inutile » [traduction libre] (Braveman et Bass-Hagen, 2009, p. 10) au sein des autres domaines professionnels en réadaptation s'intéressant à la justice sociale. Ainsi, pour Hammell (2017), des questions persistent : pourquoi est-il important en ergothérapie de considérer la justice occupationnelle mutuellement exclusive à la justice sociale et qu'est-ce que les ergothérapeutes seuls peuvent accomplir de plus en utilisant cette terminologie propre à leur langage disciplinaire ? Ces questions sont assurément pertinentes et méritent réflexion. Bien que l'objectif de la présente étude n'était pas de leur apporter des réponses, il reste que les frontières conceptuelles poreuses entre ces différentes formes d'injustices ont été notées lors des analyses et ont en quelque sorte complexifiées l'analyse des données qualitatives collectées. Cela dit, la reconnaissance de l'être occupationnel qu'est l'être humain et des droits occupationnels dont il est le détenteur font assurément partie de la spécificité et de la richesse de la vision ergothérapeutique, mais cette reconnaissance ne devrait pas pour autant encourager les ergothérapeutes à travailler en silo sur la cause interdisciplinaire qu'est la justice sociale. Elle devrait plutôt contribuer à enrichir et nourrir la réflexion transdisciplinaire sur les différentes formes d'injustices sociales vécues de nos jours par plusieurs êtres humains, dont font partie les réfugiés. Une fois les injustices sociales et occupationnelles mieux délimitées, celles-ci pourraient éventuellement faire partie d'une cadre théorie éthique transdisciplinaire pouvant soutenir le rôle d'agent de changement social qui fait partie des référentiels de compétences des différents professionnels de la santé, dont l'ergothérapeute. Une façon, par exemple, de bonifier la typologie des injustices occupationnelles pourrait consister en l'enrichissement de celle-ci par des apports pluriculturelles, limitant ainsi les injustices épistémiques de nature herméneutique (Fricker, 2007) dans l'élaboration de celle-ci.

En effet, la présente étude a permis de mettre en lumière l'ethnocentrisme de certaines injustices occupationnelles, notamment du déséquilibre occupationnel qui s'ancre dans une vision primordialement occidentale du temps. Comme suggéré par Hocking (2019), un autre moyen permettant d'enrichir la conceptualisation des injustices occupationnelles pourrait également consister en la formulation d'une autoréflexion critique de la justice occupationnelle afin que celle-ci soit culturellement compétente. L'inclusion des points de vue de personnes ayant subi des injustices occupationnelles dans les réflexions pour l'élaboration d'un modèle de la justice occupationnelle culturellement compétent consiste en un facilitateur à l'édification d'une conscience collective critique en ergothérapie quant aux différences culturelles des divers groupes sociaux.

6.5. Une histoire sans fin : jusqu'à quand les camps ?

Alors que les camps de réfugiés sont une solution supposément temporaire à des enjeux politiques, environnementaux, économiques ou sociaux d'une durée indéterminée, il ne va pas sans dire qu'ils engendrent également leurs lots d'injustices sociales et occupationnelles. Avec un nombre croissant de réfugiés annuellement, il est plausible d'envisager la recrudescence alarmante de ces injustices suivant ce nouveau flot migratoire, notamment dus aux changements climatiques qui ont cours et s'accéléreront dans les années à venir (Mcleman, 2019). Sans remettre en question la pertinence inestimable de camps de réfugiés comme mesure-tampon employée par les gouvernements ou les instances internationales afin d'apporter un soutien immédiat aux populations réfugiées, la stagnation entourant la situation de vie des réfugiés en camps soulève quelques interrogations quant à la volonté réelle des politiques ou des pays géographiquement exempts des conflits migratoires à s'investir auprès de ces personnes en situation de crise. Dans ce contexte, il est absolument pertinent de remettre en question le décuplement et la perpétuation exponentielle au fil du temps des camps de réfugiés à travers le monde. Il est en effet inacceptable que des êtres humains vivent pendant la quasi-entièreté de leur existence dans de telles installations souvent rudimentaires et lacunaires.

Bien que les injustices ceinturant la vie en camps pour les réfugiés soient étudiées depuis peu, les solutions afin de limiter la pérennisation des camps restent encore peu accessibles et réalisables de manière concrète et efficace. Comment, encore aujourd'hui, pouvons-nous accepter de laisser en camps des millions de personnes pour une durée indéterminée ? Pourquoi

les solutions offertes aux réfugiés trouvant refuge dans les camps n'ont-elles pas évoluées pour s'arrimer aux nouvelles réalités sociales de ces populations ? Comment la responsabilité internationale incombant à l'ensemble des pays signataires de la Convention de Genève est-elle devenue en réalité l'affaire que d'une petite poignée d'États majoritairement en voie de développement et pauvres aux pris avec ces crises migratoires et ignorées des pays riches ? Comment la solidarité internationale envers les réfugiés en est-elle venue à s'éroder au point de circonscrire en camp des personnes espérant une protection diplomatique à l'extérieur de leur pays d'origine ? Pouvons-nous espérer un jour un changement dans l'organisation systémique de l'aide humanitaire apportée aux réfugiés en camps afin qu'elle celle-ci puisse répondre et correspondre à leurs besoins quotidiens et occupationnels ? Certainement une myriade de questions telles que celles précédemment posées s'ensuivent, mais encore peu de réponses ou de solutions semblent à ce jour être en discussion ou en voie d'adoption auprès des instances pouvant initier un réel changement des pratiques existantes. Encore de nos jours, les droits humains et occupationnels des réfugiés ont moins de valeur que les droits humains et occupationnels des non réfugiés. Est-ce du « réfugisme », c'est-à-dire un système global de négligence des personnes réfugiées vues comme des personnes de seconde classe ? La question mérite d'être posée.

6.6. Forces et limites de l'étude

Comme toute étude, celle-ci comprend des forces et des limites. Pour ce qui est des forces, l'objet de la présente recherche constitue en soi une force. En effet, peu d'études empiriques ont à ce jour été menées pour documenter ces injustices, et ce, non seulement en ergothérapie, mais également dans d'autres domaines scientifiques dont les sciences occupationnelles. Or comme noté en introduction, le nombre de réfugiés est actuellement spectaculaire et est appelé à augmenter compte tenu des changements climatiques actuels et à venir. Aussi, la composition de l'échantillon de participants sélectionnés pour mener cette étude doit aussi être mentionnée à titre de plus valu. En effet, l'hétérogénéité des personnes ayant pris part à la recherche a permis de bonifier et même de croiser les perspectives complémentaires ayant nourri les perceptions de l'objet d'étude. Les différences à maints égards (âge, lieu de vie, milieu de pratique, cultures, etc.) ainsi que le nombre de participants ont contribué à documenter un domaine peu exploré des sciences occupationnelles. La disproportion du nombre de

participants réfugiés comparativement au nombre de travailleurs humanitaires a permis d'accorder davantage de poids à une population plus vulnérable et de contrer dans une certaine mesure les injustices épistémiques (Fricker, 2007). Plus encore, la majorité des participants a pu amener un bagage étoffé et diversifié à la discussion sur les injustices occupationnelles et sociales vécues en camp. Un travail préalable entourant la sélection bien ciblée des participants et basée sur des vécus expérientiels riches, consiste également en une autre force de l'étude qui, malgré cette hétérogénéité, a permis d'obtenir la saturation des données.

En ce qui concerne les limites, en raison du contexte et des techniques d'échantillonnage, l'étudiante-rechercheuse n'est pas parvenue à atteindre la parité souhaitée dans le nombre de participants femmes versus hommes réfugiés. De plus, bien qu'une partie des résultats préliminairement obtenus ait été envoyée à quelques participants, il n'y a pas eu de processus formel de validation des résultats auprès de l'ensemble des participants. De surcroît, bien que des discussions aient eu lieu entre analystes, par manque de temps, les verbatim des entrevues n'ont pas pu être analysés par les deux coanalystes, de façon à valider les interprétations de l'étudiante-rechercheuse par sa directrice de recherche.

6.7 Retombées potentielles de l'étude

Cette étude comprend des retombées potentielles sur les plans de la pratique clinique, de l'enseignement, de la recherche et de la gouvernance. Dans un premier temps, en ce qui concerne les retombées pour la pratique clinique, cette étude a le potentiel de sensibiliser les ergothérapeutes et les autres travailleurs de la santé et des services sociaux aux injustices sociales et occupationnelles rencontrées par les réfugiés durant leur parcours en camps, afin que cette réalité soit mieux comprise et démythifiée par des professionnelles qui auront à travailler avec cette clientèle. En effet, cette étude souligne l'importance de questionner les procédés et démarches permettant d'avoir accès à des informations auprès d'une population marginalisée, tout en visant une sensibilité éthique par le fait même (Hocking, 2019). Les injustices occupationnelles décrites par cette étude, bien présentes en camp de réfugiés, ont permis de consolider la place que les ergothérapeutes pourraient prendre dans les prochaines années sur le plan international quant aux questions éthiques concernant les migrations forcées et l'encampement d'individus en raison de leur perspective unique de nature occupationnelle. Cette étude a certainement permis de faire valoir le potentiel d'une contribution ergothérapique dans la

revendication des droits occupationnels des réfugiés afin de conduire vers une amélioration des conditions de vie de ces populations marginalisées dans les camps.

Dans un deuxième temps, relativement à l'enseignement, cette recherche corrobore l'importance d'enseigner aux professionnels en devenir les préceptes de la justice sociale et par le fait même, de soutenir la création et le partage de nouvelles réflexions portant sur les concepts de la justice occupationnelle encore peu étudiés dans les sciences dites « de la santé ». Ces réflexions peuvent d'ailleurs permettre aux étudiants d'être conscientisés à l'ethnocentrisme de certains concepts utilisés en ergothérapie. De plus, par l'exploration du lien prédominant entre l'occupation et les contextes environnementaux modulant l'accessibilité et l'engagement à des occupations signifiantes dans les camps de réfugiés, cette étude a permis de soulever l'importance de plaider pour le respect des droits occupationnels et sociaux de toutes personnes peu importe son statut migratoire.

Dans un troisième temps, quant à la recherche, cette étude a permis l'apport de nouvelles réflexions éthiques sur les injustices sociales et occupationnelles vécues par les populations réfugiées ayant vécu dans un camp, un sujet peu documenté en ergothérapie. En effet, cette recherche a permis d'enrichir et d'affiner les connaissances quant aux répercussions multidimensionnelles et complexes qu'imposent les migrations forcées sur la vie des réfugiés. Aussi, cette étude réitère l'importance de mener des recherches visant à apporter plus de réflexions conceptuelles sur les concepts de justice sociale et occupationnelle, de façon à mieux délimiter les pourtours conceptuels de ces justices ainsi que ceux des différents types d'injustices occupationnelles. Pour que cette riche littérature soit en mesure de soutenir les meilleures pratiques, elle doit être conceptuellement solide et cohérente, ce qui n'est pas le cas actuellement. Cette étude a en effet permis de constater l'importance de revoir le cadre ethnocentrique entourant la terminologie et l'élaboration des concepts de la justice occupationnelle en s'engageant auprès des parties prenantes actuellement ciblées par les injustices occupationnelles, tels les réfugiés, afin d'ajouter la diversité de leurs expériences vécues durant leur parcours migratoire et les violations concomitantes endurées en camps (Whiteford et coll., 2018) aux réflexions entourant les balises conceptuelles recourues par les professionnels pour décrire diverses réalités injustes.

Dans un quatrième temps, concernant les retombées pour la gouvernance, cette recherche met en évidence la perpétuation des injustices sociales et occupationnelles dans les camps de réfugiés par l'influence de facteurs souvent extrinsèques à ces individus et perpétrés à différentes échelles (micro, méso et macro environnementales). Ainsi, la revendication et l'action politique par des professionnels ayant à cœur la justice sociale et occupationnelle s'avèrent tout à fait pertinentes afin de sensibiliser divers acteurs et organismes issus des sphères administratives et politiques de l'aide humanitaire aux injustices rencontrées par les réfugiés et leurs répercussions sur les communautés de personnes vivant en camps de réfugiés. Également, jusqu'à maintenant, très peu d'ergothérapeutes, pour ne pas dire presqu'aucun, ne sont impliqués dans l'administration ou la gérance d'organismes internationaux. Comme illustré par l'ensemble de cette recherche, les ergothérapeutes gagneraient à se prévaloir d'une vision occupationnelle unique qui bonifierait les orientations, les modalités et les façons de faire, en œuvrant dans des domaines qui sortent des disciplines de la santé. De fait, en se penchant davantage vers des organismes internationaux ou des instances politiques, les ergothérapeutes pourraient influencer, puis enrichir les juridictions et les sphères décisionnelles avec leur regard occupationnel afin d'éventuellement complémenter la justice sociale par l'apport du droit occupationnel.

7. CONCLUSION

Cette recherche avait pour objectif d'explorer les injustices sociales et occupationnelles rencontrées par des personnes réfugiées et leur famille ayant vécu dans un camp de réfugiés selon des réfugiés ayant vécu en camp et des travailleurs humanitaires. Les résultats de cette étude démontrent que les réfugiés vivant en camp sont susceptibles de vivre des situations d'injustices sociales par le biais de diverses sources extrinsèques. Spécifiquement, les participants de cette étude notent la présence d'environnements non capabilisants dans les camps minant le bien-être et l'actualisation personnelle des réfugiés. Les participants rapportent également l'étendue des discriminations et des violences sexuelles dont sont victimes les habitantes des camps de réfugiés. De plus, les résultats de cet essai attestent que les différences ethniques et culturelles sont des sources probables d'injustices sociales vécues tant à l'intérieur, qu'à l'extérieur de l'enceinte des camps. Au sujet des injustices occupationnelles, l'ensemble des participants attestent leur présence dans le cadre de la vie en camps. De manière univoque, les participants rapportent que le manque d'opportunités d'engagement occupationnel et l'exclusion aux emplois et activités offertes dans les camps ou en périphérie de ceux-ci consistent en des situations de privation occupationnelle, soit les injustices occupationnelles les plus fréquemment perpétrées à l'encontre des réfugiés. En outre, l'aliénation occupationnelle décrite par les participants comme la perte de sens accordée à une occupation résume bien la situation vécue par de nombreuses femmes dans les camps. Finalement, les résultats de cette étude attestent la présence de marginalisation occupationnelle, notamment vécue par des réfugiés appartenant à des cultures minoritaires et par des femmes vivant dans les infrastructures de camps.

En conclusion, cette recherche a permis de mettre en lumière la pluralité des injustices tant sociales qu'occupationnelles présentes dans les camps de réfugiés et perpétrées à divers niveaux sociétaux et environnementaux à l'endroit de cette population réfugiée. De surcroît, cette étude a permis d'accroître les réflexions éthiques effervescentes entourant la place de l'occupation dans le quotidien de millions de personnes vivant à l'intérieur d'un contexte de vie limitatif, par le phénomène des migrations forcées. De fait, cet essai souligne l'envergure des violations des droits humains et occupationnels commises à l'endroit des réfugiés vivant en camp et de l'immobilisme actuel des instances au pouvoir qui pourraient potentiellement remédier à de tels manquements éthiques. Cette recherche sied au sein du modeste bassin d'études visant

l'exploration du vécu expérientiel de réfugiés afin de faire valoir le droit à l'occupation signifiante pour tous : personnes réfugiées et non réfugiées. Conséquemment, les réflexions éthiques qui découlent de cette étude ont une portée plus large. Elles entendent inciter les ergothérapeutes à s'intéresser aux questions relatives à la justice sociale et s'y pencher activement, tout en soulignant l'importance en tant qu'experts en habilitation à l'occupation de participer aux tables de discussions et aux concertations internationales visant à identifier et actualiser des solutions pérennes et adaptées culturellement à la réalité des réfugiés vivant en camp.

RÉFÉRENCES

- Agier, M. (2001). De nouvelles villes : les camps de réfugiés. Dans *Les Annales de la recherche urbaine* (N°91). Villes et guerres. (pp. 128-136).
- Agier, M. (2010). Réfugiés, déplacés, déboutés : itinéraire des sans-État. Dans *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire* (pp. 23-58). Flammarion.
- Agier, M. (2016). La cause des migrants existe-t-elle ? Dans *Les migrants et nous* (pp. 11-27). Paris: C.N.R.S. Editions.
- Ajduković, M., et Ajduković, D. (1993). Psychological well-being of refugee children. *Child Abuse et Neglect*, 17(6), 843-854. doi:10.1016/S0145-2134(08)80014-2
- Alheresh, R., Bryant, W., et Holm, M. (2013). Community-based rehabilitation in Jordan: Challenges to achieving occupational justice. *Disability and rehabilitation*, 35(21), 1848-1852. doi:10.3109/09638288.2012.756944
- Alnsour, J., et Meaton, J. (2014). Housing conditions in Palestinian refugee camps, Jordan. *Cities*, 36, 65-73. doi:10.1016/j.cities.2013.10.002
- Amnesty international Belgique. (2016). *Accès précaire aux soins de santé pour les réfugiés*. Repéré à <https://www.amnesty.be/infos/actualites/article/acces-precaire-soins-sante-refugies>
- Amnesty international. (2020). *Décision historique en faveur des réfugiés climatiques*. Repéré à <https://www.amnesty.ch/fr/themes/climat/docs/2020/decision-historique-personnes-deplacees-changement-climatique>
- Amnesty international. (n.d.) *Réfugiés, demandeurs d'asile et migrants*. Repéré à <https://www.amnesty.org/fr/what-we-do/refugees-asylum-seekers-and-migrants/>
- Annan, K. (2006). Address of Mr. Kofi Annan, Secretary-General, to the High-Level Dialogue of the United Nations General Assembly on International Migration and Development, New York, September 14, 2006. *International Migration Review*, 40(4), 963-965. doi:10.1111/j.1747-7379.2006.051_1.x

- Barnett, J., et Webber, M. (2010). Migration as Adaptation: Opportunities and Limits. Dans J. McAdam (Ed.), *Climate Change and Displacement: Multidisciplinary Perspectives* [Adobe Digital Editions version] (pp. 37-55). doi:10.5040/9781472565211
- Basak, P. (2012). The impact of occupation on child health in a Palestinian refugee camp. *Journal of Tropical Pediatrics*, 58(6), 423-428. doi:tropej/fms008
- Bemak, F., et Chung, R. C. Y. (2017). Refugee Trauma: Culturally Responsive Counseling Interventions. *Journal of Counseling & Development*, 95(3), 299-308. doi:10.1002/jcad.12144
- Ben Farhat, J., Blanchet, K., Juul Bjertrup, P., Veizis, A., Perrin, C. m., Coulborn, R. M., . . . Cohuet, S. (2018). Syrian refugees in Greece: experience with violence, mental health status, and access to information during the journey and while in Greece. *BMC Medicine*, 16(1), 1-12. doi:10.1186/s12916-018-1028-4
- BenEzer, G., et Zetter, R. (2015). Searching for Directions: Conceptual and Methodological Challenges in Researching Refugee Journeys. *Journal of Refugee Studies*, 28(3), 297-318. doi:10.1093/jrs/feu022
- Bjertrup, P. J., Bouhenia, M., Mayaud, P., Perrin, C., Ben Farhat, J., et Blanchet, K. (2018). A life in waiting: Refugees' mental health and narratives of social suffering after European Union border closures in March 2016. *Social Science et Medicine*, 215, 53-60. doi:<https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2018.08.040>
- Blount, A. J., et Acquaye, H. E. (2018). Promoting wellness in refugee populations. *Journal of Counseling et Development*, 96(4), 461-472. doi:10.1002/jcad.12227
- Braveman, B., et Bass-Hagen, J. D. (2009). Social justice and health disparities: An evolving discourse in occupational therapy research and intervention. *American Journal of Occupational Therapy*, 63, 7-12. doi:10.5014/ajot.63.1.7
- Burchett, N., et Matheson, R. (2010). The need for belonging: the impact of restrictions on working on the well-being of an asylum seeker. *Journal of Occupational Science*, 17(2), 85-91. doi:10.1080/14427591.2010.9686679

- Caron, R., et Damant, D. (2014). Survivre dans un camp de réfugiés : entre réel et symbolique (note de recherche). *Anthropologie et Sociétés*, 38(2), 265-284. doi:<https://doi.org/10.7202/1026175ar>
- Carpenter, C., et Suto, M. (2008). *Qualitative research for occupational and physical therapists. A practical guide*, Oxford, Blackwell Publishing.
- Castells, M. (2001). La nouvelle économie: informationnalisation, globalisation, mise en réseau. Dans *La société en réseaux* (2ed., Vol. 1 pp. 109-205). Paris: Fayard.
- Castles, S. (2003). Towards a Sociology of Forced Migration and Social Transformation. *Sociology*, 37(1), 13-34.
- Castles, S. (2018). International migration at the beginning of the twenty-first century: global trends and issues. *International Social Science Journal*, 68(227-228), 151-162. doi:10.1111/issj.12185
- Copley, J., Turpin, M., Gordon, S. et McLaren, C. (2011). Development and evaluation of an occupational therapy program for refugee high school students. *Australian Occupational Therapy Journal*, 58(4), 310-316. doi:10.1111/j.1440-1630.2011.00933.x
- Corbière, M. et Larivière, N. (2014). *Méthodes qualitatives, quantitatives et mixtes. Dans la recherche en sciences humaines, sociales et de la santé*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Darawsheh, W. B. (2019). Exploration of Occupational Deprivation Among Syrian Refugees Displaced in Jordan. *American Journal of Occupational Therapy*, 73(4), 1-9. doi:10.5014/ajot.2019.030460
- Dowling, M. (2007). From Husserl to van Manen. A review of different phenomenological approaches. *International Journal of Nursing Studies*, 44(1), 131-142. doi:<https://doi.org/10.1016/j.ijnurstu.2005.11.026>
- Driver, C. et Beltran, R. O. (2010). Impact of refugee trauma on children's occupational role as school students*. *Australian Occupational Therapy Journal*, 45(1), 23-38. doi:10.1111/j.1440-1630.1998.tb00779.x

- Drolet, M-J. (2014a). *De l'éthique à l'ergothérapie. La philosophie au service de la pratique ergothérapeutique.* 2e édition. Québec, Les Presses de l'Université du Québec.
- Drolet, M.-J. (2014b). The axiological ontology of occupational therapy: A philosophical analysis. *Scandinavian Journal of Occupational Therapy*, 21(1), 2-10. doi:10.3109/11038128.2013.831118
- Durocher, E. (2017). Chapter 2 Occupational Justice: A Fine Balance for Occupational Therapists (p. 8-18). Dans Sakellariou, D. et Pollard, N. (dir.), *Occupational therapies without Borders. Integrating Justice with Practice* (2e éd.) Édimbourg: Elsevier.
- Durocher, E., Gibson, B. E., et Rappolt, S. (2014). Occupational Justice: A Conceptual Review. *Journal of Occupational Science*, 21(4), 418-430. doi:10.1080/14427591.2013.775692
- Durocher, E., Rappolt, S., et Gibson, B. E. (2014). Occupational Justice: Future Directions. *Journal of Occupational Science*, 21(4), 431-442. doi:10.1080/14427591.2013.775693
- Fazel, M., Wheeler, J., et Danesh, J. (2005). Prevalence of serious mental disorder in 7000 refugees resettled in western countries: a systematic review. *Lancet (London, England)*, 365(9467), 1309-1314. Retrieved from <http://biblioproxy.uqtr.ca/login?url=http://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&db=mnhet&AN=15823380&site=ehost-live>
- Fédération mondiale des ergothérapeutes. (2006). *Déclaration de position. Les Droits de l'Homme.* Repéré à <https://www.wfot.org/checkout/1816/1744>
- Fortin, M-F. (2010). *Fondements et étapes du processus de recherche*, Montréal, Chenelière Éducation.
- Fortin, M-F. et Gagnon, F. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche : Méthodes quantitatives et qualitatives* (3^eéd., vol. 1). Montréal: Chenelière éducation.
- Freedman, J. (2016). Sexual and gender-based violence against refugee women: a hidden aspect of the refugee "crisis". *Reproductive Health Matters*, 24(47), 18-26. doi:10.1016/j.rhm.2016.05.003

- Fricker, M. (2007). *Epistemic Injustice: Power and the Ethics of Knowing*. Oxford University Press. Repéré à <https://oxford.universitypressscholarship.com/view/10.1093/acprof:oso/9780198237907.001.0001/acprof-9780198237907>.
- Gascone, L. (2017). La situation critique des réfugiés syriens en Jordanie entre manque de ressources, hostilité de la population et rapatriements forcés. *Outre-Terre*, 52(3), 185-191. doi:10.3917/oute1.052.0185
- Giacco, D., Laxhman, N., et Priebe, S. (2018). Prevalence of and risk factors for mental disorders in refugees. *Seminars in Cell and Developmental Biology*, 77, 144-152. doi:10.1016/j.semcdb.2017.11.030
- Giorgi, A. (1997). De la méthode phénoménologique utilisée comme mode de recherche qualitative en sciences humaines : théories, pratique et évaluation. Dans J. Poupart, L.H. Groulx, J.P. Deslauriers, A. Lapierre, R. Mayer et A.P. Pires (dir.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Boucherville : Gaëtan Morin, p. 341-364.
- Goldmann, C. (2019). Le prix de la migration au féminin : viol, violences, prostitution. *Empan*, 116(4), 61. doi:10.3917/empa.116.0061
- Goodwin-Gill, G et McAdam, J. (1996). *The refugee in international law*. Oxford, UK: Oxford University Press.
- Hammell, K. R. W. (2017). Critical reflections on occupational justice: Toward a rights-based approach to occupational opportunities: Réflexions critiques sur la justice occupationnelle: vers une approche des possibilités occupationnelles fondée sur les droits. *Canadian Journal of Occupational Therapy*, 84(1), 47-57.
- Hammell, K. R. W., et Iwama, M. K. (2012). Well-being and occupational rights: An imperative for critical occupational therapy. *Scandinavian Journal of Occupational Therapy*, 19(5), 385-394. doi:10.3109/11038128.2011.611821
- Hammell, K. W. (2015). Quality of life, participation and occupational rights: A capabilities perspective. *Australian Occupational Therapy Journal*, 62(2), 78-85.

- Help Refugees. (n.d.) *Refugee Camps*. Repéré à https://helprefugees.org/refugee-camps/?gclid=Cj0KCQjw9fntBRCGARIsAGjFq5EVvHRpXIum_GG7tLv8WasZPoLv1Ypz0Urf_xWIh1tV8pgJ3m_hUgaApGmEALw_wcB
- Hocking, C. (2017). Occupational justice as social justice: The moral claim for inclusion. *Journal of Occupational Science*, 24(1), 29-42.
- Hocking, C. (2019). A Reflection on Inclusion and Human Rights for Occupational Therapists. *New Zealand Journal of Occupational Therapy*, 66(2), 24-28. Repéré à <http://biblioproxy.uqtr.ca/login?url=http://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&db=c8hetAN=139366170&site=ehost-live>
- Hollifield, M., Warner, T. D., Lian, N., Krakow, B., Jenkins, J. H., Kesler, J., . . . Westermeyer, J. (2002). Measuring trauma and health status in refugees: a critical review. *JAMA*, 288(5), 611-621. doi:10.1001/jama.288.5.611
- Hugo, G. (2010). Climate Change-Induced Mobility and Existing Migration Regime in Asia and Pacific. Dans J. McAdam (Ed.), *Climate change and displacement: multidisciplinary perspectives* [Adobe Digital Editions version] (pp. 9-35). doi:10.5040/9781472565211
- Hunt, M. R., et Carnevale, F. A. (2011). Moral experience: A framework for bioethics research, *Journal of Medical Ethics*, 37, 658-62.
- Huot, S., Kelly, E., et Park, S. J. (2016). Occupational experiences of forced migrants: A scoping review. *Australian Occupational Therapy Journal*, 63(3), 186-205. doi:10.1111/1440-1630.12261
- Husserl, E. (1999). The train of thoughts in the lectures. Dans E.C. Polifroni et M. Welch (dir.), *Perspectives on philosophy of science in nursing*, Philadelphie, Lippincott, p. 247-262.
- Husserl, E. (1970). *The crisis of European sciences and transcendental phenomenology*, Evanston, Northwestern University Press.
- International Organization for Migration (IOM). (2017). Improving Data on Missing Migrants. *Fatal Journeys* 3(2). Repéré à https://publications.iom.int/system/files/pdf/fatal_journeys_3_part2.pdf

- Jabbar, S. A., et Zaza, H. I. (2016). Evaluating a vocational training programme for women refugees at the Zaatari camp in Jordan: women empowerment: a journey and not an output. *International Journal of Adolescence and Youth*, 21(3), 304-319. doi:10.1080/02673843.2015.1077716
- Johnson, R. A. I. (2011). Refugee camp security: Decreasing vulnerability through demographic controls. *Journal of Refugee Studies*, 24(1), 23-46. doi:10.1093/jrs/feq048
- Kenrick, D. T., Griskevicius, V., Neuberg, S. L., et Schaller, M. (2010). Renovating the Pyramid of Needs: Contemporary Extensions Built Upon Ancient Foundations. *Perspectives on Psychological Science*, 5(3), 292-314.
- Khawaja, N. G., White, K. M., Schweitzer, R., et Greenslade, J. (2008). Difficulties and coping strategies of Sudanese refugees: A qualitative approach. *Transcultural Psychiatry*, 45(3), 489-512. doi:10.1177/1363461508094678
- Labys, C. A., Dreyer, C., et Burns, J. K. (2017). At zero and turning in circles: refugee experiences and coping in Durban, South Africa. *Transcultural Psychiatry*, 54(5-6), 696-714. doi:10.1177/1363461517705570
- Larivière, N., Drolet, M.-J. et Jasmin, E. (2019). *La justice sociale et occupationnelle*. Dans Des sciences sociales à l'ergothérapie : mieux comprendre la société et la culture pour mieux agir comme spécialiste en habilitation à l'occupation. Québec (Québec): Presses de l'Université du Québec.
- Lavie-Ajayi, M., et Slonim-Nevo, V. (2017). A qualitative study of resilience among asylum seekers from Darfur in Israel. *Qualitative Social Work*, 16(6), 825-841. doi:10.1177/1473325016649256
- LeBlanc-Omstead, S., et Kinsella, E. (2016). Toward Epistemic Justice: A Critically Reflexive Examination of ‘Sanism’ and Implications for Knowledge Generation. *Studies in Social Justice*, 10, 59-78. doi:10.26522/ssj.v10i1.1324
- Li, S. S. Y., Liddell, B. J., et Nickerson, A. (2016). The Relationship Between Post-Migration Stress and Psychological Disorders in Refugees and Asylum Seekers. *Current Psychiatry Reports*, 18(9), 1-9. doi:10.1007/s11920-016-0723-0

- Lintner, C., et Elsen, S. (2018). Getting out of the seclusion trap? Work as meaningful occupation for the subjective well-being of asylum seekers in South Tyrol, Italy. *Journal of Occupational Science*, 25(1), 76-86. doi:10.1080/14427591.2017.1373256
- Mancini, T., Sibilla, F., Argiropoulos, D., Rossi, M., et Everri, M. (2019). The opportunities and risks of mobile phones for refugees' experience: A scoping review. *PLoS ONE*, 14(12). doi:10.1371/journal.pone.0225684
- Martin, A. (2005). Environmental Conflict Between Refugee and Host Communities. *Journal of Peace Research*, 42(3), 329-346. doi:10.1177/0022343305052015
- McAdam, J. (2010). *Climate change and displacement: multidisciplinary perspectives* [Adobe Digital Editions version]. doi:10.5040/9781472565211
- McConnell, T. (2018). *The Refugees The World Barely Pays Attention To*. National Public Radio. Repéré à <https://www.npr.org/sections/goatsandsoda/> 2018/06/20/621782275/the-refugees-that-the-world-barely-paysattention-to
- McElroy, T., Muyinda, H., Atim, S., Spittal, P., et Backman, C. (2012). War, Displacement and Productive Occupations in Northern Uganda. *Journal of Occupational Science*, 19(3), 198-212. doi:10.1080/14427591.2011.614681
- McLeman, R. (2019). International migration and climate adaptation in an era of hardening borders. *Nature Climate Change*, 9(12), 911-918. doi:10.1038/s41558-019-0634-2
- Mirza, M. (2012). Occupational Upheaval during Resettlement and Migration: Findings of Global Ethnography with Refugees with Disabilities. *OTJR: Occupation, Participation and Health*, 32(1_suppl), S6-S14. doi:10.3928/15394492-20110906-04
- Moreno, I. T., et Gibbons, J. L. (2002). Trauma Events, Residence in Refugee Camps, and Educational Attainment as Predictors of Trauma Symptoms of Albanian Refugees in Macedonia. *International Journal of Group Tensions*, 31(2), 155-174. doi:10.1023/A:1015208700162
- Morville, A.-L., et Erlandsson, L.-K. (2013). The Experience of Occupational Deprivation in an Asylum Centre: The Narratives of Three Men. *Journal of Occupational Science*, 20(3), 212-223. doi:10.1080/14427591.2013.808976

- Nations Unies. (2019) *Le nombre de migrants internationaux atteint 272 millions, en hausse dans toutes les régions du monde*. Repéré à <https://news.un.org/fr/story/2019/09/1051802>
- Nickel, J. W. (1987). *Making sense of human rights: Philosophical reflections on the universal declaration of human rights*: University of California Press.
- Nilsson, I., et Townsend, E. (2010). Occupational Justice—Bridging theory and practice. *Scandinavian Journal of Occupational Therapy*, 17(1), 57-63. doi:10.3109/11038120903287182
- Nunn, C., Gifford, S. M., McMichael, C., et Correa-Velez, I. (2017). Navigating Precarious Terrains: Reconceptualizing Refugee-Youth Settlement. *Refugee*, 33(2), 45-55. doi:10.7202/1043062ar
- OMS. (2019, mai). *Rapport du Directeur général : Promotion de la santé des réfugiés et des migrants, Projet de plan d'action mondial 2019-2023* (publication n° A72/25 Rev.1). https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/328692/A72_25Rev1-fr.pdf
- Parekh, S. (2014). Beyond the ethics of admission: Stateless people, refugee camps and moral obligations. *Philosophy & Social Criticism*, 40(7), 645-663. doi:10.1177/0191453713498254
- Pavlish, C. (2005). Action Responses of Congolese Refugee Women. *Journal of Nursing Scholarship*, 37(1), 10-17. doi:10.1111/j.1547-5069.2005.00010.x
- Pavlish, C., Ho, A., et Rounkle, A.-M. (2012). Health and human rights advocacy: Perspectives from a Rwandan refugee camp. *Nursing Ethics*, 19(4), 538-549. doi:10.1177/0969733011421627
- Pérouse de Montclos, M.-A., et Kagwanja, P. M. (2000). Refugee Camps or Cities? The Socio-economic Dynamics of the Dadaab and Kakuma Camps in Northern Kenya. *Journal of Refugee Studies*, 13(2), 205-222. doi:10.1093/jrs/13.2.205
- Pittaway, E., et Bartolomei, L. (2001). Refugees, Race, and Gender: The Multiple Discrimination against Refugee Women. *Refugee*, 19. doi:10.25071/1920-7336.21236

- Polatajko H.J., Molke, D., Baptiste, S., Doble, S., Caron Santha, J., Kirsh, B., Beagan, B., Kumas-Tan, Z., Iwama, M., Laliberté Rudman, D., Thibeault, R., Stadnyk, R. (2013). Chapitre 2 La science de l'occupation -Impératifs pour l'ergothérapie. Dans Townsend, E.A. et Polatajko, H.J. *Habiliter à l'occupation : Faire avancer la perspective ergothérapique de la santé, du bien-être et de la justice par l'occupation* (2e ed). Ottawa, ON : CAOT publications ACE.
- Posselt, M., Eaton, H., Ferguson, M., Keegan, D., et Procter, N. (2019). Enablers of psychological well-being for refugees and asylum seekers living in transitional countries: A systematic review. *Health & Social Care in the Community*, 27(4), 808-823. doi:10.1111/hsc.12680
- Rigaud, Kanta, Alex de Sherbinin, Bryan Jones, Jonas Bergmann, Viviane Clement, Kayly Ober, Jacob Schewe, Susana Adamo, Brent McCusker, Silke Heuser, and Amelia Midgley (2018). *Groundswell: se préparer aux migrations climatiques internes*. Washington, DC: La Banque mondiale.
- Roads to Refuge. (2020). *Refugee Journeys*. Repéré à <https://www.roads-to-refuge.com.au/journeys/journeys-flight.html>
- Rueff, H., et Viaro, A. (2010). Palestinian Refugee Camps: From Shelter to Habitat. *Refugee Survey Quarterly*, 28(2-3), 339-359.
- Salti, N., et Ghattas, H. (2016). Food insufficiency and food insecurity as risk factors for physical disability among Palestinian refugees in Lebanon: Evidence from an observational study. *Disability and Health Journal*, 9(4), 655-662. doi:10.1016/j.dhjo.2016.03.003
- Sanderson, M. R. (2009). Globalization and the environment: implications for human migration. *Human Ecology Review*, 93-102.
- Sanyal, R. (2017). A no-camp policy: Interrogating informal settlements in Lebanon. *Geoforum*, 84, 117-125. doi:10.1016/j.geoforum.2017.06.011
- Schmeidl, S. (1997). Exploring the Causes of Forced Migration: A Pooled Time-Series Analysis, 1971-1990. *Social Science Quarterly (University of Texas Press)*, 78(2), 284-308.

- Schweitzer, R., Melville, F., Steel, Z., et Lacherez, P. (2006). Trauma, post-migration living difficulties, and social support as predictors of psychological adjustment in resettled Sudanese refugees. *Australian and New Zealand Journal of Psychiatry*, 40(2), 179-188. doi:10.1111/j.1440-1614.2006.01766.x
- Sen, A. (2004). Elements of a Theory of Human Rights. *Philosophy & Public Affairs*, 32(4), 315-356. Repéré à www.jstor.org/stable/3557992
- Shultz, C., Barrios, A., Krasnikov, A. V., Becker, I., Bennett, A. M., Emile, R., Hokkinen, M., Pennington, J. R., Santos, M. et Sierra, J. (2020). The Global Refugee Crisis: Pathway for a More Humanitarian Solution. *Journal of Macromarketing*, 40(1), 128-143. doi:10.1177/0276146719896390
- Silove, D., Ventevogel, P., et Rees, S. (2017). The contemporary refugee crisis: an overview of mental health challenges. *World Psychiatry*, 16(2), 130-139. doi:<https://doi.org/10.1002/wps.20438>
- Simich, L., Beiser, M., Stewart, M., et Mwakarimba, E. (2005). Providing Social Support for Immigrants and Refugees in Canada: Challenges and Directions. *Journal of Immigrant and Minority Health*, 7(4), 259-268. doi:10.1007/s10903-005-5123-1
- Smith, H. C. (2018). Finding purpose through altruism: The potential of ‘doing for others’ during asylum. *Journal of Occupational Science*, 25(1), 87-99. doi:10.1080/14427591.2017.1371633
- Stadnyk, R. L., Townsend, E. A., et Wilcock, A. A. (2010). Occupational Justice. Dans C. H. Christansen et E. A. Townsend (Eds.), *Introduction to Occupation: The Art and Science of Living* (2 ed., pp. 329-358). Upper Saddle River: New Jersey: Pearson Education.
- Steindl, C., Winding, K., et Runge, U. (2008). Occupation and participation in everyday life: women's experiences of an Austrian refugee camp. *Journal of Occupational Science*, 15(1), 36-42.
- Stephenson, S. M., Smith, Y. J., Gibson, M., et Watson, V. (2013). Traditional Weaving as an Occupation of Karen Refugee Women. *Journal of Occupational Science*, 20(3), 224-235. doi:10.1080/14427591.2013.789150

- Suleman, A. B., et Whiteford, G. E. P. (2013). Understanding Occupational Transitions in Forced Migration: The Importance of Life Skills in Early Refugee Resettlement. *Journal of Occupational Science*, 20(2), 201-210. doi:10.1080/14427591.2012.755908
- Sultan, A., et O'Sullivan, K. (2001). Psychological disturbances in asylum seekers held in long term detention: a participant–observer account. *Medical Journal of Australia*, 175(11-12), 593-596. doi:10.5694/j.1326-5377.2001.tb143740.x
- Swisher, L. L. D., Arslanian, L. E., PT, D., et Davis, C. M. (2005). The realm-individual process-situation (RIPS) model of ethical decision-making. *Technology*, 305, 284-4535.
- Taylor, J. (2004). Refugees and social exclusion: What the literature says. *Migration Action*, 26, 16-31.
- Thomas, S. P., et Pollio, H. R. (2002). *Listening to Patients: A Phenomenological Approach to Nursing Research and Practice*. New York: Springer Publishing Company.
- Thompson, B. (2019, 15 octobre). *Changement climatique et déplacements*. UNHCR. <https://www.unhcr.org/fr/news/stories/2019/10/5da6c548a/changement-climatique-et-deplacements.html>
- Tomita, A., Maharaj, V., Mhlongo, M. D., Thela, L., et Burns, J. K. (2018). Sexual trauma and post-traumatic stress among African female refugees and migrants in South Africa. *South African Journal of Psychiatry*, 24(1), 1-4. doi:10.4102/sajpsychiatry.v24.i0.1208
- Townsend, E. A. (1993). Occupational Therapy's Social Vision. *Canadian Journal of Occupational Therapy*, 60(4), 174-184. doi:10.1177/000841749306000403
- Townsend, E. A., et Wilcock, A. A. (2004). Occupational justice and client-centered practice: a dialogue in progress. *Canadian Journal of Occupational Therapy*, 71(2), 75-87. doi:10.1177/000841740407100203
- Townsend, E. A. et Polatajko, H. J. (2013). *Habiliter à l'occupation : Faire avancer la perspective ergothérapique de la santé, du bien-être et de la justice par l'occupation*. (2e ed). Ottawa, ON : CAOT publications ACE.

- Trimboli, C. (2017). Occupational justice for asylum seeker and refugee children: Issues, effects, and action Dans D. Sakellariou et N. Pollard (Eds.), *Occupational therapies without borders: Integrating justice with practice* (2 ed., Vol. 1, pp. 460-467). Édimbourg, Londres, New York, Oxford, Philadelphie, St-Louis, Sydney, Toronto: Elsevier.
- Trimboli, C., et Taylor, J. (2016). Addressing the occupational needs of refugees and asylum seekers. *Australian Occupational Therapy Journal*, 63(6), 434-437. doi:10.1111/1440-1630.12349
- Turner, R., et on behalf of the, PLOS Medecine. editors (2019). Migrants and refugees: Improving health and well-being in a world on the move. *PLOS Medicine*, 16(7), e1002876. doi:10.1371/journal.pmed.1002876
- United Nation High Commission for Refugees. (2006). *Chapter 1: Current dynamics of displacement*. Repéré à <https://www.unhcr.org/publ/PUBL/4444afc50.pdf>
- United Nation High Commission for Refugees. (2012). *The State of the World's Refugees: In Search of Solidarity*. Repéré à <https://www.unhcr.org/4fc5ceca9.pdf>
- United Nation High Commission for Refugees. (2017). *Desperate Journeys*. Repéré à <https://www.unhcr.org/news/updates/2017/2/58b449f54/desperate-journeys-refugees-migrants-entering-crossing-europe-via-mediterranean.html>
- United Nations High Commission for Refugees (2019, 19 juin). *Le nombre de personnes déracinées à travers le monde dépasse 70 millions ; le chef du HCR appelle à davantage de solidarité*. Repéré à <https://www.unhcr.org/fr/news/press/2019/6/5d08a9954/nombre-personnes-deracinees-travers-monde-depasse-70-millions-chef-hcr.html>
- United Nations High Commission for Refugees. (2007). *Convention et protocole relatifs au statut des réfugiés* [en ligne]. Repéré à <https://www.unhcr.org/fr/4b14f4a62.html>
- United Nations High Commission for Refugees. (2015, 28 août). *Point de vue du HCR : «Réfugiés» ou «migrant»? Quel est le mot juste ?* Repéré à <https://www.unhcr.ca/fr/news/point-de-vue-du-hcr-refugie-ou-migrant-quel-est-le-mot-juste/>
- United Nations High Commission for Refugees. (2020a). *Global Report 2019*. Genève UNHCR.

- United Nation High Commission for Refugees. (2020b). *Camps de réfugiés et alternatives*. Repéré à <https://www.unhcr.org/dach/ch-fr/nos-activites/aide-humanitaire/camps-de-refugies-et-alternatives>
- United Nations High Commission for Refugees. (2020c). *Aperçu statistique*. [en ligne]. Repéré à <https://www.unhcr.org/fr/apercu-statistique.html>
- United Nations High Commission for Refugees. (2020d). *Refugee Camps*. Repéré à <https://www.unrefugees.org/refugee-facts/camps/>
- United Nations High Commission for Refugees. (2020e). *Le Plan d'action en Dix points, 2016 - Glossaire*. Repéré à: <https://www.refworld.org/docid/59e99eb94.html> [25 juin 2020]
- United Nations High Commissioner for Refugees. (2001). *Women, children and older refugees: The sex and age distribution of refugee populations with a special emphasis on UNHCR policy priorities*. Repéré à <https://www.unhcr.org/statistics/unhcrstats/3b9378e518/women-children-older-refugees-sex-age-distribution-refugee-populations.html>
- Weinstock, D. (2006). *Profession, éthicien*. Repéré à <https://www.deslibris.ca/ID/407336>
- Whiteford, G. E. (2000). Occupational Deprivation: Global Challenge in the New Millennium. *British Journal of Occupational Therapy*, 63(5), 200-204.
- Whiteford, G. E. (2005). Understanding the occupational deprivation of refugees: a case study from Kosovo. *Canadian Journal of Occupational Therapy*, 72(2), 78-88.
- Whiteford, G. E., et Wilcock, A. A. (2000). Cultural relativism: occupation and independence reconsidered. *Canadian journal of occupational therapy*, 67(5), 324-336.
- Whiteford, G., Jones, K., Rahal, C., et Suleman, A. (2018). The Participatory Occupational Justice Framework as a tool for change: Three contrasting case narratives. *Journal of Occupational Science*, 25(4), 497-508. doi:10.1080/14427591.2018.1504607
- Whiteford, G., Townsend, E., Brayanton, O., Wicks, A. et Pereira, R. (2017). The participatory occupational justice framework: Salience across contexts (p. 168-174). Dans Sakellariou, D. et Pollard, N. (dir.), *Occupational therapies without Borders. Integrating Justice with Practice* (2e éd.) Édimbourg: Elsevier.

World Federation of Occupational Therapy. (2014). *Position statement. Human displaced. Révisée.* Repéré à https://clarissaadriel.files.wordpress.com/2018/09/wfot_human_displacement_2014.pdf

Ziersch, A., et Due, C. (2018). A mixed methods systematic review of studies examining the relationship between housing and health for people from refugee and asylum seeking backgrounds. *Social Science et Medicine*, 213, 199-219. doi:10.1016/j.socscimed.2018.07.045

Zlotnik, H. (1999). Trends of international migration since 1965: what existing data reveal. *International migration (Geneva, Switzerland)*, 37(1), 21-61.

Zolberg, A. R., Suhrke, A. et, Aguayo, A. (1989). *Escape From Violence : Conflict and the Refugee Crisis in the Developing World*. New York: Oxford University Press.

ANNEXE A

**LES INJUSTICES SOCIALES ET OCCUPATIONNELLES
VÉCUES EN CAMP DE RÉFUGIÉS**

**RÉFUGIÉS RECHERCHÉS POUR
PARTAGER LEUR EXPÉRIENCE
DANS LE CADRE D'UNE ÉTUDE
UNIVERSITAIRE À LA MAÎTRISE EN
ERGOTHÉRAPIE**

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PARTICIPANTS:

- 1) ÊTRE RÉFUGIÉ(E)S**
- 2) AVOIR VÉCU DANS UN CAMP DE RÉFUGIÉS**
- 3) COMPRENDRE ET PARLER MINIMALEMENT FRANÇAIS**

**INTÉRESSÉ(E)S? POUR PLUS D'INFORMATIONS
SUR LE PROJET ET LA TENEUR DES ENTREVUES,
VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC:**

**JUSTINE BLAIS
ÉTUDIANTE-CHERCHEUSE
À LA MAÎTRISE
JUSTINE.BLAIS@UQTR.CA**

ANNEXE B

**LES INJUSTICES SOCIALES ET OCCUPATIONNELLES
VÉCUES EN CAMP DE RÉFUGIÉS**

**TRAVAILLEURS HUMANITAIRES
RECHERCHÉS POUR PARTAGER LEUR
EXPÉRIENCE DANS LE CADRE D'UNE
ÉTUDE UNIVERSITAIRE À LA MAÎTRISE
EN ERGOTHÉRAPIE**

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PARTICIPANTS:

- 1) ÊTRE TRAVAILLEUR DANS LE DOMAINE HUMANITAIRE
- 2) AVOIR TRAVAILLÉ DANS UN **CAMP DE RÉFUGIÉS OU
DE DÉPLACÉS INTERNES**
- 3) COMPRENDRE ET PARLER MINIMALEMENT **FRANÇAIS**

**INTÉRESSÉ(E)S? POUR PLUS D'INFORMATIONS
SUR LE PROJET ET LA TENEUR DES ENTREVUES,
VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC:**

JUSTINE BLAIS
ÉTUDIANTE-CHERCHEUSE
À LA MAÎTRISE
JUSTINE.BLAIS@UQTR.CA

ANNEXE C



FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT POUR LES RÉFUGIÉS ET LEUR FAMILLE AINSI QUE LES TRAVAILLEURS HUMANITAIRES

Titre du projet de recherche :	Les enjeux éthiques liés à la justice sociale et la justice occupationnelle vécues en camp de réfugiés : perceptions de travailleurs humanitaires et de personnes réfugiées.
Mené par :	Justine Blais, étudiante, département d'ergothérapie, maîtrise en ergothérapie, Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR).
Sous la direction de :	Marie-Josée Drolet, département d'ergothérapie, UQTR, directrice de recherche.
Source de financement :	Aucun
Déclaration de conflit d'intérêts :	Aucun

Préambule

Votre participation à la recherche, qui vise à mieux comprendre les enjeux éthiques liés aux injustices sociales et occupationnelles¹ vécues en camp de réfugiés, serait grandement appréciée. Cependant, avant d'accepter de participer à ce projet et de signer ce formulaire d'information et de consentement, veuillez prendre le temps de lire ce formulaire. Il vous aidera à comprendre ce qu'implique votre éventuelle participation à la recherche afin que vous puissiez prendre une décision éclairée à ce sujet.

Ce formulaire peut contenir des mots que vous ne comprenez pas. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à l'étudiante-rechercheuse ou sa directrice responsables de ce projet de recherche. Sentez-vous libre de leur demander de vous expliquer tout mot ou renseignement qui n'est pas clair. Prenez tout le temps dont vous avez besoin pour lire et comprendre ce formulaire avant de prendre votre décision.

Objectif du projet de recherche

L'objectif de ce projet de recherche est d'explorer les injustices sociales et occupationnelles vécues, le cas échéant, par des réfugiés et leur famille durant leur séjour dans un camp de réfugiés.

¹ Injustice occupationnelle: une forme d'injustice sociale liée au fait de ne pas pouvoir réaliser des occupations, soit des activités.



Nature et durée de votre participation

Votre implication dans ce projet de recherche consiste à participer à une entrevue d'une durée de 60 à 90 minutes avec Justine Blais, l'étudiante-chercheuse, à un moment et dans un lieu à votre convenance. L'entrevue pourra se faire en présentiel ou via Skype, selon votre préférence. Vous serez invités à raconter des éléments que vous souhaitez partager sur votre histoire de vie en tant que réfugiés ou travailleurs humanitaires. Vos expériences vécues lors d'un séjour en camp de réfugiés seront aussi l'objet de l'entretien. Par exemple, si vous avez vécu des injustices sociales ou occupationnelles, vous serez invitées à partager votre perception de celles-ci, de même que les stratégies que vous avez utilisées pour contrer ces injustices. Pour les besoins de l'étude, l'entretien sera enregistré à l'aide d'un enregistreur audionumérique. La collecte des données se fera selon vos disponibilités, idéalement en avril ou en mai 2020.

Risques et inconvénients

Apriori, aucun risque n'est associé à votre participation. Le temps consacré au projet, soit environ 60 à 90 minutes demeure le seul inconvénient. Cela dit, il est possible que le fait de raconter votre expérience en camp et de discuter des injustices que vous avez, le cas échéant, vécues ou constatées suscite chez vous des sentiments désagréables. Si cela se produit, n'hésitez pas à en parler avec l'étudiante-chercheuse. Celle-ci pourra vous guider vers une ressource en mesure de vous aider.

Ressources à fournir aux participants, le cas échéant :

Avantages ou bénéfices

Il n'y a pas d'avantage direct lié à votre participation à l'étude. Cela dit, en plus de contribuer à l'avancement des connaissances au sujet des enjeux éthiques liés aux injustices vécues en camp de réfugiés, le fait de participer à cette recherche vous offre une occasion de partager votre expérience en toute confidentialité. Aussi, il est souhaité que les résultats de l'étude permettent aux ergothérapeutes d'être plus sensibles à la réalité des réfugiés et à la dimension culturelle des interventions auprès de cette clientèle, puisque les résultats de l'étude les aident à répondre plus adéquatement aux besoins occupationnels des réfugiés et de leur famille.

Compensation ou incitatif

Aucune compensation d'ordre monétaire ne vous sera accordée, car cette recherche n'est pas financée. Par contre, les résultats de la recherche pourront vous être transmis, si tel est votre souhait.

Confidentialité

À la fois pour assurer la confidentialité et faciliter l'enregistrement des entrevues, l'utilisation d'un local individuel et de préférence isolée (ex. bureau) où l'entrevue pourra se dérouler sans influence extérieure sera privilégiée pour la rencontre autant en présentiel que via Skype en raison des thématiques sensibles abordées durant les entrevues. En ce sens, les lieux publics ou fréquentés par des personnes externes au projet de recherche seront exclus pour la réalisation des entrevues.

Les données recueillies par cette étude sont entièrement confidentielles et ne pourront en aucun cas mener à votre identification. Votre confidentialité sera assurée par l'utilisation d'un nom fictif à la place de votre nom réel durant la retranscription des entrevues et l'analyse des données afin de préserver votre anonymat. Les résultats de la recherche, qui pourront être diffusés sous forme d'essai critique, d'articles scientifiques, d'affiches ou de communications lors de colloques ne permettront pas d'identifier les participants de l'étude.

Les données recueillies seront conservées dans un ordinateur protégée par un mot de passe. Les seules personnes qui y auront accès seront Justine Blais, étudiante-rechercheuse, et Marie-Josée Drolet, directrice de la recherche. Toutes ces personnes ont signé un engagement à la confidentialité. Les données seront détruites au plus tard 7 ans après la collecte par la suppression des enregistrements audionumériques et ne seront pas utilisées à d'autres fins que celle décrite dans le présent document. Dans le cas d'une utilisation ultérieure des données, l'étudiante-rechercheuse vous contactera pour obtenir votre accord.

Participation volontaire

Votre participation à cette étude se fait sur une base volontaire. Vous êtes entièrement libre de participer ou non, de refuser de répondre à certaines questions ou de vous retirer en tout temps sans préjudice et sans avoir à fournir d'explications.

Responsable de la recherche

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour toute question concernant ce projet de recherche, vous pouvez communiquer avec Justine Blais par courriel (jjustine.blais@uqtr.ca).

Surveillance des aspects éthique de la recherche

Cette recherche est approuvée par le comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec à Trois-Rivières et un certificat portant le numéro [no de certificat] a été émis le [date d'émission].

Pour toute question ou plainte d'ordre éthique concernant cette recherche, vous devez communiquer avec la secrétaire du comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Trois-Rivières, par téléphone (819) 376-5011, poste 2129 ou par courrier électronique CEREH@uqtr.ca.



CONSENTEMENT

Engagement de la chercheuse ou du chercheur

Moi, Justine Blais, m'engage à procéder à cette étude conformément à toutes les normes éthiques qui s'appliquent aux projets comportant la participation de sujets humains.

Consentement du participant

Je, , confirme avoir lu et compris la lettre d'information au sujet du projet intitulé : *Les enjeux éthiques liés à la justice sociale et la justice occupationnelle vécues en camp de réfugiés : perceptions de travailleurs humanitaires et de personnes réfugiées*. J'ai bien saisi les conditions, les risques et les bienfaits éventuels de ma participation. On a répondu à toutes mes questions à mon entière satisfaction. J'ai disposé de suffisamment de temps pour réfléchir à ma décision de participer ou non à cette recherche. Je comprends que ma participation est entièrement volontaire et que je peux décider de me retirer en tout temps, sans aucun préjudice.

J'accepte donc librement de participer à ce projet de recherche

Participant:	Étudiante-chercheuse :
Signature :	Signature :
Nom :	Nom :
Date :	Date :

Résultats de la recherche

Un résumé des résultats sera envoyé aux participants qui le souhaitent. Ce résumé ne sera cependant pas disponible avant le 10 décembre 2020. Indiquez l'adresse électronique (courriel) à laquelle vous souhaitez que ce résumé vous parvienne : _____

Si cette adresse courrielle venait à changer, il vous faudra en informer l'étudiante-chercheuse.

ANNEXE D



Nom(s) : _____
 Date : _____

Schéma d'entrevue avec des personnes et leur famille ayant vécu dans un camp de réfugiés

Partie 1 : sociodémographique et histoire de vie

1. Quel est votre âge?
2. À quel sexe/genre vous identifiez-vous?
3. Quel est votre situation familiale (statut matrimonial, nombre d'enfants, etc.)?
4. Quel est votre pays d'origine?
5. Où se situait le camp de réfugiés dans lequel vous avez vécu?
6. Combien de temps avez-vous passé dans un camp de réfugié avant d'arriver au Canada?
7. Comment s'est passée votre arrivée au pays?

Partie 2 : Enjeux éthiques liés à la justice

1. Racontez-moi ce qui vous a amené à vivre dans un camp de réfugiés?
2. Pourriez-vous me raconter une journée typique dans le camp?
3. Vous ou votre famille, avez-vous été confronté(e) à des injustices dans le cadre dans la vie en camp de réfugiés? Si oui, racontez-moi des histoires que vous ou votre famille avez vécues.
(Injustice sociale)
4. Durant votre séjour dans le camp, avez-vous eu, vous ou votre famille, des opportunités de réaliser des activités (se laver, manger, travailler, jouer, etc.)? Si oui, pouvez-vous me donner des exemples?
(Privation occupationnelle)
5. Vous ou votre famille, avez-vous été empêché(e) de façon prolongée de réaliser des activités (se laver, manger, travailler, jouer, etc.) que vous réalisiez avant l'arrivée dans le camp? Si oui, pouvez-vous me donner des exemples?
(Privation occupationnelle)
6. Vous ou votre famille, avez-vous eu des opportunités de réaliser des activités qui vous permettaient de vous épanouir comme être(s) humain(s) ou qui donnent un sens à votre existence? Si oui, pouvez-vous me donner des exemples?
(Aliénation occupationnelle)
7. Vous ou votre famille, avez-vous été limité(e) et/ou obligé(e) de faire des tâches qui ne vous convenaient pas, des tâches dégradantes/humiliantes/dévalorisantes, c'est-à-dire où votre valeur et vos talents n'étaient pas mis à contribution? Si oui, racontez-moi des histoires que vous ou votre famille avez vécues. Comment avez-vous vécu ces situations?
(Aliénation occupationnelle)

Nom(s) : _____
 Date : _____

8. Racontez-moi comment les activités étaient distribuées/attribuées entre les individus dans le camp (selon quels critères?).
(Marginalisation/apartheid occupationnels)
9. Qui décidaient et comment les personnes organisaient les activités réalisées dans le camp?
(Marginalisation/apartheid occupationnels)
10. Dans quelle mesure le temps que vous accordiez à chacune des activités que vous ou votre famille étiez amené(e) à réaliser était satisfaisant pour vous (trop ou pas assez de temps à une ou des activités)?
(Déséquilibre occupationnel)
11. Le cas échéant qu'est-ce qui **était** mis en place dans le camp, soit par les gens ou par les autorités du camp, pour diminuer les injustices?
(moyens de contrer les injustices)
12. Qu'est-ce qui **devrait être** mis en place dans le camp, soit par les gens ou par les autorités du camp, pour diminuer, voire éliminer les injustices?
(moyens de contrer les injustices)
13. Sur l'échelle suivante, quantifiez entre 1 à 10, votre perception des injustices auxquelles vous ou votre famille était confronté(e) avant votre arrivée au camp.

Aucune injustice										Injustices omniprésentes
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

14. Sur l'échelle suivante, quantifiez entre 1 à 10, votre perception des injustices auxquelles vous ou votre famille était confronté(e) durant votre séjour en camp.

Aucune injustice										Injustices omniprésentes
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

15. Sur l'échelle suivante, quantifiez entre 1 à 10, votre perception des injustices auxquelles vous ou votre famille était confronté(e) depuis votre arrivée au Canada.

Aucune injustice										Injustices omniprésentes
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

16. Si vous souhaitez obtenir les résultats de la recherche, vous pouvez inscrire ici votre courriel (aucune obligation de transmettre celle-ci) : _____

Merci beaucoup d'avoir participé à cette entrevue!
Votre participation est grandement appréciée!

ANNEXE E



Nom(s) : _____
 Date : _____

Schéma d'entrevue avec des travailleurs ayant œuvré dans un camp de réfugiés

Partie 1 : sociodémographique et vie professionnelle

1. Quel est votre âge?
2. À quel sexe/genre vous identifiez-vous?
3. Quelle est votre formation professionnelle?
4. Quel est votre pays d'origine?
5. Depuis combien de temps travaillez-vous à titre de travailleurs humanitaires?
6. Racontez-moi ce qui vous a amené à travailler dans un camp de réfugiés ?
7. Au sein de quel(s) camp(s) de réfugiés avez-vous travaillé?

Partie 2 : Enjeux éthiques liés à la justice

1. Pourriez-vous me raconter une journée typique dans le camp?
2. Racontez-moi des situations où vous avez constaté des injustices dans le cadre de la vie en camp de réfugiés ?
(Injustice sociale)
3. Durant votre séjour dans le camp, avez-vous observé que des opportunités étaient offertes à la population de réaliser des activités (se laver, manger, travailler, jouer, etc.)? Si oui, pouvez-vous donner des exemples?
(Privation occupationnelle)
4. Avez-vous perçu que les réfugiés se trouvaient empêchés de façon prolongée de réaliser des activités (se laver, manger, travailler, jeux, etc.) qu'ils réalisaient avant leur arrivée au camp? Si oui, pouvez-vous me donner des exemples?
(Privation occupationnelle)
5. Avez-vous remarqué si des opportunités de réaliser des activités étaient offertes aux réfugiés afin qu'ils puissent s'épanouir comme êtres humains dans le camp? Si oui, pouvez-vous me donner des exemples?
(Aliénation occupationnelle)
6. Avez-vous remarqué des situations où des réfugiés étaient limités et/ou obligés de réaliser des tâches dégradantes, humiliantes ou dévalorisantes, c'est-à-dire des tâches où leur valeur et leurs talents n'étaient pas mis à contribution? Si oui, pouvez-vous me donner des exemples? Racontez-moi comment vous avez vécu ces situations.
(Aliénation occupationnelle)

Nom(s) : _____
 Date : _____

7. Racontez-moi comment les activités étaient distribuées/attribuées entre les individus dans le camp (selon quels critères?).
(Marginalisation/apartheid occupationnels)
8. Qui décidaient et comment les personnes organisaient les activités réalisées dans le camp?
(Marginalisation/apartheid occupationnels)
9. Combien de temps les réfugiés accordaient aux activités qu'ils réalisaient quotidiennement? Cette répartition du temps était-elle équilibrée et satisfaisante? Accordaient-ils trop ou pas assez de temps aux activités importantes pour eux?
(Déséquilibre occupationnel)
10. Le cas échéant qu'est-ce qui **était** mis en place dans le camp, soit par les gens ou par les autorités du camp, pour diminuer les injustices?
(moyens de contrer les injustices)
11. Qu'est-ce qui **devrait être** mis en place dans le camp, soit par les gens ou par les autorités du camp, pour diminuer, voire éliminer les injustices?
(moyens de contrer les injustices)
12. D'après vous, sur l'échelle suivante, quantifiez entre 1 à 10, votre perception des injustices auxquelles les réfugiés et leur famille étaient confrontés avant leur arrivée au camp.

Aucune injustice										Injustices omniprésentes
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

13. D'après vous, sur l'échelle suivante, quantifiez entre 1 à 10, votre perception des injustices auxquelles les réfugiés et leur famille étaient confrontés durant leur vie au camp.

Aucune injustice										Injustices omniprésentes
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

14. D'après vous, sur l'échelle suivante, quantifiez entre 1 à 10, votre perception des injustices auxquelles les réfugiés et leur famille sont confrontés depuis leur arrivée au Canada.

Aucune injustice										Injustices omniprésentes
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

15. Si vous souhaitez obtenir les résultats de la recherche, vous pouvez inscrire ici votre courriel (aucune obligation de transmettre celle-ci) : _____

**Merci beaucoup d'avoir participé à cette entrevue!
 Votre participation est grandement appréciée!**

ANNEXE F

3293



 Savoir.
Surprendre.

CERTIFICAT D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC DES ÉTRES HUMAINS

En vertu du mandat qui lui a été confié par l'Université, le Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains a analysé et approuvé pour certification éthique le protocole de recherche suivant :

Titre : *Les enjeux éthiques liés à la justice sociale et à la justice occupationnelle vécus en camp de réfugiés : perceptions de travailleurs humanitaires et de personnes réfugiées*

Chercheur(s) : Justine Blais
Département d'ergothérapie

Organisme(s) : Aucun financement

N° DU CERTIFICAT : CER-20-265-07.01

PÉRIODE DE VALIDITÉ : Du 27 mars 2020 au 27 mars 2021

En acceptant le certificat éthique, le chercheur s'engage à :

- Aviser le CER par écrit des changements apportés à son protocole de recherche avant leur entrée en vigueur;
- Procéder au renouvellement annuel du certificat tant et aussi longtemps que la recherche ne sera pas terminée;
- Aviser par écrit le CER de l'abandon ou de l'interruption prématurée de la recherche;
- Faire parvenir par écrit au CER un rapport final dans le mois suivant la fin de la recherche.

Bruce Maxwell
Président du comité

Fanny Longpré
Secrétaire du comité

Décanat de la recherche et de la création Date d'émission : 27 mars 2020